

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU.
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DE DES SCIENCES DE
GESTION.

Département des Sciences financières et Comptabilité



Mémoire de fin de cycle

en vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences financières et
comptabilité

Spécialité : Finance d'entreprise

Thème

***L'audit financier un moyen de contrôle du
financement de l'entreprise***

Cas :de la Sarl ALIOUA CHAUDRONNERIE

Tizi-Ouzou

Présenté par :

 BELABDELLI Abdallah

❖ Devant le jury composé de :

- Président : Mr OUALIKENE Selim
- Examineur : Mr ABIDI Mohamed
- Rapporteur : Mr KIHRI Samir

Encadré par :

Mr: KIHRI Samir

Année universitaire :

2021/ 2022

Remerciements

Louanges à dieux, le miséricordieux, de nous avoir accordé la santé, le courage et la volonté pour élaborer ce travail qui représente le fruit de notre cursus d'études.

Je remercie particulièrement M^R KTHRN Samir mon promoteur d'avoir accepté d'encadrer ce projet de master, sa disponibilité et sa compréhension.

Je souhaite adresser nos remerciements les plus sincères aux personnes qui, de près ou de loin, ont apporté leur aide et qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire.

Dédicaces

Le meilleur moyen de répondre le bonheur est de ce partager à personnes chères à notre savoir .

Nous avons l'immense plaisir de dédier ce modestes travail , a ma très chère famille , a ma chère mer qui a toujours été la pour moi.

A mon très cher per, à mes chères sœurs et frères , a tous ceux qui me sont cher , à tous ceux qui me sont cher , à tous ceux qui ont contribué , de près ou de loin , à la réalisation de ce travail.

Abdallah

Liste des abréviations

Liste d'abréviation

Signification	Abréviation
Commissaire aux comptes	CAC
Normes algériennes d'audit	NAA
Felle de révélation et d'analyse de problème	FRAP
Normes internationales d'audit	ISA
Nouvelle politique économique	NEP
System information comptable	SIC
System information	SI
Activity Based costing	ABC
Activity based management	ABM
L'acronyme de international accounting standards committee foundation	IASCF
International accounting standards board	IASB
International financial reporting standards	IFRS .
Conseil de surveillance	Le trustée
International Financial reporting interprétations comité	IFRIC
Bank accounts	A.S.B
Commission des opérations de bourse	C.O.B
bons de souscription d'actions	B.S.A
Stock initial	Si
Stock finale	SF
Stock reel	SR
Stock théorique	ST
Taxe sur la valeur ajoutée	TVA
International accounting standards	I. A. S
Société anonyme	SA
Droit de souscription	D.S
Droit d'attribution	D.A
droit préférentiels de souscription	DPS
cout moyen pondéré du capital	C.M.P.C
Cout moyen pondéré	C.M.P
Service d'action civique	S.A.C

Signification	Abréviation
modèle d'équilibre des actifs financiers	M .E.D.A.F
le price earning ratio	PER
la valeur actualisée des dividendes futurs	VAC
Modigliani et Miller	MM
Actions anciennes	AA
Actions nouvelles payantes	ANP
Actions nouvelles gratuits	ANG
Actifs économiques net	A.E.N
rentabilité des fonds propres .	E.N.E
Rentabilité économique de l'entreprise	R.f.P
Fonds propres	RE
Society a responsabilité limiter	FP
Le relevé d'identité bancaire	SARL
	RIB
Banque national d'Algérie	BNA
Crédit populaire d'Algérie	CPA
	CAT .
Catégorie	CNAS
Caisse national des assurances sociales	CACOBATP
La caisse national pour les congés payer et les arrêts de travail dans les temps intempéries	
Caisse national de sécurité sociales non salariés	CASNOS
	AGO
Assemblé général ordinaire	CREDOC
Crédit documentaire	TTC
Toutes taxes comprises	PME –PMI
Les petites et moyennes industries	
	CCE
Contrat crédit d'exploitation	M
Marge	Startup
Société qui démarre	

Sommaire

Sommaire

Introduction générale	1
Chapitre 01 : les fondements de l'audit financier et la fin de mission de l'auditeur	
Introduction	5
Section 01 : Définition et objectif de l'audit financier	5
Section 02 : Les outils et techniques de d'audit financier	9
Section 03 : Les phases de l'audit financier	18
Section 4 : Synthèse des travaux de fin de mission et établissement du rapport d'audit	24
Conclusion chapitre 01	28
Chapitre 02 : un aperçu général sur les comptes comptables de l'entreprise	
Introduction	29
Section 01 : le système d'information comptable dans l'entreprise	29
Section 02 : les comptes de l'actif et du passif de bilan	39
Section 03 : les comptes de produits et de charges	80
Conclusion chapitre 02	92
Chapitre 03 : le financement de l'entreprise par fonds propres et par les dettes	
Introduction	93
Section 01 : les déférentes augmentations de capital	93
Section 02 : le cout du capital	102
Section 03 : Le financement par dettes	109
Conclusion chapitre 03	122
Chapitre 04 : Cas de la SARL ALIOUA CHAUDRONNERIE comme illustration des développements Théoriques	
Introduction	123
Section 01: présentation et historique de la SARL ALIOUA CHAUDRONNERIE	123
Section 02 : évaluation de système de contrôle interne	127
Section 03 : Contrôle des comptes de financement	135
Conclusion chapitre 04	140
Conclusion générale	141
Bibliographie	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Liste des annexes	
Table des matières	
Annexes	

Introduction générale

Le développement économique mesuré à travers l'immensité des volumes d'opérations industrielles, et financières par les différentes entreprises à inciter de se rapprocher à une fonction qui est devenue pendant cette dernière décennie, un acteur indispensable dans le monde économique .

Pendant très longtemps, les organisations économiques ont produit essentiellement des informations financières ; il en résulte qu'originellement l'audit est un examen critique des informations comptables, effectué par un expert indépendant en vue d'exprimer une opinion motivée sur les états financiers .L'audit s'identifie donc initialement au contrôle externe des comptes. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui encore, on emploie souvent l'un pour l'autre les termes audit et audit financier.

Si l'on recherche dans l'histoire les premières manifestations de l'audit financier, il semble qu'il faille remonter à l'origine des civilisations. Au 3^{ème} siècle avant Jésus –Christ, les gouvernements romains avaient pris l'habitude de désigner des questeurs qui contrôlaient les comptabilités de toutes les provinces. A cette époque remonte d'ailleurs l'utilisation du terme «audit» marqué à l'origine d'un sens quelque peu différent de celui que nous connaissons aujourd'hui.

Les missions d'audit comptable et financier sont des missions particulières de l'audit. Elles ont pour objectif général de s'assurer que les documents financiers traduisent correctement la situation économique et l'activité de la firme étudiée. Les documents doivent donner une image fidèle de l'entreprise.

L'activité économique de la firme doit être fidèlement traduite dans les documents financiers. Il est admis que cette traduction est correcte si l'établissement des documents financiers a été effectué en conformité avec les règles et les usages comptables, l'on désire faire un audit des approvisionnements, c'est - à - dire émettre une opinion sur la gestion des approvisionnements dans une entreprise, il faut que l'auditeur ait connaissance des attentes de son prescripteur en matière d'achat .Les attentes ne seront pas les mêmes si l'entreprise travaille en flux tendu ou non. Il doit appréhender ce que doit être la gestion optimale des approvisionnements.

Pourtant l'audit peut se résumer simplement comme étant une méthode de contrôle. Un audit permet de comparer ce qui existe avec ce qui prévu, c'est une technique de travail précise relativement contraignante mais aussi redoutablement efficace.

Le mot « audit » est issu du latin audire c'est- à-dire « écouter ». La première forme d'audit est, en France, le commissariat aux comptes, institué par la loi du 24 juillet 1867. Le commissaire aux comptes avait alors pour rôle la vérification des comptes d'une société pour s'assurer qu'ils avaient bien été établis selon les normes comptables couramment acceptées , qu'il n'y avait pas d'omissions de nature à altérer l'image fidèle et régulière donnée de la réalité économique de la société par les

comptes. On a utilisé le concept de révision des comptes avant de lui préférer le terme d'audit.

Le commissaire aux comptes est tenu à une obligation de moyens, c'est - à - dire qu'il est tenu d'effectuer sa mission avec compétence et soin mais il n'est pas tenue à une obligation de résultat. Par exemple on ne peut lui reprocher de ne pas avoir détecté une fraude dans l'entreprise.

Ainsi que les entreprises lors de leur création ou pendant leur exploitation ont toujours besoin de sources de financement, soit pour l'achat des équipements de production, soit pour construire les bâtiments dans lesquels se fera la production ou simplement pour le versement des salaires. Comme l'entreprise ne peut financer tous ses projets rien que par les bénéfices des exercices passés et les amortissements , l'entreprise fait appel à d'autres modes de financement se fait pour augmenter l'actif du bilan de l'entreprise, ce qui est la conséquence de l'augmentation de l'une des masses du passif du bilan: soit les fonds propres , soit les dettes .Donc on peut dire que tout financement de l'entreprise se fait obligatoirement par l'augmentation soit des fonds propres soit des dettes .

La mesure des conséquences des projets et des décisions de gestion des dirigeants de l'entreprise conduit à l'évaluation des besoins de financement de celle - ci , et à la prévision des ressources de financement nécessaires à sa survie. Donc il est primordial de bien prévoir les dépenses futures pour ne pas tomber dans des problèmes qui peuvent la ruiner, comme on fait pour l'amortissement qui sert essentiellement à remplacer le matériel obsolète.

Trop souvent la dette fait l'objet d'un mauvais procès. A cause d'elle la rentabilité des entreprises serait insuffisante et ce serait une forme de financement couteuse, alors que les fonds propres auraient toutes les qualités, notamment celle de coûter moins cher évidemment, le cout des fonds propres n'apparaît pas dans le compte de résultat de l'entreprise. Mais comme rien n'est gratuit sur un marché, on peut deviner que les fonds propres doivent bien coûter quelque chose.

Ainsi l'entreprise peut disposer de différents modes de financement qui sont regroupés en deux grandes catégories qui sont : le financement par l'augmentation des fonds propres et le financement par l'augmentation des fonds des tiers (endettement).Il est souvent délicat pour les dirigeants de faire un choix. Dans la pratique, celui-ci est essentiellement dicté par les circonstances, en particulier par les capacités financières des actionnaires actuels, les conditions des crédits proposés par les établissements bancaires ou l'état du marché obligataire.

Ainsi l'objectif de notre recherche et de démontrer le rôle principale de l'audit financier dans le contrôle et la vitrification de la processus de financement de l'entreprise afin de donner une bonne contribution aux système d'information comptable et éclairer tous les aspects générale des comptes comptable.

Notre problématique centrée sur la question suivante: dans quel cadre l'audit financier peut-elle être considérée comme un moyen de contrôle du financement de l'entreprise ?

Pour le développement de cette problématique on va essayer de répondre aux questions suivantes :

- Quelles est le rôle de l'auditeur dans le suivi et les vérifications du processus de financement de l'entreprise ?
- L'audit financier peut être un moyen efficace pour contrôler le financement de l'entreprise ?
- Comment adapter un système d'information comptable efficace ?
- Quelles sont les normes d'audit financier mises en place dans le système de financement de l'entreprise ?
- Quel type de financement est considéré meilleur pour l'entreprise ?

Au regard de cette question soulevée qui s'articule autour de notre problématique de recherche qui permet de démontrer l'audit financier comme un moyen efficace de contrôle de financement de l'entreprise, et pour répondre aux questions, on propose les hypothèses suivantes :

- L'inexistence d'un service d'audit financier au sein de l'entreprise entraîne une augmentation des risques de contrôle interne liés au système de financement de l'entreprise.
- L'entreprise recourt à deux types de financement, le financement par fonds propres et le financement par dettes, le premier type de financement est moins coûteux par rapport au deuxième type.

Méthodologie de recherche :

Nous avons introduit dans notre démarche la méthode descriptive et analytique, donc pour élucider la problématique posée et vérifier les hypothèses de travail, nous sommes appuyés sur deux outils de recherche : une recherche bibliographique approfondie ainsi que sur une analyse documentaire des travaux universitaires et scientifiques qui traitent du domaine, comme nous avons suivi une démarche sommative, liée à un recueil sommatif, et une démarche herméneutique, liée à un recueil intégré .

Le plan de travail

Enfin le plan de notre travail contient quatre principaux chapitre

Le premier chapitre porte sur les fondements de l'audit financier et la fin de mission de l'auditeur, décomposé de la façon suivante :

Introduction ;

Section 1: définition et objectif de l'audit financier ;

Section 2 : Les outils et techniques de d'audit financier ;

Section 3 : Les phases de l'audit financier ;

Section 4 : Synthèse des travaux de fin de mission et établissement du rapport d'audit.

Conclusion.

Le deuxième chapitre traitera un aperçu générale sur les comptes comptables de l'entreprise il est composé des sections suivantes.

Introduction ;

Section 01 : le système d'information comptable de l'entreprise ;

Section 02 : les comptes de l'actif et du passif de l'entreprise ;

Section 03 : les comptes de produits et de charges ;

Conclusion.

Le troisième chapitre analysera le financement de l'entreprise par fonds propres et par les dettes, et décomposé de la manière suivante.

Introduction ;

Section 01 : les déférents augmentations de capital ;

Section 02 : le cout des fonds propres ;

Section 03 : Le financement par dettes ;

Conclusion.

Le quatrième chapitre consacré au cas pratique au sien de la Sarl ALIOUA, CHAUDRONNERIE, Oued Aissi, Tizi-Ouzou

Conclusion générale, afin d'interpréter les résultats obtenues.

Chapitre 01 : Les fondements de l'audit financier et la fin de mission de l'auditeur

Introduction :

La notion contemporaine de l'audit remonte au début du siècle. En effet , dans les années 30 fut mise au point l'essentiel des procédures et des méthodes utilisées depuis lors par les cabinets d'audit externes anglo-saxon et actuellement par l'ensemble de la profession ainsi que par les services spécialisés de la plupart de grandes entreprises l'audit exercé par un auditeur est un processus critique méthodique et documenté, effectué par un professionnel compétent et indépendant , permettant de recueillir des informations objectives, pour déterminer dans quelle mesure les éléments du système cible satisfont aux exigences du référentiel du domaine concerné, dans ce chapitre nous essayons d'éclairer dans la première section définition et objectif de l'audit financier, la deuxième section traitera les outils et techniques de d'audit financier, la troisième section porte sur les phases de l'audit financier enfin la quatrième section analysera une synthèse des travaux de fin de mission et établissement du rapport d'audit.

Section 1 : Définition et objectif de l'audit financier :

Les commissaires aux comptes sont des professionnels indépendant investis d'une mission générale et permanente de vérification comptable et de contrôle du fonctionnement des comptes, le CAC a donc une obligation de moyen et non une obligation de résultat.

1. Un aperçu historique de l'audit :

L'audit n'est qu'une simple forme de contrôle qui s'est développé à travers le temps. Le besoin de l'audit ou de contrôle s'est développé avec la spécialisation des tâches.

L'utilisation des vérificateurs dans l'administration publique remonte à l'antiquité grecque et romaine, à cette époque remonte d'ailleurs l'utilisation du terme Audit mais d'un sens un peu différent de celui que nous connaissons aujourd'hui, ce terme provient du verbe latin «audire» qui signifie écouter. En France, la cour des comptes a été créée en 1319 (par ordonnance de Philippe le long), cependant dans la société civile, c'est en Angleterre que s'est formalisée la pratique d'audit des XVIII^{ème} siècle, la révolution industrielle renforça ce phénomène outre atlantique.¹

L'Angleterre fit plus tôt sa révolution, elle développe alors la notion de sociétés industrielles. La société anglaise eut donc rapidement l'habitude de faire appel à des auditeurs. Contrairement, en France ou le capitalisme familial est resté la règle pendant longtemps, la notion d'audit est accueilli avec réticence: «Qui sont ces individus qui désirent contrôler ce que je fais de mon argent?» est la question du

¹ MESSAOUDI, Chabha , KACER Djouher, audit financier, licence, option finance, UMMTO, 2005, p2.

manager propriétaire face à l'audit, on nomme encore aujourd'hui, les auditeurs bancaires, contrôleurs ou inspecteurs. Au Québec les auditeurs sont appelés vérificateurs alors qu'en France, on parle de commissaire aux comptes.

La notion contemporaine de l'audit remonte au début de siècle. En effet de nombreux professionnels attribuent la paternité de l'audit moderne au service d'audit interne de la société Général Electric qui, dans les années 30 mit au point l'essentiel des procédures et des méthodes utilisées depuis lors par les cabinets externes anglo-saxons et actuellement par l'ensemble de la profession ainsi que par les services spécialisés de la plupart des grandes entreprises .¹

2. Définition de l'audit financier

- a-** L'audit est une procédure qui certifie les comptes d'une entreprise. Elle est assurée par un auditeur (personne en charge de cette mission) qui atteste de la bonne santé financière de l'entreprise ainsi que de la régularité de sa gestion. Un bon audit assure ainsi une certification à ladite entreprise auprès de différents partenaires ou organismes par exemple. Au-delà de cette mission de contrôle, l'auditeur grâce à son analyse permet à son client de prévoir les futures démarches à effectuer. L'audit permet donc une analyse dans de nombreux domaines très différents, la finance, le management, le processus de développement d'un produit etc.²
- b-** L'audit est 'une démarche ou une méthodologie menée de façon cohérente par des professionnels utilisant un³ ensemble de techniques d'information et d'évaluation afin⁴ de porter un jugement motivé et indépendant, faisant référence à des normes sur l'évaluation, l'appréciation, la fiabilité ou l'efficacité de systèmes et procédures d'une organisation.

Dans l'entreprise qui constitue son cadre privilégié d'exercice, l'audit comprend généralement deux grandes approches selon l'objectif poursuivi :

- L'appréciation de la qualité de l'information ;
- L'appréciation des performances et de l'efficacité des systèmes d'information et d'organisation.

3. Qu'est-ce qu'un audit financier ?

On utilise souvent le terme audit financier pour désigner l'audit comptable et financier. Toute entité qui tient une comptabilité peut être obligée d'engager cette démarche en cas de contrôle, ou choisir elle-même de réaliser un audit

¹ MESSAOUDI Chabha, KACER Djouher,op .cit ,p2

² www.google.fr, date de consultation le 11 /05/2021, Mis à jour le 04/02/15.

³ LIONEL Collins, GERARD Valin, Audit et contrôle interne, aspects financiers, opérationnels et stratégiques, édition dalloz, paris, 1992, P22

comptable et financier, afin de jauger ses risques financiers par exemple. Il s'agit d'examiner chaque opération comptable et d'évaluer l'état financier de l'entreprise.

Qui dit audit, induit examen, mesure, appréciation : le recours à un expert professionnel, un auditeur, souvent externe à l'entreprise pour des raisons d'impartialité, est nécessaire afin d'émettre un jugement. Ce jugement professionnel est un avis d'expert qui s'appuie sur des vérifications, ainsi que des référentiels. Les comptes de l'entreprise sont-ils conformes à ceux déclarés? Quel est l'état de santé des finances de l'entreprise? Comment juger de la sincérité et de l'exactitude des comptes afin de les certifier? Quel est le but de cet audit financier: rassurer les actionnaires ou convaincre des investisseurs? Les deux?¹

4. L'Audit Financier et comptable

C'est l'Audit interne limité seulement à la fonction financière et comptable, A vrai ² dire, l'Audit financier et comptable peut être assimilé à la Révision comptable cet audit peut être effectué par des éléments internes ou externe à l'entreprise .

5. Audit externe :

L'audit externe est l'examen auquel procède un professionnel compétent et indépendant qui est le commissaire aux comptes par l'assemblée générale des actionnaires en vue d'exprimer une opinion motivée sur la régularité et la sincérité du bilan et des comptes de résultat d'une entreprise déterminée, s'appuyant sur les principes comptable généralement admis.

6. Audit interne :

L'audit interne est une forme de contrôle s'appliquant à l'ensemble des autres contrôles prévus sur le plan intérieur, est une activité indépendante d'appréciation dans le cadre d'une entreprise ou d'une organisation , qui porte sur l'examen des opérations comptables , financières et autres. L'ensemble conçu dans une perspective de services destinés principalement à la direction, c'est un contrôle de nature directionnelle qui opère par la mesure et l'appréciation de la qualité des autres contrôles.³

7. Auditing :

Il convient d'intégrer dans cet ensemble de définitions celle qui est retenue aux Etats-Unis :

Auditing est le processus par lequel une personne compétente et indépendante cumule et évalue les preuves sur l'information quantifiable, se référant à une entité

¹ Grégory Coste mis à jour le 11 mars 2020

² BELAIBOUD Mokhtar, pratique de l'audit, éditions BERTI, Alger 2011, P10.

³ MESSAOUDI Chabha, KACER Djouher, op.cit, p4.

économique afin de pouvoir en déterminer la correspondance avec des critères bien établis et d'en faire un rapport .Un audit est une révision méthodologique ainsi qu'un examen objectif d'un élément, comprenant la vérification d'informations spécifiques déterminées par l'auditeur ou prescrites par la pratique généralisée.

Normalement, le but d'un audit est d'exprimer une opinion ou tirer une conclusion sur l'objet de l'audit.¹

8. Normes de l'audit :

Dans la mesure où l'opinion émise par l'auditeur financier est destinée à des tiers, il convenait que les conditions d'émission de cette opinion soient normalisées afin d'éviter que deux auditeurs placés dans la même situation n'aboutissent à deux opinions différents.

8.1. Les normes algériennes d'audit

L'état algérienne a rédigé des normes algériennes d'audit sur la base des normes internationale d'audit ISA qui s'applique sur l'audit l'égalé ou contractuelle.

Tableau N° 1 : Liste des normes algériennes d'audit

Décisions	NAA	Objet
Décision N° 002 Du 04 février 2016	210 505 560 580	Accord sur les termes des missions d'audit. Confirmations externe. Evénements postérieurs à la clôture. Déclarations écrites
Décision n° 150 du 11 octobre 2016	300 500 510 700	Planification d'un audit d'états financiers. Eléments probants Mission d'audit initiales-soldes d'ouverture Fondement de l'opinion et rapport d'audit sur des états financiers.
Décision n° 23 Du 15 Mars 2017	520 570 610 620	Procédures analytiques. Continuité de l'exploitation Utilisation des travaux des auditeurs internes. Utilisation des travaux d'un expert désigné par l'auditeur.
Décision N° 77 Du 24 Septembre 2018	230 501 530 540	Documentation de l'audit Eléments probants caractéristiques spécifiques. Sondages en audit Audit des estimations comptables, y compris des estimations comptables en juste valeur et des informations fournies les concernant

Sources : analyse des documents personnelles.

¹ LIONEL Collins, GERARD Valin, p 22 .

9. Objectifs de l'audit comptable et financier

Il permet par exemple aux dirigeants d'une entreprise de disposer d'une vue d'ensemble et de construire des tableaux de bord. Ceux-ci leur seront utiles pour mettre en place des démarches (gestion des coûts, etc.) et garantir la pérennité de leur société.

- Dans ce but, l'audit harmonise les procédures, les flux de données et les méthodes d'écriture comptables afin que les justificatifs de dépenses soient vérifiés au fil du temps et que les erreurs comptables se raréfient.

Enfin (phase de suivi), l'audit comptable aide le chef d'entreprise à optimiser ses comptes dans le strict respect des règles comptables et fiscale.¹

9.1. Pourquoi demander un audit financier ? Quels sont les objectifs ?

Si l'audit est synonyme de contrôle et/ou de surveillance des comptes à travers toutes les étapes de vérification et d'inspection, il permet à l'entreprise de disposer d'un regard critique. L'audit peut ainsi répondre à plusieurs enjeux.

On distingue plusieurs apports. L'audit comptable et financier vous permet de :

- Détecter des irrégularités,
- Faire le point sur les éléments observés et constater l'adéquation avec le référentiel,
- Discerner les risques financiers, les anomalies et leurs natures respectives,²
- Bénéficier du retour de chacun des acteurs en entreprise,
- Rendre compte de l'activité et parfois rassurer les actionnaires, etc.

Section 2 : Les outils et techniques de d'audit financier

Le travail quotidien de l'auditeur financier, basé sur les outils présentés dans les dossiers précédents, est composé d'une multitude de travaux de détail, dont la consolidation des conclusions permettra d'émettre un avis sur les comptes.

¹ Entreprise ooreka, mis à jour en mai 2021.

² Grégory Coste, mis à jour le 11 mars 2020.

1. Les moyens d'acquérir les connaissances

Pour acquérir des connaissances sur le domaine ou l'entreprise à auditer, l'auditeur financier utilise un certain nombre d'outils qu'il doit maîtriser pour une meilleure efficacité de la mission. Les outils les plus utilisés sont: le narratif, l'organigramme, le diagramme de circulation, les interviews le tableau de répartition des tâches.

1.1. Les interviews :

L'interview est une technique utilisée comme moyen d'entretien avec une personne ayant des objectifs précis .Il est difficile d'imaginer un audit sans interview.

L'interview se compose de plusieurs étapes :

- **La préparation** : définir le sujet, connaître la personne élaborer les questions, prendre rdv.
- **Début d'interview** : se présenter, préciser la technique utilisée, s'adapter à l'interlocuteur, observer son attitude.
- **Les questions**: vérifier que l'on a bien compris les réponses, laissé l'auditeur s'exprimer, noter les réponses par écrit sans casser le rythme de l'interview.
- **La conclusion** : résumer les points et procéder à la validation, demander à l'audité s'il veut aborder d'autres points, s'il y a selon lui d'autres personnes à rencontrer sur le sujet, remercier.

1.2. Le narratif :

Il est la transcription narrative de l'auditeur à partir des idées et des connaissances issues d'une narration orale de l'audité, d'observations physiques, de constats, de conclusions de tests. Le narratif se base sur ¹

1.2.1 Les techniques suivantes :

- Ecouter, observer, constater ou conclure.
- Noter et transcrire dans un ordre logique.

L'objectif de cette technique est de :

- De décrire une fonction, un processus.
- Mettre en ordre les informations obtenues pour qu'elles soient utilisables.

¹ Sources d'information, a partir des documents personnels.

Pour la réussite de cette méthode :

- L'auditeur doit être habilité à prendre des notes et avoir l'aptitude à les transcrire et à les interpréter.
- Le narratif doit être structuré et logique pour qu'il soit facile à lire.

1.3. L'organigramme :

L'organigramme est un dispositif essentiel du contrôle interne devant exister. C'est l'organigramme construit par l'auditeur à partir des informations recueillies, sa particularité est contrairement à l'organigramme hiérarchique, le nom des personnes est remplacé par leur fonction ou tâche.

L'objectif de l'organigramme est de :

- Connaitre l'organisation hiérarchique de l'entreprise.
- Révéler des anomalies ou certains problèmes d'organisation, exemple: organisation non respectée.

Permet de mieux comprendre le fonctionnement de l'organisation, en indiquant le nombre d'employés de chaque structure.

Définir la responsabilité de chaque fonction.

1.4. Le diagramme de circulation ou Flow chart :

Le diagramme de circulation est un outil de description des procédures et de circulation des documents et de l'information entre les différentes fonctions et centres de responsabilités en utilisant des symboles similaires à ceux utilisés en informatique (l'acheminement graphique des données et des documents dans le système).

Ses objectifs sont :

- Visualiser le déroulement d'une procédure en particulier en ce qui a trait à l'activité d'un organisme.
- Faire apparaître les défaillances d'un système (points forts et points faibles). exemple absence de contrôle.
- Les grilles d'analyse des tâches permettent de bien comprendre la répartition des travaux entre agents.¹

¹ Sources d'information, à partir des documents personnels.

1.5. Grille d'analyse des taches

1.5.1 Objectif :

Visualiser les attributions des personnes ou des services identifier «qui fait quoi» et mettre en évidence une éventuelle inadéquation de la répartition des tâches d'un processus entre les personnes et/ou les services (ainsi que les taches non faites).¹

1.5.2 Facteurs clés de succès :

Sélectionner des taches en relation avec les objectifs d'audit.

1.5.3 Méthode :

Une grille d'analyse des taches est un tableau à double entrée qui permet de relier les taches aux personnes ou aux services qui les réalisent. Les taches seront positionnées en ligne et les personnes / services en colonne ou inversement, une grille d'analyse des taches permet de mettre en évidence les taches non faite, les taches faites à différentes endroits, la séparation des fonctions.

1.5.4 Avantages :

Permet d'obtenir une vision synthétique et claire de la répartition des tâches.

1.5.5 Limites :

Identification des taches non formalisées.

¹Ifaci, p52 .

Tableau n° 02 : Mise en œuvre de la méthode

Processus	Payer		Les factures	aux fournisseurs	
	Service courrier		Comptable	Directeur financier	Demandeur
Réception Des factures	X				
Comptabilisation des factures			X		
Validation des factures					X
Vérification des factures			X		
Préparation du règlement			X		
Emission du règlement				X	

Sources : Ifaci, P53

2 Les techniques d'évaluation du contrôle interne et contrôle des comptes

2.1 Entretien :

2.1.1 Objectif :

Collecter mations des informations afin de prendre connaissance des activités du domaine audité et éventuellement constituer les preuves d'audit qui permettront d'atteindre les objectifs de la mission d'audit

2.1.2 Facteurs clés de succès :

Préparer l'entretien, respecter les personnes interrogées et parler leur langage, ne pas avoir d'idées préconçues

2.1.3. Préparer l'entretien :

Définir les objectifs de l'entretien, définir les thèmes qu'il sera nécessaire d'aborder, identifier les interlocuteurs¹, collecter des informations sur le domaine concerné par l'entretien et sur les interlocuteurs.

¹Ifaci, les outils de l'audit interne, Groupe Eyrolles, paris, 2013, P50.

Lister les questions et les organiser par thèmes et sur le modèle : Qui, Quoi, Ou, comment, Pourquoi, Quand.

Définir un plan de l'entretien.

Organiser le rendez-vous (date, heure, lieu, durée)

2.1.4 Conduire de l'entretien

2.1.4.1 Le cadrage :

Etablir une relation de confiance avec les interlocuteurs afin d'encourager à la transparence, examiner les objectifs de l'entretien, la place de l'entretien dans la mission, les thèmes à aborder, le plan prévu.

2.1.4.2 Les échanges :

Poser les questions; les natures de questions suivantes sont classées de celles qui sont centrées sur l'audité vers celles qui sont centrées sur le thème: ouvertes, elles donnent la parole à l'interlocuteur et n'influencent pas les réponses; en rebond: elles visent à recadrer les échanges sur les objectifs de l'entretien et donnent l'occasion à l'interlocuteur d'approfondir son discours dans ce sens.

2.2. Le questionnaire de contrôle interne :

L'auditeur dispose d'une batterie de questions pour atteindre le but qu'il s'est fixé, c'est le questionnaire, l'utilisation de ces questionnaires permet de, déterminer les points forts, et les points faibles d'une procédure; recenser tous les points à examiner au cours de la mission.

2.2.1 Questions fondamentales :

Qui ? Questions relatives à l'opérateur : identification, étendue des pouvoirs,...

Pour y répondre l'auditeur utilise différents outils: organigrammes, analyses de postes, grilles d'analyse des tâches, ...

Quoi ? Regroupe toutes les questions permettant de savoir de quoi il s'agit :

- L'objet de l'opération = quoi ?
- La tâche est exécutée par qui ?
- Quelles sont les installations affectées à la tâche ?

Où? Regroupe toutes les questions permettant de savoir non seulement où l'opération se déroule, mais également les lieux de stockage, de traitement.

Quand? Elle permet de regrouper les questions relatives au temps début, fin, durée, Saisonnalité, planning?

Comment? Question relative à la description du mode opératoire :

Comment produit-on?

Comment recrute-on?

Comment achète-t-on?

Comment les usagers reçoivent-ils leurs prestations?

Comment les informe-t-on?

2.2.2. Les types de questions :

On distingue les questions

Ouvertes: elles permettent de recueillir une information abondante et variée, mais parfois difficile à maîtriser pour l'auditeur et souvent malaisée à exploiter;

Fermées :

A choix limité ;

Avec réponse objective ;

Avec réponse subjective ;

A choix multiples ;

Avec réponse indiquée,

Avec réponses non indiquée

Avec réponses à classer,

Avec appréciation d'une évolution dans le temps ;

2.2.3 Suggestions :

Elles permettent de recueillir une opinion ou une réflexion sur un projet, une idée en cours.¹

¹ KHELASSI Reda, les applications de l'audit interne, édition houma, Alger, 2010, p13, p133, p136.

Exemple : Tableaux N° 03: l'inventaire des stocks

Questions	Oui	Non	Observations
La tenue des stocks de titres et contrats est-elle informatisée ? Si oui, s'assure-t-on périodiquement de la concordance entre le stock comptable et le stock physique ?			
Par une réconciliation périodique avec le stock physique ? Selon quelle périodicité ? Par des contrôles tournants tout au long de l'exercice, sur la base d'un inventaire permanent ? Selon quelle périodicité ?			

Source : KHELASSI Reda, op.cit, p136.

2.2 .Les techniques de sondage

Les techniques de sondage, qui nécessitent la constitution d'échantillons qui feront l'objet de tests. En France, dans le cadre de l'audit légal cet outil est consacré par les normes professionnelles, le principe de base d'un sondage est que chaque élément constituant une population doit pouvoir être sélectionné, l'auditeur doit d'abord choisir entre l'utilisation d'une méthode statistique ou d'une méthode non statistique.

2.3.1 Les méthodes non statistiques

Elles peuvent se décomposer en 2 approches :

- La sélection d'éléments spécifiques ;
- La sélection d'un échantillon standard.
- La sélection d'éléments spécifiques consiste à découper la population sur la base de critères subjectifs et de ne tester que les catégories jugées porteuses de risques, par exemple, cela peut consister à isoler dans un stock l'ensemble des références qui présentent une date de péremption, ou à isoler dans un poste client l'ensemble des créances provenant de clients venant de certaines zones géographiques.

2.3.2. Précisions sur l'application des méthodes statistiques :

La méthode statistique est retenue quand la population est importante est qu'aucun élément spécifique ne permet de la stratifier. Il existe principalement 2 méthodes: SUM et Random.

2.3.2.1 Cas d'application de la méthode SUM :

Echantillon = (population – Eléments spécifiques / Erreur tolérable) Coefficient

Statistique.¹

2.3.2.2 L'observation physique :

L'observation physique est le moyen de contrôle le plus direct pour s'assurer de l'existence d'un élément comptabilisé et jouit par conséquent d'une valeur probante élevée .Il s'agira ensuite de vérifier la propriété du bien constaté physiquement. On peut observer les processus, les biens (quantitativement et qualitativement), les documents (contenu et forme).

2.3 Feuille de révélation et d'analyse des problèmes (F.R.A.P) :

Durant la phase de terrain, pour chaque dysfonctionnement constaté, l'auditeur rédige une FRAP

La FRAP est un document de travail par lequel l'auditeur rapporte chaque dysfonctionnement. Il comporte le problème, les faits (constats), les causes, les conséquences et les recommandations.

2.5 Les moyens d'organisation :

Pour organiser le travail d'audit, des moyens d'organisation sont communément utilisés et qui s'inspirent des normes de la profession et de la réglementation.

2.5.1. Le programme d'audit :

Conformément aux normes d'audit, l'auditeur planifié dans le temps les missions à réaliser pour chaque année voir pluriannuelle. Ainsi il élabore des programmes annuels et pluriannuels. Cette planification est fondée sur l'analyse des risques

2.5.2. Le dossier d'audit :

Les dossiers d'audit rassemble toutes les informations relatives à une mission et spécifiquement les papiers travail et rapport de mission.

Les dossiers de travail doivent être complets et en ordre, ils doivent être archivés.

2.5.3 Papiers de travail :

Le papier de travail est le support qui restitue le détail du travail effectué, constats observations, interviews..., tout en normalisant la présentation.²

¹BOCCON-GIBOD, Sylvain VILMINT Eric, l'auditeur financier, dunod, paris, 2017, p 94, p 95.

² Sources d'information, à partir des documents personnels.

Section 3: Les phases de l'audit financier :

Le commissaire aux comptes doit procéder à des travaux préalables, constituent les phases d'audit l'égalité antérieure à la phase de certification, l'audit financier réalisé par le commissaire aux comptes comprend quatre phases que nous allons décrire.

1. La prise de connaissance et la planification de la mission

Après avoir pris connaissance de l'entreprise et avoir planifié sa mission, le commissaire aux comptes consigne les termes et conditions de ses interventions dans une lettre de mission.

A) La prise de connaissance de l'entreprise

La prise de connaissance de l'entreprise a pour objectif d'identifier les risques d'anomalies significatives pesant sur les comptes et d'entrer les conséquences nécessaires en ce qui concerne la planification de la mission.

Rappelons que le risque d'anomalies significatives se scinde en deux catégories de risques :

- Le risque inhérent ;
- Le risque lié au contrôle.

Le commissaire aux comptes doit, donc prendre connaissance de l'entreprise et de son environnement.

B) La planification de la mission

La planification vise à mettre en place, une fois déterminé le risque d'anomalies significatives, une stratégie d'audit qui ramène le risque d'audit (composé du risque d'anomalies significatives et du risque de non – détection) à un niveau compatible avec la certification des comptes.

- L'élaboration d'un plan d'audit et d'un programme de travail intervient après :
- L'évaluation des risques d'anomalies significatives, pouvant résulter d'erreurs
- ou de fraude ;
- L'évaluation du risque de non-continuité de l'exploitation ;
- La fixation du seuil (ou des seuils) de signification.

C) La lettre de mission

Selon la NEP 210 la lettre de mission initiale doit être établie par le commissaire aux comptes la première année de son mandat et communiquée à la personne ou à l'entité préalablement à la mise en œuvre de ses travaux de vérification et de contrôle.

Dans le cas où la mission est dévolue à plusieurs commissaires aux comptes, ceux-ci établissent soit une lettre de mission commune, soit des lettres de mission individuelles.¹

L'auditeur financier, contractuel ou légal, peut être mené à mettre en œuvre des missions d'examen limité qui, tout en portant sur l'information financière de l'entité contrôlée.

2. L'évaluation du contrôle interne

L'évaluation du contrôle interne constitue une étape indispensable de la démarche d'audit. Elle permet d'apprécier l'organisation et le système d'information qui concourent à la production des comptes soumis à la certification, le contrôle interne ressort à la fois de la planification de la mission, qui conduit le commissaire aux comptes à identifier les principaux éléments de contrôle interne pertinents pour l'audit, et de la mise en œuvre des procédures de contrôle proprement dites qui permettent, le plus souvent à l'occasion d'une intervention d'intérim, de compléter l'évaluation théorique du contrôle interne et de mettre en œuvre les tests de procédures². En effet :

- -Le commissaire aux comptes ne peut pas procéder à une vérification exhaustive ou quasi complète des opérations de l'entreprise au cours d'un exercice ;
- Le commissaire aux comptes ne peut pas obtenir la conviction que toutes les transactions ont été retranscrites en comptabilité sans s'appuyer sur les procédures
- Les dirigeants peuvent difficilement à eux seuls s'assurer que leurs procédures et décisions ont été correctement appliquées.

3. L'analyse des comptes :

C'est la phase durant laquelle les équipes effectuent les tests et contrôle substantifs jugés nécessaire .Lors de cette phase l'encadrement des travaux des auditeurs de terrain est assuré par les programmes élaborés lors de la planification. Les étapes d'un programme de travail d'audit consistent en la réalisation successive de procédures destinées à recueillir des éléments de preuve, cette collecte de preuves est effectuée par les auditeurs de terrain ou de plus en plus pour certaines catégories de preuves en des logiciels d'audit informatique qui recherchent l'information directement dans les systèmes de clients, en fait, la recherche de preuves fait appel à un nombre limité de techniques. Les procédures d'audit peuvent en effet se déviser en six catégories

¹ KHELASSI Rédha, BERTIN Elisabeth, comptabilité et audit, éditions berti, Alger, 2013, p 650, p 654, p658.

² Antoine MERCIER, Philippe MERLE, audit et commissariat aux comptes, éditions Francis le febvre, France, 2012, p499, p 569.

principales, aucune preuve n'étant irréfutable à priori, c'est leur combinaison et leur recoupement qui va produire une démarche d'audit de qualité :

- La vérification physique consiste à s'assurer de l'existence des actifs qui sont inscrits dans les comptes. Cela revient par exemple à retrouver dans l'usine une machine figurant dans les comptes d'immobilisation ou à contrôler des stocks.
- La vérification sur document consiste à valider les mouvements ou les soldes des comptes à partir des pièces comptables qu'ils justifient. On peut ainsi valider un mouvement de compte d'achat par la recherche de la facture fournisseur correspondante.
- Les confirmations directes, ou circularisations, consistent à obtenir de tiers extérieurs à l'entreprise la confirmation d'information. Il s'agit par exemple de demander à un fournisseur de confirmer le montant des factures qui lui sont dues à la clôture ou d'écrire aux avocats de l'entreprise par leur demander leur évaluation des éventuels litiges avec des tiers.
- Les demandes d'explications auprès de la direction permettent de juger du caractère raisonnable des options de comptabilisation prises par l'entreprise. Ces explications doivent faire l'objet d'une évaluation critique de la part de l'auditeur.
- Les calculs, vérifications arithmétiques, recoupements et rapprochements des documents entre eux consistent, par exemple, à contrôler un calcul d'amortissement, à recadrer un compte de trésorerie avec le relevé bancaire correspondant ou à vérifier la concordance entre la comptabilité générale et la comptabilité analytique.
- L'examen analytique consiste à déterminer le caractère raisonnable des informations contenues dans les comptes. Il se base sur l'étude des tendances fluctuations, ratios tirés des comptes annuels par comparaison avec les exercices antérieurs, les budgets, les résultats d'entreprises similaires. L'examen analytique cherche également à s'assurer de la cohérence réciproque des différentes informations. On peut ainsi vérifier que l'augmentation du poste «Créances clients» au bilan par rapport à l'exercice précédent est liée à l'augmentation des ventes et non au rallongement du délai de règlement des clients.

Une fois les procédures d'audit appliquées à un cycle de l'entreprise, l'auditeur émet un jugement sur les résultats obtenus. S'il n'a pas relevé d'anomalie et s'il considère que le niveau des travaux effectués est satisfaisant, il estimera que les éléments de preuve recueillis sont suffisants pour couvrir le risque lié à ce cycle. S'il relève des erreurs ou des anomalies, il va s'efforcer d'évaluer leur impact, de

recherche des explications à leur sujet et de déterminer si elles sont de nature volontaire ou involontaire. A la lumière de la connaissance générale qu'il a acquise sur l'entreprise, l'auditeur estime alors s'il va devoir procéder à des travaux de contrôle supplémentaire et ou s'il va demander des ajustements c'est-à-dire des corrections dans les comptes de l'entreprise.¹

4. La révision des comptes

La révision des comptes a pour objectif de collecter des éléments probants en quantité suffisante pour pouvoir se prononcer sur les assertions d'audit.

Après avoir pris connaissance de l'entité et évalué le risque d'anomalies significatives dans les comptes, le commissaire aux comptes adapte son approche générale, conçoit et met en œuvre des procédures d'audit lui permettant de fonder son opinion sur les comptes², le commissaire aux comptes doit donc faire preuve d'esprit critique tout au long de son audit et doit tenir compte du fait que l'existence de parties liées peut conduire à des anomalies significatives dans les comptes, afin d'évaluer le risque d'anomalies significatives résultant des transactions et relations avec les parties liées, le commissaire aux comptes collecte les informations appropriées et met en place les procédures d'audit décrites ci-après .

5. Prise de connaissance des relations et transactions de l'entité avec les parties liées.

Le commissaire aux comptes s'enquiert auprès de la direction de l'entité :

- De l'identité des parties liées et des modifications intervenues depuis l'exercice précédent ;
- De la nature des relations entre l'entité et ces parties liées ;
- De l'existence de transactions conclues avec ces parties liées au cours de l'exercice ainsi que, le cas échéant, de la nature des transactions et des objectifs poursuivis³.

6. L'adaptation de l'approche générale de la mission :

En réponse à son évaluation du risque d'anomalies significatives au niveau des comptes pris dans leur ensemble, le commissaire aux comptes adapte son approche générale de la mission. Il peut, notamment, pour ce faire :

- Affecter à la mission des collaborateurs plus expérimentés ou possédant des compétences particulières ;
- Recourir à un ou des experts ;

¹ MESSAOUDI Chabha, KACER Djouher, op. cit p24, p 25.

² KHELASSI Rédha, BERTIN Elisabeth, op.cit, p 662.

³ Antoine MERCIER, Philippe MERLE, op cit, p585

- Renforcer la supervision des travaux ;

Les facteurs à prendre en considération pour déterminer les procédures à mettre en œuvre sont :

- Les niveaux de risque d'anomalies significatives ;
- La nature des contrôles mis en place par l'entité sur ces assertions ;
- Plus le risque d'anomalies significatives est élevé, plus la quantité ou la qualité des éléments nécessaires pour que le commissaire aux comptes puisse fonder son opinion est élevée.

7. Les procédures d'audit

Nous reviendrons ici sur l'application de deux d'entre elles qui font l'objet de normes spécifiques :

- La confirmation directe, qui n'est utilisée que lors de la phase de révision ;
- Les procédures analytiques, lesquelles sont spécifiquement destinées à la réalisation de contrôle de substance

8. Des thèmes spécifiques devant faire l'objet d'une attention particulière

Seront abordés ici: le contrôle du bilan d'ouverture, le cas des changements comptables, le cas des estimations comptables, le cas du non-respect d'un texte légal ou réglementaire et la nécessaire vigilance quant au risque de non continuité de l'exploitation.

9. La revue de cohérence d'ensemble des comptes

Des procédures d'audit complémentaires, indépendantes de l'évaluation du risque d'anomalies significatives, interviennent en aval du contrôle des comptes proprement dit :

- L'examen des écritures comptables significatives et des écritures de clôture des comptes ;
- Le rapprochement des documents de synthèse annuels et / ou consolidés avec les documents comptables dont ils résultent ;
- L'examen de la conformité des états financiers au référentiel comptable en vigueur.¹

10. Le contrôle des comptes

Nous abordons ici le domaine le plus technique de la mission d'audit qui traite des contrôles destinés à apporter au commissaire aux comptes les éléments probants conduisant à une opinion sur les comptes, ce classement est donné par ordre décroissant de la force probante :

¹ KHELASSI Rédha, BERTIN Elisabeth, op cit, p 667, p 670.

- L'inspection physique et l'observation qui consistent à examiner les actifs ;
- Confirmation directe qui consiste à obtenir, auprès des tiers qui entretiennent des relations commerciales ou financières avec l'entreprise ;
- L'examen des documents reçus par l'entreprise ;
- L'examen des documents créés par l'entreprise ;
- Les contrôles arithmétiques ;
- Les analyses, estimations, rapprochements et recoupements effectués entre les informations obtenus et les documents examinés ;
- L'examen analytique qui consiste à faire des comparaisons entre les données ;
- Les informations verbales obtenues des dirigeants et salariés de l'entreprise

11. La pratique des contrôles

- Nous traiterons de trois techniques de contrôle qui sont, en pratique, les plus employées .Il s'agit :
- Des sondages; de l'observation physique, de la confirmation directe .¹

12. L'évaluation du caractère suffisant et approprié des éléments probants

Si le commissaire aux comptes n'a pas obtenu d'éléments suffisants et appropriés pour confirmer un élément significatif au niveau des comptes, il s'efforce d'obtenir des éléments suffisants et appropriés, il formule une opinion avec réserve ou un refus de certifier.

Le commissaire aux comptes consigne dans son dossier :

- L'adaptation de son approche générale en réponse au risque d'anomalies significatives ;
- La nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit conçues et mises en œuvre ;
- Le lien entre ces procédures et les risques évalués au niveau des assertions ;
- Les conclusions des procédures d'audit.²

13. Le compte rendu des travaux

- Les différents contrôle fond l'objet de feuilles de travail chacune comprenant :
- La nature du contrôle et sa place dans la mission générale ;
- Le détail des contrôles ;
- Les commentaires, les remarques consécutives à ces contrôles ;
- La feuille de travail est accompagnée de la photocopie des documents ou des justificatifs venant à l'appui des commentaires ou des remarques. Pour chacune des rubriques du bilan ou chacun des cycles de l'exploitation, il est

¹ CASTELL Robert, PASQUALINI François, le commissaire aux comptes, economica, paris 1995,p 42, p43.

² KHELASSI Rédha, BERTIN Elisabeth, op cit, p 671.

ensuite établi une feuille de synthèse générale qui, selon le seuil de signification, pourra conduire à des ajustements des comptes annuels.

Un classement à part regroupera les feuilles de travail et de synthèse relatives :

- Aux vérifications spécifiques ;
- Aux conventions de l'article 101 de la loi sur les sociétés commerciales ;
- Aux faits délictueux et à la suite qui leur sera donnée.¹

Section 4 : Synthèse des travaux de fin de mission et établissement du rapport d'audit :

Le travail d'audit, généralement effectué en équipe, implique la délégation de la réalisation de tout ou partie des vérifications matérielles à opérer par l'associé signataire et par le responsable de mission.

1. La finalisation de la mission et l'émission du rapport d'audit

La finalisation de la mission d'audit consiste en :

- La revue des événements postérieurs à la clôture ;
- La communication avec les organes de gouvernance.

C'est également lors de cette phase finale de la mission que le commissaire aux comptes obtient une lettre d'affirmation de la part de la direction.

2. La revue des événements postérieurs à la clôture

Les événements postérieurs existent entre la date de clôture de l'exercice et la date d'approbation des comptes.

Les événements postérieurs qui doivent faire l'objet d'un traitement comptable, sont les événements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes qui ont un lien direct avec des situations qui existaient à la date de clôture de l'exercice et doivent donner lieu à un enregistrement comptable ou qui doivent faire l'objet d'une information dans l'annexe.²

3. L'achèvement de la mission

Le commissaire aux comptes vérifié qu'entre la clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes il n'y a pas eu d'événement pouvant avoir une incidence significative sur les comptes de l'entreprise. Si ces événements ont eu lieu et s'ils sont significatifs, le commissaire aux comptes s'assure que l'entreprise en a tenu compte, ceci pour les événements entraînant une minoration du résultat.

Exemple :

- La connaissance d'un risque ;

¹ CASTELL Robert, PASQUALINI François, op cit, p46.

² KHELASSI Rédha, BERTIN Elisabeth, op cit, p672, p 673.

- La révélation des difficultés d'un client conduisant à déprécier une créance ;
- Le prix du marché conduisant à modifier la dépréciation du stock.¹

4. La communication avec les organes de gouvernance

Les commissaires aux comptes portent à la connaissance de l'organe collégial chargé de l'administration et, le cas échéant, de l'organe chargé de la direction, selon le cas :

- Leur programme général de travail mis en œuvre, ainsi que les différents sondages auxquels, ils ont procédé ;
- Les modifications qui leur paraissent devoir être apportées aux comptes devant être arrêtés ou aux autres documents comptables, en faisant toutes observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour leur établissement ;
- Les irrégularités et les inexactitudes qu'ils auraient découvertes ;
- Les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de la période comparés à ceux de la période précédente²

5. L'émission du rapport d'audit

Parvenu au terme de sa mission, le commissaire aux comptes émet son opinion sous forme d'un rapport sur les comptes est le compte- rendu de l'exécution de sa mission, un rapport d'audit sur les comptes peut être au terme d'une mission de certification légale, ou au terme d'une mission d'audit purement contractuelle³.

Donc l'auditeur établit un rapport dans lequel il relate l'accomplissement de sa mission, le contenu de son rapport sera différent suivant la nature de sa mission, mais il convient qu'il soit suffisamment clair pour tous les utilisateurs, il est donc souhaitable que tous les rapports soient rédigés à partir de modèles définis par le cabinet et que les variantes ne constituent que des adaptations au contexte du client, alors le rapport est nécessairement écrit, il doit être déposé au siège social ou au lieu de la direction administrative de la société, au moins 15 jours avant la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, afin que les actionnaires ou associés puissent en prendre connaissance.⁴

¹ CASTELL Robert, PASQUALINI François, op cit, p46, p47.

² KHELASSI Rédha, BERTIN Elisabeth, op cit, p 675.

³ Antoine MERCIER, Philippe MERLE, op cit, p 607.

⁴ MESSAOUDI Chabha, KACER Djouher, op. cit, p 34, p 35.

6. Le contenu général du rapport

Le rapport est composé de trois parties distinctes relatives :

- À la certification des comptes ;
- À la justification des appréciations ;
- Et aux vérifications et information spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.¹
- L'auditeur dispose de quatre façons d'exprimer sa décision sur les états financiers.
- Opinion sans réserve, opinion avec réserve, opinion défavorable,- Impossibilité d'exprimer une opinion.

a) Opinion sans réserve :

C'est le type d'opinion qui répond à l'objectif de l'auditeur, une telle opinion sera possible :

- Les comptes annuels sont établis selon les règles en vigueur et les principes comptables généralement admis, et appliqués de façon identique à celle de l'exercice précédent.
- L'auditeur a pu mettre en œuvre sans restriction toutes les diligences qu'il a jugées utiles.

b) Opinion avec réserve :

Cette réserve apparaît lorsque l'auditeur :

- Constate des erreurs, des anomalies ou des irrégularités dans l'application des principes comptables, l'incidence est insuffisante pour rejeter l'ensemble des comptes annuels.
- Ou n'a pu mettre en œuvre les diligences qu'il avait estimées nécessaires.
- Ou on est en désaccord sur le contenu ou la présentation de l'annexe.
- On constate une ou des incertitudes affectant les comptes annuels dont la résolution dépend d'événements futurs, mais dont l'incidence est insuffisante pour refuser de certifier.

Dans ces cas, l'auditeur devra exposer clairement les raisons qui le conduisent à exprimer des réserves.

Cet exposé figurera dans un paragraphe intermédiaire situé avant le paragraphe d'expressions de l'opinion.

c) Opinion défavorable :

Les états financiers ne sont pas établis conformément aux principes comptables généralement admis et les anomalies ont une telle importance que les états financiers

¹ KHELASSI Rédha, BERTIN Elisabeth, op. cit, p676.

pris dans leur ensemble ne reflètent par régulièrement et sincèrement la situation financière et le résultat des opérations de l'entreprise.

L'auditeur devra préciser, dans un paragraphe précédant l'opinion, la nature des anomalies constatées et chiffrer leur incidence dans les mêmes conditions que pour une opinion avec réserves .C'est l'importance relative des anomalies qui permettra à l'auditeur de décider s'il Ya lieu de faire une simple réserve ou d'émettre une opinion défavorable.

d) Impossibilité d'exprimer une opinion :

Les limitations imposées par le client ou les circonstances sont telles que¹ l'auditeur n'a pu obtenir suffisamment d'éléments probants pour pouvoir porter un jugement sur l'ensemble des états financiers.

L'auditeur devra expliquer, dans un paragraphe intermédiaire, les circonstances qui le mettent dans l'impossibilité d'exprimer une opinion.

7. Présentation générale du rapport

- Le rapport d'audit comprend.
- La certification des états financiers.
- Les états financiers sur les principaux postes des états financiers.
- L'ensemble de ces documents, accompagnés d'une lettre d'introduction et d'un sommaire, paginés et reliés sous forme d'une plaquette remise à la société.

8. La forme du rapport

Le rapport comporte :

- Un titre qui indique qu'il s'agit d'un rapport de commissaire aux comptes ;
- L'indication de l'organe auquel le rapport est destiné ;
- Une introduction qui :

Précise :

- L'origine de sa nomination ;
- L'exercice sur lequel porte le rapport
- La nature des comptes, annuels ou consolidés, qui font l'objet du rapport et sont joints à ce dernier ;
- L'entité dont les comptes sont certifiés ;
- Présente les trois parties du rapport ;
- Rappelle les rôles respectifs de l'organe compétent de l'entité pour arrêter les comptes et du commissaire aux comptes ;

Trois parties distinctes nettement individualisées relatives :

¹ MESSAOUDI Chabha, KACER Djouher, op.cit, p 33, p34.

- À la certification des comptes ;
- À la justification des appréciations ;
- Aux vérifications et informations spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires ;
- La date du rapport ;
- le cas échéant, la signature sociale de la société de commissaire aux comptes
- la signature du commissaire aux comptes exerçant à titre individuel ou, le cas échéant, de celui ou de ceux des commissaires aux comptes associés.¹

Le rapport de certification contient, en général, trois paragraphes :

- Dans le premier, l'auditeur identifie l'entreprise, les documents qui font l'objet de son opinion et la période couverte.
- Dans le deuxième paragraphe, il précise l'étendue de son examen par référence aux normes d'audit généralement admises.
- Dans le troisième paragraphe, l'auditeur exprime son opinion sur la régularité et la sincérité des états financiers .Lorsqu'il émet des réserves ou refuse de certifier l'exposé des motifs figure entre le premier et le deuxième paragraphe.²

Conclusion du chapitre 01 :

L'indépendance du commissaire aux comptes qui certifie les comptes est affectée par la fourniture par un membre de son réseau de l'une des prestations suivantes à la personne qui contrôle ou qui est contrôlée par la personne dont les comptes sont certifiés, il est important que les informations financières puisse être lies et comprissent par tous son ambiguïté et de la même façon à cette effet, la publication de l'information financière supposé donc qu'il existe un référentielle comptable prés définit, ainsi qu'il existe deux méthode pour appliquer l'audit financier, 1^{er} l'évaluation de système de contrôle interne, 2^{ème} le contrôle des comptes de l'entreprise, donc l'auditeur financier ne vise pas a obtenue l'exactitude absolu des documents financiers il garantit la fiabilité son objectif et de vérifier qu'il n'existe pas d'erreur significatif, l'auditeur financier utilise des moyens et des techniques pour exécuter la mission d'audit afin d'établie son rapport d'audit.

¹ KHELASSI Rédha, BERTIN Elisabeth, op cit, p 680.

² MESSAOUDI Chabha, KACER Djouher, op.cit, p 35.

**Chapitre 02 : un
aperçu général sur les
comptes comptables
de l'entreprise**

Introduction :

Sous des formes qui ont varié au cours de l'histoire, les entreprises ont toujours tenu une comptabilité et élaboré des informations financières destinées à aider la prise de décision et à rendre compte des résultats de leur gestion, l'information comptable, exprimée en termes monétaires et construite selon des procédures très précises, résultant de la normalisation et de la réglementation de la comptabilité. Ce chapitre contient trois sections : la première section est consacrée à l'étude de système d'information comptable de l'entreprise, la deuxième section analysera

Les comptes de l'actif et du passif de l'entreprise, enfin la 3^{ème} section consacrée pour l'étude des comptes des produits et de charges.

Section 01 : le système d'information comptable dans l'entreprise :

Un système d'information comptable (SIC) est un ensemble de règles, de procédures, de méthodes et de techniques destinées à organiser, gérer et contrôler la production d'informations comptables fiscales, financières, sociales.

Le système d'information comptable désigne la réunion des comptabilités dans un ensemble presque toujours informatisé.

1 Définition de système d'information

Le système d'information (SI) c'est l'ensemble des ressources de l'entreprise qui permettent la gestion de l'information. Le SI est généralement associé aux technologies (matériel, logiciel et communication), aux processus qui les accompagnent, et aux hommes qui les supportent.

2. Les quatre fonctions de système d'information

Le SI a 4 fonctions : collecter, stocker, traiter et diffuser l'information. Les informations collectées peuvent provenir de flux internes ou externes au SI de l'organisation. Les informations peuvent être stockées sous forme de base de données ou de fichiers.

3 Les types de système d'information**4. Types de systèmes d'information**

- Systèmes de traitement des transactions, systèmes de bureautique, systèmes de gestion des connaissances, systèmes d'information de gestion.¹

¹ <https://itsocial.fr>, date de consultation le 11 juin 2021.

4 Le cout du système d'information

Est supérieur au cout de l'informatique puisqu'il comprend d'autres postes. Il intègre au minimum l'activité du collaborateur utilisant les outils informatiques mis à sa disposition.

Les estimations présentent des fourchettes larges (en fonction des secteurs d'activité). On parle de 10 à 60% du budget total de fonctionnement de l'entreprise. Bien sûr, le cout du système d'information représente pour les entreprises de services, par exemple dans le domaine de la finance, une part plus importante que pour des entreprises, d'autres secteurs d'activité.

5.L'utilisation de la comptabilité analytique

Les grandes entreprises disposent d'une véritable comptabilité analytique pour l'informatique, mais il ne s'agit que des grandes entreprises. De plus, souvent, ce ne sont pas les couts exhaustifs mais plutôt les couts d'infrastructure ou d'exploitation,

Souvent, aussi, la méthode est celle des couts standard (couts historiques, ventilations de facture et de paie) et la répartition est faite sur la base de clés de répartition quand il faudrait préconiser une méthode basée sur un calcul des couts complets (méthode ABC / ABM – Activity Based costing / Activity Based Management).¹

6.La comptabilité

Traditionnellement, la comptabilité affectait les frais généraux proportionnellement aux couts directs faussant ainsi le calcul des prix de revient et partant celui des prix de vente. Beaucoup d'entreprises algériennes n'ayant pas conçu un système permettant d'apprécier à travers la mise en place d'une comptabilité analytique.

Examen des procédures comptables, contrôles éventuels, fréquences.

Les achats et ventes sont-ils sous-tendus par les documents nécessaires (bordereaux, fichiers, enregistrements divers) faisant ressortir tous les éléments utiles (quantité, qualité, prix, délais de livraison, avoirs...).

La trésorerie fait-elle l'objet d'un suivi régulier (émissions de chèques, rapprochements avec la banque et périodicité, vérification périodique de la caisse, relevés bancaires...)?²

¹DEYRIEUX André, le système d'information nouvel outil de stratégie, Edition maxima, Paris, 2004, p13, p15.

²HAMDI kamel, comment diagnostiquer et redresser une entreprise, Edition Rissala, Alger, 1995, P 64.

7. L'intégration interne et externe

Les problématiques de l'intégration interne du système d'information prennent leur source dans le constat simple de son hétérogénéité, de l'empilement de sous-systèmes à logiques propres, auquel s'ajoute souvent leur dispersion géographique. On est face à des silos qui matérialisent le cloisonnement des applications en fonction des clivages fonctionnels, et des ressources en fonction des applications.

Le cor business technologique de l'entreprise est donc d'intégrer et de garantir une cohérence globale et non de développer. Il ne s'agit pas de faire en plus ou de remplacer le legacy system, mais d'instaurer un mode d'intégration.¹

8. Elaboration d'une norme.

8.1 les parties prenantes

L'IASCF : est un organisme indépendant, privé, à but non lucratif et d'inter mondial. Il regroupe quatre structures : l'IASB, le Trustee, L'IFRIC (international Financial reporting interpretations Committee) et le SAC (Standard Advisory Council).

L'IASB : est composé d'environ 14 membres. Ils ont pour mission de préparer et de voter les normes IFRS.

Le trustee : (Conseil de surveillance) est composé d'environ 22 membres. Il a une mission d'administrateur de L'IASCF et nomme les membres de L'IASB et de L'IFRIC.

L'IFRIC : Composé d'environ 12 membres, a pour mission de commenter les normes. Il représente ainsi les normes et leurs interprétations.

Le SAC : Composé d'environ 39 membres, est le comité consultatif de normalisation. Ses membres constituent une tribune pour conseiller les membres du Board et les trustees.

9. Convergence entre normes nationales et normes internationales :

L'IASB est également en contact avec sept organismes nationaux de la comptabilité. Ayant des règles indépendantes de celles de L'IASB, les pays doivent chercher à faire converger leurs règles nationales vers les règles internationales. Les membres participent aux débats au sein de l'organisme de normalisation et font part des positions de leur organisme national.²

10. Les états financiers

Les états financiers sont une représentation structurée de la situation financière et de la performance financière d'une entité, l'objectif des états financiers à usage

¹ DEYRIEUX André, op cit, p83.

² BENKACI Mohamed, normes comptables internationales IAS /IFRS, BERTI, Alger, 2009, p7.p 8.

général est de fournir des informations sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité qui soient utiles à un large éventail d'utilisateurs pour la prise de décisions économiques .

10.1 Les composantes : Un jeu complet d'états financiers comprend :

- Un bilan ;
- Un compte de résultat ;
- Un état des variations des capitaux propres indiquant :
 - a) Soit l'ensemble des variations des capitaux propres ;
 - b) Soit les variations des capitaux propres autres que celles qui résultent de transactions avec des détenteurs de parts représentatives du capital apporté et agissant en cette qualité ;
- Un tableau des flux de trésorerie ;
- Des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives .¹

11. La philosophie des normes comptables internationales.

La recherche d'un cadre de préparation et de présentation des états financiers (appelé généralement « cadre conceptuel ») vise à donner une base commune permettant l'élaboration de normes cohérentes.

11.1 Objectif et contenu des états financiers :

L'objectif des états financiers est de fournir des informations sur la situation financière (bilan), la performance (compte de résultat) et les variations de la situation financière (tableau de flux de trésorerie) qui soient utiles à un large éventail d'utilisateurs pour la prise de décisions économiques.

11.2 La propriétés de l'information comptable :

L'information comptable doit présenter plusieurs propriétés : la pertinence, la fiabilité, la comparabilité et l'intelligibilité.

L'information est considérée comme pertinente quand elle influence les décisions économiques des utilisateurs en les aidant à évaluer les événements passés, présents ou futurs ou en confirmant et corrigeant les événements passés .²

Les comptes sont fiables s'ils représentent de manière fidèle la réalité économique.

Par ailleurs, l'information répond au critère de comparabilité si elle peut être présentée de façon cohérente et constante dans le temps pour permettre aux utilisateurs d'effectuer des comparaisons significatives entre les entreprises.

¹BOURSALI Rachida, les états financiers et PCN du SCF, aloufia talita , Oran, 2010,p8,p9.

² DUCASSE. E, JALLET – AUGUSTE. A, OUVRARD. S, PRAT DIT HAURET .C, normes comptables internationales, IAS/ IFRS, édition de boek , Bruxelles ,2010, p12, p13 .

Enfin, une information est intelligible si elle est facilement compréhensible par les utilisateurs.

11.3 Les limites de production de l'information comptable :

L'information ne doit pas être produite dans des délais excessifs qui, pour augmenter sa fiabilité, annihileraient sa pertinence. Mais elle doit être produite dans un rapport coût / avantage favorable et, à ce titre, les avantages découlant de l'information doivent excéder les coûts liés à son élaboration.

Enfin, un équilibre doit être trouvé entre les données chiffrées figurant dans les comptes annuels et les informations qualitatives permettant de les expliquer.¹

12. Place et rôle de la théorie comptable

La comptabilité a un objectif très utilitariste : fournir de bonne information, c'est-à-dire des informations « sincères et régulières » ; mais, l'histoire le montre, il s'agit d'une conformité à des règles qui ont été bien souvent développées d'une façon très pragmatique, du moins jusqu'à la création (somme toute récente) des organisations professionnelles.

13. Théorie descriptive et approche inductive

Malgré l'existence de « normes » et de « standards », la théorie comptable est descriptive en ce sens qu'elle décrit essentiellement comment l'information financière est saisie, traitée et présentée alors qu'une théorie normative définirait comment celle-ci « devrait » être traitée, présentée, etc.²

De ce fait, elle procède bien souvent d'une approche inductive. Partant de l'observation pragmatique des faits, elle découvre une propriété commune à ces faits et la suppose applicable à tous les cas.

Pour Hendriksen les critères pour reconnaître un postulat sont les suivants :

Etre nécessaire au développement de la logique comptable ;

Etre reconnu, accepté par les participants soit comme vrai, soit comme point de départ du développement de la doctrine comptable.

Il en est ainsi de la convention de « continuité de l'exploitation » l'entreprise est normalement considérée comme étant en activité, c'est-à-dire comme devant continuer à fonctionner dans un avenir prévisible. Il est admis que l'entreprise n'a ni l'intention, ni l'obligation de se mettre en liquidation ou de réduire sensiblement l'étendue de ses activités.

¹ DUCASSE. E, JALLET – AUGUSTE. A, OUVREARD. S, PRAT DIT HAURET .C, op , cit ,p

² REY Françoise, développements récents de la comptabilité théorie et pratique, éditions du CNRS, Paris, 1979, P7, p8.

La théorie descriptive et l'approche inductive ne vont pas sans quelques difficultés. Elles peuvent être invalidées lorsque des événements nouveaux apparaissent et de ce fait ont un pouvoir de prédiction réduit.

14. Théorie normative et approche déductive

Ces difficultés ont poussé de nombreux auteurs à construire une théorie comptable normative, qui établirait ce qui devrait être et non plus ce qui est cela implique la formulation :

De postulats qui décrivent l'environnement économique, politique, sociologique de la comptabilité ;

A partir de cela, des principes, soit descriptifs, soit normatifs et des règles, c'est-à-dire les moyens d'actions permettant d'atteindre les résultats définis par les principes.

Ainsi, Moonitz étudie différents aspects de l'environnement liés aux problèmes comptables, aboutissant ainsi à la formulation de cinq propositions générales ;

Après une définition de la comptabilité, dont la fonction est de « mesurer les ressources détenues par des entités identifiées, de refléter leurs droits et obligations, de mesurer les variations de ces ressources, droits et obligations et de les allouer à une période de temps spécifique et enfin de les mesurer dans une unité commune la monnaie ».

Une autre exemple d'une théorie normative est celui de Limperg. D'après cet auteur, l'entreprise pour continuer son exploitation doit maintenir une source durable de revenus et donc préserver sa substance en remplaçant les produits qu'elle vend, le coût des produits vendus s'établit au prix des produits qu'elle vend, par conséquent, le coût des produits vendus s'établit au moment de la vente au prix des facteurs de production que l'entreprise devrait déboursier pour les reconstituer.¹

15. Le rôle de l'information dans la gestion des entreprises et des organisations :

15.1 Entreprises et organisations :

Un lycée, une association d'étudiants, une mairie, un hôpital, une banque, un cabinet d'expertise comptable, un constructeur d'automobiles, sont des organisations. Dans tous ces exemples, on retrouve les propriétés suivantes :

- Ce sont des groupements humains organisés,²
- Qui utilisent des ressources (travail, équipements, argent, informations),
- Pour produire des biens et des services.

¹ REY Françoise, op cit , p10.

² BONNEBOUCHE Jean, GRENIER Claude, NOEL MAZAT Jean, système d'information comptable, foucher, paris, 2001, p8.

Une entreprise est une organisation dans laquelle des personnes travaillent pour créer des biens et des services destinés à être vendus sur des marchés.

15.2 Les systèmes d'information des outils au service de la gestion

15.2.1 Les processus de gestion :

Les processus de gestion sont des ensembles d'activités, ordonnées dans le temps, qui portent sur le choix des objectifs et des buts à atteindre.

16 Définition de la comptabilité

D'une manière générale, la comptabilité est un système d'organisation de l'information financière permettant :

- De saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées ;
- De fournir, après traitement approprié, un ensemble d'informations conformes aux besoins des divers utilisateurs intéressés.

17 Rôle et fonctions de la comptabilité

En pratique, la comptabilité a quatre missions essentielles :

- Instrument de mesure des droits de partenaires de l'entreprise ;
- Instrument d'information des tiers, Instrument de preuve, Instrument de gestion.¹

17 Les documents publiés par l'entreprise :

Le diagnostic financier s'établit à partir des documents publiés par l'entreprise tels que le bilan, le compte de résultats, l'annexe et le bilan social. À ces documents de base s'ajoutent le rapport de gestion et le rapport de révision.²

19 La période d'étude

comprendre pourquoi une entreprise est florissante alors qu'une autre connaît de sérieuses difficultés n'est possible qu'en tenant compte de son évolution, un diagnostic doit donc s'inscrire dans la durée : la période d'étude doit au moins porter sur une période de 3 à 5 ans minimum. Ainsi, si le 11 septembre 2001 a accéléré la faillite de la SABENA, il serait faux de penser que cela en soit la seule raison.

20 Comparaison d'entreprise :

¹ BONNEBOUCHE Jean, GRENIER Claude, NOEL MAZAT Jean, op .cit, p9, p10.

² GUERRA Fabienne, comptabilité managériale, de boeck, Bruxelles, 2004, P9.

Lorsque l'analyse, qu'il soit interne ou externe, souhaite positionner l'entreprise étudiée par rapport aux autres, il doit procéder avec prudence pour éviter les erreurs de jugements. Dans ses comparaisons, il tiendra compte :

De la taille des entreprises comparées qui peut s'exprimer en terme de chiffre d'affaires de nombre de personnes employées ou de total bilantaire ;

Du secteur d'appartenance des entreprises qui peut influencer tant le patrimoine que le résultat généré ;

De la date de publication des comptes annuels afin d'éviter l'impact d'un changement entre deux dates différentes de publication ;

Des règles d'évaluation adoptées qui influencent tant le bilan que le compte de résultats.

21 Les outils d'analyse

Le diagnostic financier peut être opéré en terme de ratios ou en terme de flux.

21.1 L'analyse par les ratios

qui consiste à calculer à interpréter une série de rapports entre deux grandeurs issues toutes les deux du bilan (analyse de la structure financière), du compte de résultats (analyse de l'activité) ou du bilan et du compte de résultats (analyse de rentabilité). Pour être complète, cette interprétation doit porter tant sur les valeurs prises par ces différents ratios mais aussi sur leur évolution dans le temps.

21.2 L'analyse en termes de flux :

Peut compléter le diagnostic en termes de ratios financiers. Elle consiste à calculer les variations des différents postes pour arriver à comprendre, d'une part, la variation des capitaux propres d'un exercice comptable à l'autre et d'autre part, pour expliquer les problèmes de liquidité que peut connaître une entreprise rentable.¹

22 Régularité et sincérité des comptes – la force des règles comptables

Les commissaires aux comptes, les experts comptables certifient la régularité et la sincérité des comptes comptable.

22.1 La régularité :

Tout d'abord c'est la conformité à la règle de droit.²

Il s'agit, bien entendu, des règles définies par des textes législatifs ou réglementaires mais « en l'absence de la loi, la pratique courante, l'usage, la coutume définissent la règle. Dans ce cas, la régularité repose sur le respect des usages et des principes généralement admis ». La C.O.B., dans son rapport 1969, précise les sources

¹ GUERRA Fabienne , p10,p11 .

² REY Françoise,op cit , p 21.

de ces usages : il s'agit des « règles fixées par la jurisprudence, le conseil national de la comptabilité et les organisations professionnelles compétentes pour préciser le contenu de la doctrine comptable »

22.2 La sincérité :

C'est la franchise, la qualité de ce qui sincère.

Les documents sociaux doivent donner une image sincère (c'est –à-dire non déguisée) et loyale (« true and fair view »). Ainsi, non seulement les comptes doivent être conformes aux règles, mais il faut s'assurer que ces « normes n'ont pas été détournées de leur objet, qu'elles n'ont pas été appliquées d'une façon erronée, en vue de donner une idée fautive de la situation sociale » .

La sincérité recouvre les notions de clarté et de franchise et, à cet égard, il faut noter la règle précédemment étudiée de l'importance relative qui oblige à « révéler toutes les opérations dont l'importance peut affecter les évaluations ou les décisions ».

L'information donnée dans le rapport sur les comptes est exacte. En revanche, l'information sur la situation financière n'est pas sincère. «Le commissaire devra souligner cette insincérité (par omission) », conclut le rapporteur de l'I.F.E.C.

La sincérité résulte d'une appréciation objective et non subjective, cette notion d'objectivité est très importante, elle implique la possibilité de vérifier les informations ainsi rassemblées, notamment par des experts indépendants.

23 Le droit comptable

La comptabilité est avant tout un outil d'information de l'entreprise sur l'entreprise. Elle est donc liée à la structure de cette organisation, et traduisant ses échanges avec son environnement.¹

23.1 Les sources du droit comptable :

On entend par « sources » du droit, les différentes manières dont les règles juridiques sont établies .Pour le droit de la comptabilité comme pour les autres branches du droit, la hiérarchie des sources s'applique :

- Traités internationaux (règlements, directives) ;
- Textes législatifs (lois, ordonnances) ;
- Textes réglementaires (décrets et arrêtés) ;
- Jurisprudence (décisions des tribunaux).
- Doctrine (recommandations d'organismes compétents).²

¹ REY Françoise, op cit , p 11 ,23.

² BONNEBOUCHE Jean , GRENIER Claude ,NOEL MAZAT Jean , op. cit , p45.

24 Les principes généraux de la codification des comptes :

La codification est décimale. Chaque classe comporte des comptes de niveaux successifs, de plus en plus détaillés, identifiés par des numéros à deux, trois, quatre chiffres et plus, formant ainsi une arborescence.

Tableau n° 01 : L'arborescence des comptes.

Classes	Comptes A deux chiffres	Comptes à trois chiffres	Comptes à quatre chiffres
1	10	100	1010 1011 1019
	11	101	
 19 109	
4	40	410 411 4110 4111 4119
	41		
 419	
	49		

Les numéros ne sont pas tous utilisés

Sources : BONNEBOUCHE Jean, GRENIER Claude, NOEL MAZAT Jean p51.

Dans le numéro d'un compte :

- Le premier chiffre indique la classe,
- Les deux premiers chiffres constituent les codes des comptes figurant dans le cadre comptable
- Ensuite chaque compte peut faire l'objet de subdivisions : le numéro de chaque compte divisionnaire commence toujours par le numéro du compte dont il constitue une subdivision

Exemple :

41 – Les comptes clients et comptes rattachés

410 - Client et comptes rattachés

411- Clients

4111 – clients – ventes de biens ou de prestations de services .

4117 – Clients –retenues de garantie

413- Clients – Effets à recevoir

416- Clients douteux ou litigieux

417- Créances sur travaux non encore facturables

418 – clients- produits non encore facturés.

4181 – Clients – factures à établir

4188- Clients – intérêts courus

419 – Clients créditeurs

4191- Clients – Avances et acomptes reçus sur commandes

4196- Clients- Dettes sur emballages et matériels consignés.

4198- Rabais remises ristournes à accorder et autres avoirs à établir.¹

Section 02 : les comptes de l'actif et du passif de bilan :

L'actif comprend tous les biens et droits que possède l'entreprise : bâtiments, fonds de commerce, matériel, créances, brevets déposés, par exemple.

Il distingue l'actif immobilisé (fonds de commerce, matériel notamment) et l'actif circulant (stocks, personnel, créances, solde bancaire créditeur, par exemple).

Les éléments de l'actif ont une valeur économique positive (entrée de ressources).

Le passif est constitué des capitaux propres (passif immobilisé) et des dettes (passif circulant).

À l'inverse de l'actif, les éléments du passif ont une valeur économique négative (sortie de ressources).

Dans un bilan comptable normal, l'actif doit toujours être égal au passif.

1 Les comptes de l'actif :

A l'actif :

- Les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, Les amortissements, les participations ;
- Les actifs d'impôt (en distinguant les impôts différés) ;
- Les clients, les autres débiteurs et autres actifs assimilés (charges constatées d'avance) ;
- La trésorerie positive et équivalente de trésorerie positive.

2 Quelles sont les comptes de l'actif ?

Classe 2- Comptes d'immobilisations, **Classe 3** -Comptes de stocks et encours

Classe 4 - Comptes des tiers ,Classe 5 - Comptes financiers²

¹ BONNEBOUCHE Jean , GRENIER Claude ,NOEL MAZAT Jean , op.cit, p52.

² BOURSALI Rachida, op.cit, p83.

3 Quelles sont les comptes de passif ?

Classe 1 capital propre, Classe 4 Comptes des tiers, Classe 5 comptes financiers. **1**

4 Nomenclature de compte de capitaux 1

10 capital, réserves et assimilés

11 report à nouveau ;

12 résultat de l'exercice

13 produits et charges différés – hors cycle d'exploitation

14 disponible

15 provisions pour charges- passifs non courants

16 emprunts et dettes assimilés

17 dettes rattachées à des participations ¹

18 Comptes de liaison des établissements et sociétés en participation

19 (disponible).

5 Les formulations des comptes de capitaux propres

Classe 1 compte de capitaux

10 Capital réserves et assimilés

101 Capital émis (ou fonds social, ou fonds de dotations ou fonds d'exploitation)

1011 Capital souscrit non appelé

1012 capitaux souscrits appelés, non versés

1013 Capital souscrit appelé versé

10131 Capital non amorti

10132 Capital amorti

1018 Capital souscrit soumis à des réglementations particulières .

¹ Ministère des finances, conseil national de la comptabilité, ENAG, Alger, 2009 , p 97.

103 Primes liées au capital social

1031 primes d'émission

1032 primes de fusion

1033 primes d'apport

1034 Primes de conversion d'obligation en actions

104 Ecart d'évaluation

105 Ecart de réévaluations

(Même ventilation que celle du compte 101)

1051 Ecart de réévaluation immobilisations corporelles

(Même ventilation que celle du compte 1050)

1052 Ecart de réévaluation sur immobilisations financières

10526 Ecart de réévaluation titres de filiales

10527 Ecart de réévaluation, autres immobilisations financières

106 Réserves ¹

(Même ventilation que celle du compte 101)

107 Ecart d'équivalence

108 Compte de l'exploitant

109 capitaux souscrits non appelé

(Solde débiteur à l'actif du bilan)

11 Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)

110 reports à nouveau (solde créditeur)

119 Report à nouveau (solde débiteur)

12 résultats de l'exercice (bénéfice ou perte)

¹Analyse des documents personnels.

120 résultats de l'exercice (bénéfice)

129 résultats de l'exercice (perte)

13 produits et charges différés – hors cycle d'exploitation

131 Subventions d'équipements

(Même ventilation que celle du compte 101)

132 autres subventions d'investissements

133 impôts différés actif

134 Impôts différés passif

138 autres produits et charges différés

14 (disponible)

15 Provisions pour charges passif non courants

153 Provisions pour pensions et obligations similaires

155 Provisions pour impôts

156 provisions pour renouvellement des immobilisations en concession

(Même ventilation que celle du compte 101)

158 Autres provisions pour charges – passifs non courants ¹

(Même ventilation que celle du compte 101)

16 emprunts et dettes assimilées

161 titres participatifs

162 emprunts obligataires convertibles

163 autres emprunts obligataires

164 Emprunts auprès des établissements de crédit

165 dépôts et cautionnement reçus

¹ Analyse des documents personnels.

(Même ventilation que celle du compte 101)

167 dettes sur contrat de location financement

168 autres emprunts et dettes assimilées

(Même ventilation que celle du compte 101)

169 primes de remboursement des obligations

17 dettes rattachées à des participations

171 dettes rattachées à des participations groupe

172 dettes rattachées à des participations hors groupe

173 dettes rattachées à des sociétés en participation

(Même ventilation que celle du compte 101)

178 autres dettes rattachées à des participations

18 comptes de liaison des établissements et sociétés en participation

187 biens et prestations de services échangés

Entre établissement (produits)

188 comptes de liaison entre sociétés en participation

19 (disponible)¹

6. Fonctionnement comptes de capitaux propres

Comptes 10. Capital ,réserves et assimilés :

Selon la forme juridique sous laquelle s'exerce l'activité de l'entité, les apports et les bénéfices accumulés sont enregistrés dans les conditions suivantes :

Le compte 101 " Capital individuel " enregistre à son crédit:

- La valeur des apports de l'entrepreneur au début ou en cours d'activité;
- Le bénéfice de l'exercice précédent par le débit du compte 12 " Résultat de l'exercice ".

¹ Analyse des documents personnels.

Il enregistre à son débit :

- Les prélèvements de toutes natures ;
- la perte de l'exercice précédent par le crédit du compte 12.¹

Les apports ou les retraits personnels de l'exploitant et, le cas échéant, de sa famille sont enregistrés en cours d'exercice dans un compte 108 dénommé " Compte de l'exploitant ". En fin d'exercice, le solde de ce compte est viré au compte 101 " Capital individuel ".

Comptes à l'usage des sociétés

Dans les sociétés, le capital représente la valeur nominale des actions ou des parts sociales.

Le compte 101 " Capital social " enregistre à son crédit le montant du capital figurant dans l'acte de société. Il retrace l'évolution de ce montant au cours de la vie de la société suivant les décisions des organes compétents.

Il est crédité lors des augmentations de capital :

- Du montant des apports en espèces ou en nature effectués par les associés, sous déduction des primes liées au capital social ;
- Du montant des incorporations de réserves.

Il est débité des réductions de capital, quelle qu'en soit la cause par exemple, absorption de pertes ou remboursement aux associés.

Le compte 1018 " Capital souscrit soumis à des réglementations particulières " enregistre à son crédit le montant du capital provenant d'opérations particulières telles que l'incorporation de plus-values nettes à long terme, qui sont isolées en application de dispositions législatives et réglementaires. Ce compte est subdivisé autant que de besoin.

Le compte 104 " Primes liées au capital social " enregistre les primes d'émission, de fusion, d'apport, de conversion d'obligations en actions.

A la souscription, la société émettrice de bons de souscription d'actions (BSA) enregistre la contrepartie de la valeur des bons au compte 104. Cette affectation est maintenue en cas de péremption des bons.

¹ Wwww .papiton.com, date de consultation, le 21 /06/ 2021.

Le compte 104 enregistre également le montant du droit d'entrée dans les sociétés coopératives.

Les réserves à inscrire au compte 106 " Réserves " sont des bénéfices affectés durablement à l'entité jusqu'à décision contraire des organes compétents. Ce compte est crédité, lors de l'affectation des bénéfices, des montants destinés :

- à la réserve légale ;¹
- aux réserves indisponibles, par exemple : réserves pour actions propres et parts propres ;
- aux réserves statutaires ou contractuelles ;
- aux réserves réglementées, telles que plus-values nettes à long terme, réserves consécutives à l'octroi de subventions d'investissement ;
- aux autres réserves qui comprennent notamment les réserves de propre assureur.

Le compte 106 est débité des prélèvements sur les réserves concernées pour les incorporer au capital, les distribuer aux associés et amortir les pertes.

Le compte 107 " Ecart d'équivalence " enregistre l'écart constaté lorsque la valeur globale des titres évalués par équivalence est supérieure à leur prix d'acquisition.

Le compte 109 " Actionnaires : capital souscrit - non appelé " est débité en contrepartie de la subdivision du compte 101 intitulée " Capital souscrit - non appelé ".

Comptes à l'usage de toutes les entités

Le compte 105 " Ecart de réévaluation " enregistre les écarts constatés à l'occasion d'opérations de réévaluation et qui peuvent être incorporés en tout ou partie au capital. Il est subdivisé autant que de besoin.

Le compte 11 " Report à nouveau " peut être subdivisé afin de distinguer le report à nouveau bénéficiaire au compte 110 " Report à nouveau (solde créditeur) " et le report à nouveau déficitaire au compte 119 " Report à nouveau (solde débiteur) ".

Le compte 12 " Résultat de l'exercice " enregistre pour solde les comptes de charges et les comptes de produits de l'exercice.

¹Www .papiton.com, date de consultation le 21 /06/ 2021.

Le solde créditeur du compte 12 représente un bénéfice, les produits étant supérieurs aux charges.

Le solde débiteur du compte 12 représente une perte, les charges étant supérieures aux produits.

Le compte 12 est soldé après décision d'affectation du résultat. Dans les sociétés. Dans les entreprises individuelles, le solde du compte 12 est viré au compte 101 " Capital individuel ".

13 Produits et charges différés – hors cycle d'exploitation

Sont enregistrés distinctement au crédit de ce compte :

Les subventions d'équipement (131)¹

Les autres subventions d'investissements (132)

Le compte 131 " Subventions d'équipement " ou 138 " Autres subventions d'investissement " est crédité de la subvention par le débit d'un compte de tiers ou d'un compte financier.

Les subventions d'équipement dont bénéficie l'entité pour acquérir ou créer des immobilisations sont inscrites au compte 131.

Les autres subventions d'investissement dont bénéficie l'entité pour financer des activités à long terme sont inscrites au compte 138.

Le compte 139 " Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat " est débité par le crédit du compte 777 " Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice ".

Les comptes 131 ou 138 et 139 sont soldés l'un par l'autre, lorsque le crédit du premier est égal au débit du deuxième.

15 .Provisions pour charges – passifs non courants

Sont enregistrées distinctement au crédit de ce compte :

- Les provisions pour charges ;

¹ Le système comptable financier, maison d'édition pour l'enseignement et la formation, Bouira , 2008, P112,p113.

- Les provisions pour pensions et obligations similaires (engagements de retraite).

Lors de la constitution d'une provision pour charges, le compte de provisions est crédité par le débit d'un compte de dotations soit d'exploitation, soit financières.

Lors de la survenance de la charge, la provision antérieurement constituée est soldée par imputation directe des coûts correspondant à la charge. L'excédent éventuel du montant de la provision fait l'objet d'une annulation par le crédit d'un compte de reprise (78).

Le compte de provision est réajusté, en tout état de cause, à la fin de chaque exercice par :

Le débit des comptes de dotations correspondants, lorsque le montant de la provision est augmenté ;

Le crédit d'un compte 78 de reprise (produit) , de même niveau que celui utilisé pour la dotation , lorsque le montant de la provision est diminué ou annulé

(provision devenue , en tout ou partie, sans objet) .

Le compte 153 " Provisions pour pensions et obligations similaires " enregistre les provisions relatives aux charges que peuvent engendrer des obligations légales ou contractuelles conférant au personnel des droits à la retraite ou d'autres avantages postérieurs à l'emploi (assurance vie, couverture médicale).

Le compte 154 " Provisions pour restructurations " enregistre les provisions relatives aux charges que peuvent engendrer des opérations de restructurations telles que l'arrêt d'une branche d'activité ou la fermeture d'un site.

Le compte 155 " Provisions pour impôts " enregistre les provisions pour impôts qui correspondent à la charge probable d'impôts rattachable à l'exercice mais différée dans le temps et dont la prise en compte définitive dépend des résultats futurs.

Le compte 156 " Provisions pour renouvellement (entreprises concessionnaires) " enregistre les provisions pour renouvellement des immobilisations constituées par les concessionnaires de service public.¹

¹ Le système comptable financier, op.cit , p113,p114,p116,p117.

Compte 16 Emprunts et dettes assimilées

Le compte 16 " Emprunts et dettes assimilées " enregistre d'une part les emprunts, d'autre part les dettes financières assimilées à des emprunts, à l'exception de celles enregistrées au compte 17 " Dettes rattachées à des participations " .

Les comptes 161 " Emprunts obligataires convertibles ", 163 " Autres emprunts obligataires ", 164 " Emprunts auprès des établissements de crédit ", 165 " Dépôts et cautionnements reçus ", 166 " Participation des salariés aux résultats ", 167 " Emprunts et dettes assorties de conditions

Particulières " et 168 " Autres emprunts et dettes assimilées " peuvent être subdivisés pour identifier :

Les emprunts et dettes assimilées contractés en France et à l'étranger, en francs ou en devises ;¹

La partie des emprunts et dettes assimilées dont les échéances sont à long terme, à moyen terme ou à court terme.

Les intérêts courus sur emprunts et dettes sont regroupés dans une subdivision du compte 168.

Les entités peuvent également subdiviser les comptes d'emprunts pour identifier les emprunts contractés auprès d'entités liées ou avec lesquelles elles ont un lien de participation.

Les emprunts obligataires dont le remboursement est assorti de primes sont comptabilisés au crédit des comptes 161 ou 163 pour leur valeur totale, primes de remboursement inclus. La contrepartie de ces primes est enregistrée au débit du compte 169 " Primes de remboursement des obligations " .

La dotation de l'exercice est inscrite par le débit du compte 6861 " Dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations " au crédit du compte 169.

Les concours bancaires courants ne sont pas inscrits dans le compte 164 " Emprunts auprès des établissements de crédit ". Ils sont enregistrés dans un compte spécifique : 519 " Concours bancaires courants " .

¹ www.papiton.com, date de consultation, le 21 /06/ 2021.

Le compte 166 " Participation des salariés aux résultats " enregistre les fonds non employés et les sommes relatives à la création d'un fonds de participation. La subdivision du compte 166 intitulé " Comptes bloqués " est créditée par le débit du compte 424 " Participation des salariés aux résultats " du montant des fonds qui n'ont pas pu être utilisés par suite d'absence d'accord entre employeurs et salariés.

Le compte 167 regroupe les emprunts et dettes assortis de conditions particulières. Le montant des émissions de titres participatifs est enregistré au compte 1671. Les avances conditionnées de l'Etat sont enregistrées au compte 1674. Les emprunts participatifs sont enregistrés au compte 1675.¹

Le compte 17 Dettes rattachées à des participations

Ce compte n'enregistre que des opérations financières (les opérations commerciales ne doivent pas y figurer).

Il est nécessaire de distinguer par des subdivisions spécifiques :

Les dettes rattachées à des participations groupe (filiales ou entreprises associées) ;

Les dettes rattachées à des participations hors groupe.

Le compte 18 " Comptes de liaison des établissements et sociétés en participation "

Le compte 18 est à la disposition des entités pour recevoir, en cours d'exercice, les opérations effectuées entre établissements et avec des sociétés en participation .Il est obligatoirement soldé à la clôture de l'exercice.

Le compte 188 « Comptes de liaison entre sociétés en participation » est utilisé pour les opérations réalisées par l'intermédiaire de sociétés en participation ou assimilés (groupements « joint-venture » ...).

Le regroupement des comptes de la société en participation dans la comptabilité du gérant responsable de la gestion des opérations est effectué par ce compte 188.²

7 Nomenclature des comptes classe 2 Comptes d'immobilisations :

20 Immobilisations incorporelles ;

¹ www.papiton.com, date de consultation, le 21 /06/ 2021.

² Le système comptable financier, maison d'édition pour l'enseignement et la formation, Bouira , 2008, p120.

- 21 Immobilisations corporelles ;
- 22 Immobilisations en concession ;
- 23 Immobilisations en cours ;
- 24 (disponible) ;
- 25 (disponible) ;
- 26 Participations et créances rattachées à des participations ;
- 27 Autres immobilisations financières ;
- 28 Amortissement des immobilisations ;
- 29 pertes de valeur sur immobilisations .¹

8 Les formulations des comptes des immobilisations

La composition du compte commence par, le compte de la classe, le code des comptes, et la subdivision.

20 Immobilisations incorporelles.

203 Frais de développement immobilisables.

204 Logiciels informatiques et assimilés .²

205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques.³

2051. Logiciels

2052. Brevets

2053. Marques

2056 Licence

2058 .Concession- autres droits similaires

207 Écart d'acquisition goodwill

208 Autres immobilisations incorporelles

¹ Ministère des finances, conseil national de la comptabilité, ENAG, Alger, 2009 , p 98.

² Analyse des documents personnels.

³ Www .papiton.com date de consultation le 21 /06/ 2021

21 Immobilisations corporelles

211 Terrains

2110 Terrains de construction et chantiers

2111 Terrains nus

2112 Terrains aménagés

2114 Terrains bâtis

2115 Carrières et gisements

2118 Autres terrains

212 Agencements et aménagements de terrains

(Même ventilation que celle du compte 211)

213 Constructions

2131 Bâtiments

21311 Bâtiments industriels

21312 Bâtiments administratifs et commerciaux

21318 Autres ensembles immobiliers.

213181 Affectés aux opérations professionnelles ¹

213188 Affectés aux opérations non professionnelles

2135 Installations générales, agencements aménagements des constructions

21351 Installation d'eau

21352 Installation d'électricité

21353 installation de gaz

21354 installation de protection et de sécurité.

21358 Autres agencements et installations

¹Analyse des documents personnels.

2138 Ouvrages d'infrastructures

21381 Voies de terre

21382 Voies de fer

21383 Voies d'eau

215 Installations techniques, matériel et outillage industriels

2151 installations complexes spécialisées

2153 installations à caractère spécifique

2154 Matériel industriel

218 Autres immobilisations corporelles

2181 Installations générales, agencements, aménagement divers

2182 Matériel de transport

2183 Matériel de bureau et matériel informatique

22 Immobilisations mises en concession

221 Terrains en concession

222 Agencements et aménagements de terrains en concession

223 constructions en concession

225 Installations techniques en concession

228 Autres immobilisations corporelles en concession

229 Droits du concédant

23 Immobilisations en cours

232 Immobilisations corporelles en cours

2322 Agencement et aménagement de terrains en cours

2323 constructions en cours

237 Immobilisations incorporelles en cours

238 Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations

2382 Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles

2387 Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles.

24 / 25 (disponibles)

26 Participations et créances rattachées à des participations.

261 Titres de filiales

2611 Actions

2618 Autres titres

262 Autres titres de participation

265 Titres de participation évalués par équivalence (entreprises associées)

266 Créances rattachées à des participations groupe

2661 Créances liées à des participations groupe

2665 versements représentatifs d'apports non capitalisés (appel de fonds)

2666 avances consolidables ¹

2668 Dividendes à percevoir

267 Créances rattachées à des participations hors groupe

2671 Créances liées à des participations hors groupe

2675 Versements représentatifs d'apports non capitalisés (appel de fonds)

2676 Avances consolidables

2677 Autres créances rattachées à des participations hors groupe

268 Créances rattachées à des sociétés en participation

2681 principal

¹ Analyse des documents personnels.

2688 intérêts courus

269 Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés

27 Autres immobilisations financières

271 Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille

2711 Actions

2718 Autres titres

272 Titres représentatifs de droit de créance

2721 obligations

2722 Bons

273 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

2731 Actions immobilisées de l'activité de portefeuille

2732 Obligations remboursables en actions

2733 Obligations convertibles en actions

274 Prêts et créances sur contrat de location financement

2741 prêts partitifs

2742 prêts aux associés ¹

2743 Prêts aux personnel

275 Dépôts et cautionnement versés

2751 Dépôts

2755 Cautionnements

276 Autres créances immobilisés

2761 Créances diverses

¹ Analyse des documents personnels.

2768 Intérêts courus

27682 Autres créances sur titres immobilisés (droit de créance)

27684 Autres créance sur prêts.

279 Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés

28 Amortissement des immobilisations

280 Amortissement des immobilisations incorporelles

2803 Amortissement des faits de recherche et de développement immobilisables

2804 Amortissement des logiciels informatiques et assimilés

2808 Amortissement autres immobilisations incorporelles

281 Amortissement des immobilisations corporelles

2812 Amortissement des agencements et aménagement de terrains

2813 Amortissement des constructions

2818 Amortissement des autres immobilisations corporelles

282 Amortissement des immobilisations mises en concession

29 Pertes de valeur sur immobilisations

290 Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles

2903 Pertes de valeurs sur frais de recherche et de développement immobilisables

2904 Pertes de valeur sur logiciels informatique et assimilés

2908 Pertes de valeur sur autres immobilisations incorporelles ¹

291 Pertes de valeurs sur immobilisations corporelles

292 Pertes de valeur sur immobilisations mises en concession

293 Pertes de valeur sur immobilisations en cours

¹Analyse des documents personnels.

296 Pertes de valeur sur participations et créances rattachées

297 Pertes de valeur sur autres titres immobilisés

9. Fonctionnement comptes des immobilisations

Immobilisations incorporelles générées en interne

La subdivision du compte 20 Immobilisations incorporelles

Le compte 203 frais de développement immobilisables enregistre à son débit les frais de développement inscrits à l'actif, cet enregistrement à l'actif s'effectue en contrepartie d'un compte 73 production immobilisée d'actifs incorporels

Le compte 204 logiciels informatiques et assimilés : est débitée du compte d'acquisition des licences se rapportant à l'utilisation de logiciels en contrepartie des comptes de tiers ou des comptes financiers, ou du coût de production des logiciels créés en contrepartie d'un compte production immobilisée d'actifs incorporels (subdivision du compte 73 .

Le compte 205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques.

Enregistre les concessions ou licences acquises dans le but de disposer d'un droit pendant la durée du contrat, les profits ou les pertes provenant de la mise hors service ou de la sortie d'une immobilisation incorporelle sont déterminés par différence entre les produits nets estimés et la valeur comptable de l'actif, et sont comptabilisés en produits ou en charges dans les comptes 65 ou 75 .

Les immobilisations corporelles le compte 21 : Les comptes d'immobilisations corporelles sont débités à la date d'entrée des actifs sous le contrôle de l'entité, de la valeur d'apport, du coût d'acquisition, du coût de production.¹

Par le crédit, suivant le cas :

D'un compte capital le compte 10, ou du compte 45 groupe et associés, d'un compte 40 fournisseurs ou autres comptes concernés, d'un compte 73 production immobilisée, les éléments suivants peuvent être distingués s'ils sont d'un montant significatif :

¹ Ministère des finances, conseil national de la comptabilité, ENAG, Alger, 2009, p116 , p117.

211 terrains, 212 agencements et aménagements de terrain, 213 constructions, 215 installations techniques, matériel et outillage industriels, 218 autres immobilisations corporelles, et éventuellement :

Installations générales, agencements aménagements, matériels de transport ;

Mobilier de bureau, matériels de bureau et matériels informatiques ;

Emballages récupérables, les profits ou les pertes provenant de la mise hors service ou de la sortie d'une immobilisation corporelle sont déterminés par différence entre les produits de sorties nettes estimées et la valeur comptable de l'actif, et sont comptabilisés en produits ou en charges dans les comptes 65 autres charges opérationnelles et 75 autres produits opérationnels.

Le compte 22 Immobilisations en concession : le compte 22 peut également faire l'objet pour des raisons de gestion interne de subdivisions permettant de dissocier les immobilisations mises en concession par le concédant et les immobilisations mises en concession par le concessionnaire, le compte 229 est débité par le crédit du compte 282 amortissement des immobilisations mises en concession, le compte 229 aura pour solde la valeur comptable nette des immobilisations mises en concession.¹

Le compte 23 les immobilisations en cours : ces comptes ont pour objet de faire apparaître la valeur des immobilisations non encore achevées à la fin de chaque exercice, ainsi que les avances et acomptes versés par l'entité à des tiers en vue de l'acquisition d'une immobilisation.

Ces comptes sont soldés lorsque l'immobilisation est prête à être mise en service, avec pour contrepartie des comptes d'immobilisations (compte 21).

Aucun amortissement n'est pratiqué sur des immobilisations en cours.²

Le compte 26 : participations et créances rattachées à des participations :

Ce compte reçoit à son débit le coût d'acquisition (ou la valeur d'apport) des titres de participation ainsi que les créances rattachées à ces titres, et en contrepartie des comptes de tiers (ou du compte financier) pour la partie appelée, et d'une subdivision du même compte (compte 269) versements restant à effectuer sur titres de participations non libérés pour la partie non appelée (cette dernière étant ensuite soldée au fur et à mesure des montants appelés versés, en contrepartie des comptes financiers), en cas de cession des titres de participation, les plus-values ou moins-values dégagées sont enregistrées en produits ou en charges.

¹ Ministère des finances, conseil national de la comptabilité, ENAG, Alger, 2009, p117, p 120.

² BOURSALI Rachida, op.cit, p 112.

Le compte 27 Autres immobilisations financières :

Pour les achats ils sont débités dans le compte 27 (en sous comptes du compte 27) .

Par le crédit de disponibilité lors de paiement et le crédit du compte 279 lorsqu'une partie de ces titres n'est pas encore libérée.

- Pour les revenus nous passons au débit le compte 27 par le crédit d'un compte de produit financier le compte 762 revenus des actifs financiers.
- Pour les provisions pour dépréciation sont enregistrées, au débit, en charge, au compte 686, dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur, éléments financiers, au crédit en diminution de l'actif au compte 297, pertes de valeur sur autres titres immobilisés. Les reprises de provisions sont enregistrées en produit au compte 786, reprises financières sur pertes de valeur et provisions, en cas de cession les comptes 271 et 272 sont crédités par le compte de trésorerie ou par le compte 462 créances sur cessions d'immobilisations, et par le compte 665 écart d'évaluation sur actifs financiers, moins-values, en cas de perte et par le crédit du compte 765 écart d'évaluation sur actifs financiers, plus-values en cas de profit. Pour l'évaluation du compte 27, comme il a été cité plus haut, c'est :

Ou cout, ou à la juste valeur et d'enregistrer les plus-values en capitaux et non en résultat, au plus faible du cout ou de valeur du marché.

Le compte 28 amortissements des immobilisations :

Les amortissements des immobilisations sont portés au crédit des comptes 28 « amortissement des immobilisations » .Ces comptes sont subdivisés selon le même niveau de détail que les comptes principaux 20 et 21 sur lesquels ils portent. En contrepartie, les dotations aux amortissements sont enregistrées en charge au débit des comptes de dotations.

En cas de cession , d'expropriation ou de disparition indemnisée ou non (mise au rebut) des éléments d'actifs , les comptes d'amortissements y afférents sont virés au compte 20 ou 21 concerné.¹

Le compte 29 pertes de valeur sur immobilisations :

Lors de la constitution d'une provision pour dépréciation ou de l'augmentation d'une provision déjà constituée, le compte de provision concerné est crédité par le débit du compte 681, dotations aux amortissements et aux provisions-Charges

¹ BOURSALI Rachida, op.cit., p114, p118, p119.

d'exploitation du compte 686, dotations aux amortissements et aux provisions, - charges financières ou du compte 687 dotations aux amortissements et aux provisions charges exceptionnelles.

Le compte de pertes de valeur est réajusté à la fin de chaque exercice par :

Le débit des comptes de dotation correspondants dans le cas de l'augmentation du montant de la perte de valeur.

Le crédit d'un compte 78, lorsque le montant de la perte de valeur est diminué.¹

¹ Ministère des finances, conseil national de la comptabilité, ENAG, Alger, 2009, p123.

Tableau n°02 : Récapitulation

Nature	Comptes
Immobilisations Incorporelles	203 Frais de développement immobilisables 204 Logiciels informatiques et assimilés 205 Concession et droits similaires, brevets, licences, marques 207 Ecart d'acquisition - goodwill 208 Autres immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles	211 Terrains 212 Agencements et aménagements de terrains 213 Construction 215 Installations techniques 218 Autres immobilisations corporelles
Immobilisations en concession	221 Terrains en concession 222 Agencements et aménagements de terrains en concession 223 constructions en concession 225 installations techniques en concessions 228 autres immobilisations corporelles en concessions 229 droits du concédant
Amortissement des immobilisations	280 Amortissements des immobilisations incorporelles 281 Amortissements des immobilisations corporelles 282 Amortissements des immobilisations mises en concession.

Source : DUMALANEDE Eric comptabilité générale édition BERTI, Alger 2009, p43.

10. Définition des amortissements :

L'amortissement est une constatation comptable de la perte de la valeur d'investissement avec le temps et qui permet de reconstruire l'actif investi.

11. Durée d'amortissements

Les durées sont arrêtées par la loi et ce en fonction du type d'investissements.

Immeubles 50 à 100 ans

Equipements et matériels 10 ans

Matériel de transport de 4 à 5 ans

12.Méthode de calcul d'amortissements

12.1 Amortissement constant ou linéaire

Dotation aux amortissements = Valeur d'origine / durée, ou = valeur d'origine x taux, Taux = 100/ durée

Exemple : le 02/01/ 2000 : achat d'un véhicule de marque Mazda pour un montant 800 000 DA payé par chèque bancaire n° 018300.

Donc, le taux d'amortissement : 20% sur 5ans.

Tableau N°03 : Tableau d'amortissement linéaire

Années	Valeur d'origine	dotation d'amortissement	Valeur nette comptable
2000	800000	160 000	640000
2001	800000	160 000	480 000
2002	800000	160 000	320 000
2003	800000	160 000	160000
2004	800000	160 000	00
		800000	

Sources : BECHKIR .A et MERZOUK .N, comptabilité générale approfondie, maison d'édition pour l'enseignement et la formation, Bouira , 2004 , p189.

Si la mazda est acquise le 01/07/ 2000 la durée d'utilisation pour l'année 2000 est seulement de 6 mois du (01/07/ 2000 au 31/12/2000) , donc la dotation = 160 000X 6 /12 = 80000DA

La comptabilisation est comme suite :

		31/12/2000		
682		Dotation aux amortissements	80000	
	2944	Amortissement M .transport		80000

Sources : BECHKIR .A et MERZOUK .N, comptabilité générale approfondie, maison d'édition pour l'enseignement et la formation, Bouira , 2004 , p189.

12.2 Amortissement dégressif

Le taux d'amortissement dégressif est égal au taux d'amortissement constant par le coefficient selon la durée .Il sera appliqué à la valeur nette comptable.

Tableau N° 4 : Tableau d'amortissement dégressif

Valeur d'amortissement	Taux d'amort. Constant	Taux d'amort . Dégressif
≤ 4 ans%	... x 1,50 = ...
>4< 6%x 2 =
≥ 6 ans%	...x 2,5 = ...

Sources : BECHKIR .A et MERZOUK .N, comptabilité générale approfondie, maison d'édition pour l'enseignement et la formation, Bouira , 2004 , p191.

Classe 03 Comptes de stocks et encours

30 stocks de marchandises ;

31 Matières premières et fournitures ;

32 Autres approvisionnements ;

33 En cours de production de biens ;

34 En cours de production de services ;

35 Stocks de produits ;

- 36 Stocks provenant d'immobilisations ;
- 37 Stocks à l'extérieur ;
- 38 Achats stockés ;
- 39 Pertes de valeur sur stocks et encours .¹

10. Les formulions des comptes de stocks et encours

- 30 Stocks de marchandises
- 31 Matières premières et fournitures
 - 311 Matières (ou groupe) A
 - 312 Matières (ou groupe) B
 - 313 Matières
- 32 Autres approvisionnements
 - 321 Matières consommables
 - 322 Fournitures consommables
 - 326 Emballages
 - 326 1 Emballages perdus
 - 3265 Emballages récupérables non identifiables
 - 3267 Emballages à usage mixte
- 33 En cours de production de biens
 - 331 Produits en cours
 - 335 Travaux en cours²
- 34 En cours de production de services
 - 341 études en cours
 - 345 Prestations de services en cours

¹ Ministère des finances, conseil national de la comptabilité, ENAG, Alger, 2009 ,p98.

² Analyse des documents personnels.

35 Stocks de produits

351 Produits intermédiaires

355 produits finis

358 Produits résiduels ou matières de récupération

3581 Déchets

3585 Rebut

36 Stocks provenant d'immobilisations

37 Stocks à l'étranger

370 Stocks de marchandises à l'étranger

3700 Stocks en cours de route

3701 Stocks de marchandises en dépôt à l'étranger

3702 Stocks de marchandises en consignation à l'étranger

371 Stocks de matières premières et fournitures à l'étranger

375 Stocks de produits à l'étranger

38 Achats stockés

380 Marchandises stockées

381 Matières premières et fournitures stockées

382 Autres approvisionnement stockés

39 Pertes de valeur sur stock et en cours

390 Pertes de valeur sur stocks de marchandises

391 Pertes de valeur sur matières premières et fournitures

392 Pertes de valeur sur autres approvisionnements ¹

¹Analyse des documents personnels.

11. Fonctionnement comptes des stocks

Le compte 30 stocks de marchandises

12 Les méthodes d'inventaire :

Principes :

Stock initial (SI) + entrées = sorties + stock final (SF) .C'est l'égalité fondamentale des stocks.

Le stock initial et les entrées sont des données chiffrées en quantité et en valeur.

Les sorties et le stock final sont des données chiffrées en quantité, la valeur étant à déterminer.

Dans ces méthodes, le stock final est théorique .Il faut le comparer avec le stock réel (inventaire extracomptable ou inventaire fin de période).

Si le stock théorique est supérieur au stock réel, cela traduit un manque dans le stock. C'est un mali ou manquant . ST (stock théorique) > SR (stock réel) différence d'inventaire défavorable.

Si le stock théorique est inférieur au stock réel, cela traduit un surplus dans le stock .C'est un boni ou excédent . $ST < SR$: différence d'inventaire favorable.

$SI - SF =$ variation de stock en amont (matière première) .

$SF - SI =$ variation de stock en aval (produits finis) .¹

a) Comptabilisation dans le cas de l'inventaire intermittent :

Au cours de la période le compte 38 , est débité du montant des achats et des frais accessoires d'achat par le crédit d'un compte fournisseurs ou d'un compte de trésorerie , le compte 38 est subdivisé selon le même schéma que les autres comptes , le compte 38 est subdivisé des comptes (380 , 381, 382) .

A la clôture de la période, après avoir procédé à un inventaire extra – comptable, il convient de créditer les comptes 30, 31, 32 et je débite les compte 60.

De solder le compte 38 par le débit des comptes 60 achat consommés (600 achats de marchandise 601 matières premières, 602, autres approvisionnements.

¹ MAKHLOUF. F comptabilité analytique, maison d'édition pour l'enseignement et la formation, BOUIRA, 2011, p 19, p20.

De constater les stocks de fin de période au débit des comptes (30, 31, 32...) par le crédit des comptes 60.

b) Comptabilisation dans le cas de l'inventaire permanent

Cette méthode de l'inventaire permanent un suivi comptable des stocks et favorise l'arrêt rapide des situations comptables périodiques.

Elle permet également au niveau des produits finis d'établir une correspondance directe entre les coûts des stocks vendus et les revenus y afférents.

Au cours de la période les comptes 38 sont débités du montant des achats et des frais accessoires d'achat par le crédit d'un compte de fournisseurs ou d'un compte de trésorerie.

Les comptes (30, 31, 32) ils sont débités des entrées en magasin par le crédit du compte 38 et ils sont crédités des sorties par le débit des comptes (600 601, 602) en fin de période, après analyse, les écarts éventuels entre le stock physique et le stock figurant au débit des comptes de stocks, 30 ,31 ,32, 35, sont enregistrés afin de porter le montant de ces derniers à la valeur constatée dans l'inventaire physique. Les écarts justifiés et considérés comme normaux sont constatés en contrepartie des comptes 60 ou 72, les autres écarts sont enregistrés aux comptes 657 charges exceptionnelles de gestion courante ou bien au compte 757 .

Le compte 31 matières premières et fournitures : le compte 31 est débité des entrées en magasin par le crédit du compte 381 et crédité par le débit du compte 601.¹ .

Le compte 32 les autres approvisionnements : subdivisé des comptes (321, 322, 326) ils sont débités par le crédit du compte 381 lors des achats et sont crédités par le débit des comptes 603 lors de la consommation des stocks.

Les comptes 33, 34, et 35 : les de stocks (33 en cours de production de biens, le 34 encours de production de services et le 35 stocks de produits sont débités des entrées en magasin par le crédit des comptes 72 et sont crédités par le débit de ces mêmes comptes 72.

Le compte 36 stocks provenant d'immobilisations : Il est débité par le crédit du compte d'immobilisation concernée, et en fin d'exercice le compte est crédité par le compte 603 variation des stocks.

¹ BOURSALI Rachida, op.cit, p125 -p129 .

Le compte 37 Stocks à l'extérieur : (en cours de route, en dépôt ou en consignation) , en fin de période, si ce compte n'est pas soldé, un état détaillé des stocks correspondants est établi par l'entité.

Le compte 38 achats stockés : Et subdivisé des comptes (380, 381, 382) .

Il faut le solder au 31 /12/ N soit par entrée en stocks le compte 30, 31, 32 ou bien par un 37 si la marchandise n'a pas été réceptionnée.

Le compte 39 perte de valeur sur stocks et encours : Ce compte et subdivisé par nature d'éléments en stocks il est réajusté à la fin de chaque exercice par le débit des comptes de dotations correspondants , lorsque le montant de la provision est augmenté ou par le crédit d'un compte 78, lorsque le montant de la provision est diminué ou annulé, les soldes des comptes 39 sont imputés en diminution du montant des stocks concernés lors de la sortie des stocks de l'actif .¹

13. Le traitement des stocks et le calcul de résultat

Pour des raisons commerciales en général (pour éviter la rupture de stocks qui risquerait de paralyser la production, ou de mécontenter les clients, l'entreprise, suivant son activité, est amenée à constituer des stocks de matières premières et des stocks de produits semi- finis ou finis, la constitution d'un stock de matières premières sera à l'origine d'un décaissement avant consommation et donc d'un décalage résultat / trésorerie .La constitution d'un stock de produits finis sera à ²

L'origine d'une production et donc d'une création de richesse avant son encaissement et donc d'un décalage Résultat / Trésorerie.

14. Le coût du stock : Le coût du stock comprend le coût d'acquisition des produits, le coût de possession du stock, le coût de passation de commande et le coût de rupture.

¹ Ministère des finances, conseil national de la comptabilité , Engager, 2009 , p 124 - , p 126.

² GRIFFITHS Stéphane, comptabilité financière, vuibert, paris, 2006, p45.

14.1 Coût d'acquisition : Pour un produit acheté à un fournisseur, le coût d'acquisition (*acquisition cost*) comprend le coût du produit et tous les coûts liés à l'acquisition du produit (comme les coûts de transport, d'assurance ou encore de douane).

14.2 Coût de possession : Le coût de possession du stock (*carrying cost*) correspond à l'ensemble des coûts liés à la gestion d'un produit en stock.

14.3 Coût de passation de commande : Le coût de passation de commande (*ordering cost*) comprend, pour les produits commandés à des fournisseurs, les coûts administratifs (comme les frais de correspondance et de téléphone ou les salaires et charges sociales des employés en charge des commandes de réapprovisionnement) et les frais de contrôle la préparation de la ligne de production.

14.4 Coût de rupture : Le coût de rupture (*stock out cost*) est le coût résultant d'une commande client qui n'a pas pu être satisfaite. Il peut inclure la perte de chiffre d'affaires, le coût d'utilisation de moyens de livraison urgente, ou encore, éventuellement, le coût lié à la perte d'un client.¹

Les sorties de stock se font par les méthodes CUMP, FIFO, LIFO.

15. Nomenclature des comptes de tiers

40 fournisseurs et comptes rattachés.

41 clients et comptes rattachés

42 personnel et comptes rattachés

43 Organismes sociaux et comptes rattachés

44 états, collectivités publiques, organismes internationaux et comptes rattachés

45 Groupe et associés

46 débiteurs divers et créditeurs divers

47 comptes transitoires ou d'attente

48 charges ou produits constatés d'avance et provisions

¹ LE MOIGNE Remy , achat ,production , logistique ,transport ,vente , dunod, paris ,2017,p 239 , p 268.

49 pertes de valeur sur comptes de tiers¹

16. Les formulations des comptes de tiers

40 Fournisseur et comptes rattachés

401 Fournisseurs de stocks et services

4011 Fournisseurs, achats de biens et prestations de services

4017 Fournisseurs retenues de garantie

403 Fournisseurs effets à payer

404 Fournisseurs d'immobilisations

(Même ventilation que celle du compte 401)

405 Fournisseurs d'immobilisations – effets à payer

408 Fournisseurs factures non parvenues

(Même ventilation que celle du compte 401)

409 Fournisseurs débiteurs

(Même ventilation que celle du compte 401)

41 Clients et comptes rattachés

411 Clients

4111 Clients ventes de biens ou de prestations de services

4117 Clients retenues de garantie

413 Clients effets à recevoir

416 clients douteux

417 créances sur travaux ou prestations en cours

418 clients – produits non encore facturés

(Même ventilation que celle du compte 411)

¹ Ministère des finances, conseil national de la comptabilité, ENAG, Alger, 2009, p 98.

419 Clients créditeurs ¹

(Même ventilation que celle du compte 411)

42 Personnel et comptes rattachés

421 Personnel rémunérations dues

422 fonds des œuvres sociales

423 participations des salariés sur résultats

425 personnel avances et acomptes accordés

426 Personnel dépôts reçus

427 Personnel oppositions sur salaires

428 Personnel Charges à payer et produits à recevoir

(Même ventilation que celle du compte 411)

43 Organismes sociaux et comptes rattachés

431 Sécurité sociale

432 Autres organismes sociaux

438 Organismes sociaux –charges à payer et produits à recevoir

(Même ventilation que celle du compte 411)

44 états, collectivités publiques, organismes internationaux et comptes rattachés

441 Etat et collectivités publiques, subventions à recevoir

(Même ventilation que celle du compte 411)

442 Impôts et taxes recouvrables sur des tiers

443 Opérations particulières avec l'état et les collectivités publiques

445 Etat taxes sur le chiffre d'affaires

4451 Taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser

¹ Analyse des documents personnels.

(Même ventilation que celle du compte 411)

4456 Taxes sur le chiffre d'affaires déductibles ¹

(Même ventilation que celle du compte 411)

4457 Taxes sur le chiffre d'affaires déductibles

(Même ventilation que celle du compte 411)

4458 Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente

(Même ventilation que celle du compte 411)

446 Organismes internationaux

447 autres impôts, taxes et versements assimilés

448 Etat charges à payer et produits à recevoir (hors impôts)

(Même ventilation que celle du compte 411)

45 Groupe et associés

451 Opération groupe

(Même ventilation que celle du compte 411)

455 Associés comptes courants

(Même ventilation que celle du compte 411)

456 Associés opérations sur le capital

4561 Associés comptes d'apport en société

(Même ventilation que celle du compte 411)

4562 Apporteurs – capital appelé non versé

(Même ventilation que celle du compte 411)

4563 Associés – versements reçus sur augmentation de capital

4564 Associés versements anticipés

¹Analyse des documents personnels.

4566 Actionnaires d' défaillants

4567 Associés capital à rembourser

457 Associés dividendes à payer

458 Associés opérations faites en commun ou en groupement ¹

(Même ventilation que celle du compte 411)

46 Débiteurs divers et créateur divers

462 Créances sur cessions d' immobilisations

464 dettes sur acquisitions valeurs mobilières de placement et instruments financiers dérivés

465 créances sur cessions valeurs mobilières de placement et instruments financiers dérivés

467 autres comptes débiteurs ou créateurs

468 diverses charges à payer et produits à recevoir

(Même ventilation que celle du compte 411)

47 comptes transitoires ou d' attente

471 à 475 comptes d' attente

476 Différence de conversion actif

(Même ventilation que celle du compte 411)

477 Différences de conversion – passif

(Même ventilation que celle du compte 411)

478 Autres comptes transitoires

48 Charges ou produits constatés d' avance et provisions

481 Provisions passifs courants

486 charges constatées d' avance

¹ Analyse des documents personnels.

487 Produits constatés d'avance

49 Pertes de valeur sur comptes de tiers

491 Pertes de valeur sur comptes de clients

495 Pertes de valeur sur comptes du groupe et sur associés

4951 Pertes de valeur sur comptes du groupe¹

4955 Pertes de valeur sur comptes courants des associés

496 Pertes de valeur sur comptes de débiteurs divers

(Même ventilation que celle du compte 411)

498 Pertes de valeur sur comptes de débiteurs divers

17 Fonctionnement comptes de tiers

40 Fournisseurs et comptes rattachés

Le compte 401 fournisseurs de stocks et services : Et crédité du montant des factures d'achat de bien ou de prestations de services par le débit du compte 38 pour les achats stockés ;

Des comptes concernés de la classe 6 (montant hors taxes récupérables) pour les achats non stockés ou les services.

D'une subvention du compte 44 TVA déductibles pour le montant des taxes récupérables.

Est débité par le crédit :

D'un compte de trésorerie lors des règlements effectués par l'entité à ses fournisseurs.

Le compte 411 Clients : Est débité du montant des factures de ventes de biens ou de prestations de services par le crédit :

De l'une des subdivisions du compte 70

« Ventes de marchandises et de produits fabriqués, ventes de prestations et produits annexes »

¹ Analyse des documents personnels.

(montant hors TVA collectée)

Du compte 419 clients créditeurs ;

Du compte 445 Taxes sur le chiffre d'affaires collectées par l'entreprise TVA.

Il est crédité par le débit :

D'un compte de trésorerie lors de règlements reçus des clients ;¹

De l'une des subdivisions du compte 70, lors du retour de la marchandise ;

Du compte 419 clients créditeurs, pour solde de ce dernier.

Le compte 421 personnel rémunérations dues :

Peut également n'enregistrer que le montant net à payer (et non le brut), au vu des bulletins de paye.

Dans le cadre de cette méthode, les comptes de charges 63 (sous compte 631, rémunérations du personnel, sont alors débités par le crédit des comptes ouverts à chacun des tiers bénéficiaires :

421 personnels, rémunérations dues (montant net à payer) ;

422 Fonds des œuvres sociales ;

425 Personnel, avances et acomptes accordés ;

427 Personnel, oppositions sur salaires

43 Organismes sociaux et comptes rattachés

Le compte 43 organismes sociaux et comptes rattachés :

Les comptes 43 organismes sociaux et comptes rattachés sont crédités respectivement du montant :

Des sommes dues par l'entité aux différents organismes sociaux au titre des cotisations patronales d'assurances sociales, d'allocations familiales, d'accidents du travail, de retraites de personnel, par le débit des comptes de charges par nature intéressés ;

¹ S C F, système comptable financier, pages Bleues , Bouira , 2010, p123 , p125.

Des sommes à régler aux organismes sous visés pour le compte du personnel par le débit du compte « personnel rémunérations dues » .

Ils sont débités des règlements effectués à ces organismes par le crédit d'un compte de trésorerie, la subdivision est constitué de :

431 sécurité sociale

432 autres organismes sociaux.

Le compte 45 groupe et associés : Ce compte présente en fonction des besoins

Le compte 451 opérations groupe : enregistre à son débit le montant des fonds avancés directement ou indirectement de façon temporaire par l'entité aux entités du¹

Groupe, et à son crédit le montant des fonds mis directement ou indirectement à disposition de l'entité par les entités du groupe.

Le compte 46 Débiteurs divers et créditeurs divers : Ce compte présente en fonction des besoins les subdivisions suivantes :

462 Créances sur cessions d'immobilisations

464 Dettes sur acquisitions de valeurs mobilières de placement ou d'instruments financiers dérivés

465 Créances sur cessions de valeurs mobilières de placement ou d'instruments financiers dérivés

467 Autres comptes débiteurs ou créditeurs

468 Divers charges à payer et produits à recevoir

Le compte 468 est mouvementé à la clôture de l'exercice, pour permettre l'enregistrement des charges et des produits rattachables à l'exercice clos ces comptes se présentent TVA incluse (le montant de la TVA attachée étant porté en contrepartie de la subdivision d'un compte 44 TVA) .Lors du règlement effectif, ce compte est soldé en contrepartie des autres comptes 46 concernés, ce compte peut aussi être contre passé à l'ouverture de l'exercice qui suit.

Le compte 47 Comptes transitoire ou d'attente : Les comptes 47 comptes transitoires ou d'attente sont à la disposition des entités pour recevoir, en cours d'exercice, les opérations :

¹ S C F , système comptable financier , pages Bleues , Bouira , 2010,p 129,p130 ,p 134 .

Qui ne peuvent être imputées de façon certaine à un compte déterminé au moment où elles sont enregistrées ;

Où qui exigent une information complémentaire.

Toute opération portée au compte 47 est imputée au compte définitif dans les délais les plus brefs, ce compte ne figure pas sur les états financiers.

Le compte 48 Charges ou produits constatés d'avance et provisions

Ce compte présente en fonction des besoins les subdivisions suivantes :

481 Provisions, passifs courants, 486 charges constatées d'avance, 487 Produits constatés d'avance.

Les comptes 486 charges constatées d'avance et 487 produits constatés d'avance

Reçoivent à la clôture de l'exercice, les charges et les produits concernant un exercice ultérieur (pour leur montant hors taxes récupérables)

Ces comptes sont contre passés, et les charges et produits sont imputés dans les comptes par nature concernés, au cours de l'exercice auquel ils se rapportent en vertu des principes d'indépendance des exercices et de rattachement des charges aux produits.

Le compte 49 pertes de valeur sur compte de tiers : Lors de leur constatation, les pertes de valeur sur comptes de tiers sont créditées aux comptes 48 créés par nature de créances concernées :

491 pertes de valeur sur comptes de clients ;

495 pertes de valeur sur comptes du groupe et sur associés ;

496 pertes de valeur sur comptes de débiteurs divers ;

498 pertes de valeur sur autres comptes de tiers.

En contrepartie, des comptes de charges (dotations pertes de valeur) sont débités.

Le débit des comptes de dotations correspondants, le crédit d'un compte 78

« Reprises sur pertes de valeur et provisions ». ¹

¹ Ministère des finances, conseil national de la comptabilité, ENAG, Alger, 2009, p136.

Nomenclature des comptes financiers

50 valeurs mobilières de placement

51 Banques, établissements financiers et assimilés

52 instruments financiers dérivés

53 caisse

54 régies d'avances et accréditifs

55,56,57, disponible

58 virements internes

59 pertes de valeur sur actifs financiers courants

18. Les formulations des comptes financiers

Le compte 50 valeurs mobilières de placement

501 parts dans les entreprises liées

502 actions propres

503 autres actions ou titres conférant un droit de propriété

5031 titres cotés

5035 titres non cotés

506 obligations, bons du trésor et bons de caisse à court terme .

(Même ventilation que celle du compte 503)

508 Autres valeurs mobilières de placement et créances assimilées

(Même ventilation que celle du compte 411)

509 versements restant à effectuer sur valeurs mobilières de placement non libérées

51 Banques établissements financiers et assimilés

511 valeurs à l'encaissement

(Même ventilation que celle du compte 411)

- 512 Banques comptes courants
- 514 Chèques postaux
- 515 Caisses du trésor et des établissements publics
- 516 Sociétés de bourse
- 517 Autres organismes financiers
- 518 Intérêts courus
(Même ventilation que celle du compte 411)
- 519 Concours bancaires courants
(Même ventilation que celle du compte 411)
- 52 Instruments de trésorerie
- 53 Caisse
- 54 Régies d'avance et accréditifs
 - 541 Régie d'avance
 - 542 Accrédités
- 55/56/57(disponibles)
- 58 virements internes
 - 581 Virements de fonds
 - 588 autres virements internes
- 59 pertes de valeur des actifs financiers courants ¹
 - 591 pertes de valeur des dépôts en banque et autres établissements financiers
 - 594 Pertes de valeur sur des régies d'avance et accréditifs.

¹ Analyse des documents personnels.

19. Le fonctionnement des comptes financiers

Le compte 50 valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont des actifs financiers acquis par l'entité en vue de réaliser un gain en capital à brève échéance, en cas de titres de placement dont la valeur nominale est partiellement libérée, la valeur totale est portée au débit de ces comptes, la partie non appelée étant inscrite au crédit du compte 509 « versements à effectuer sur valeurs mobilières de placement non libérées ce compte étant ensuite soldé au fur et à mesure des montants appelés versés, en contrepartie des comptes de trésorerie .

Le compte 51 Banques, établissements financiers et assimilés :

Pour chaque compte financier dont elle est titulaire, l'entité utilise une subdivision distincte du compte 51 banques établissements financiers et assimilés.

Les mouvements débiteurs correspondent aux fonds reçus et les mouvements créditeurs correspondent aux fonds reçus et les mouvements créditeurs correspondent aux fonds décaissés .Les intérêts courus non échus à la clôture de l'exercice sont portés dans le compte 518 intérêts courus, ce compte est soldé à l'échéance, lorsque les intérêts sont exigibles.

Les concours financiers courants tels que les crédits sur escompte s'enregistrent au débit du compte banque concerné par le crédit du compte 519 concours bancaires courants.

Le compte 52 Instruments financiers dérivés :

Lors de l'acquisition d'instruments financiers dérivés, le cout d'acquisition est enregistré au débit du compte 52 (instruments financiers dérivés) en distinguant éventuellement dans des sous comptes la nature de ces instruments (instruments financiers dérivés immédiatement négociables sur un marché assurant la liquidité et la sécurité des transactions, instruments de couverture, autres instruments financiers dérivés), en contrepartie des comptes financiers concernés, pour les instruments financiers dérivés immédiatement négociables qui sont évalués à la valeur de marché à la date d'arrêté des comptes, la différences entre cette valeur et la valeur des titres couverts figurant en comptabilité est enregistrée :

Au débit du compte 52 en contrepartie d'un compte 76 autres produits financiers

Subdivision 765 écart d'évaluation sur actifs financiers, plus-values s'il s'agit d'une plus-value ;

Au crédit du compte 52 en contrepartie d'un compte 66 s'il s'agit d'une moins-value

.Le compte 53 caisses : Le compte caisse est débité du montant des espèces encaissées par l'entité. Il est crédité du montant des espèces décaissées. Son solde est toujours débiteur ou nul.

Le compte 54 est subdivisé en 541, régies d'avances et 542 Accréditifs.

Le compte 541 est débité du montant des fonds remis aux régisseurs par le crédit d'un compte de trésorerie, il est crédité :

Du compte des dépenses effectuées pour le compte de l'entité par le débit d'un compte de tiers ou de charges

Du montant des reversements de fonds avancés par le débit d'un compte de trésorerie.

Le compte 58 Virements internes: Ce compte se trouve soldé il est notamment destiné à permettre la centralisation, sans risque de double emploi, les subdivisions proposées pour ce compte sont les suivantes :

581 virements de fonds, 588 autres virements internes.

Le compte 59 pertes de valeur sur actifs financiers courants

La nature et le fonctionnement du compte 59 sont comparables à ceux du compte 49 ce sont des comptes de correction de valeur, lors de leur constatation, les pertes de valeur sont enregistrées dans des comptes financiers crédités au compte 59, pertes de valeur sur actifs financiers, en contrepartie de débit de compte 686, les subdivisions proposées pour ce compte sont les suivantes :

591 pertes de valeur sur valeurs en banque et établissements financiers.

594 pertes de valeur sur régies d'avances et accréditifs.

Section 03 : les comptes de produits et de charges

Les produits et charges sont présentés dans les comptes de résultat par nature et éventuellement par fonction en annexe. Une ventilation des produits et charges en comptabilité par nature, sur la base de la nomenclature de comptes est obligatoire.

1. Nomenclature du compte de charge

Classe 6 Compte de charges

60 Achats consommés

61 Service extérieurs

62 autres services extérieurs

63 charges de personnel

64 impôts, taxes et versements assimilés

65 autres charges opérationnelles

66 charges financières

67 éléments extraordinaires (charges)

68 dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur

69 impôts sur les résultats et assimilés.

2. La formulation des comptes de charges

60 achats consommés

600 achats de marchandises vendues

601 matières premières

602 autres approvisionnements

603 variations des stocks

604 achats d'étude et de prestation de services

605 achat de matériels ,équipements et travaux ¹

607 achats non stockés de matières et fournitures

608 frais accessoires d'achat

609 rabais, remises, ristournes obtenus sur achats

¹ Ministère des finances, conseil national de la comptabilité, ENAG, Alger, 2009, p106.

61 Services extérieurs

611 sous – traitante générale

613 locations

614 Charges locatives et charges de propriété

615 Entretien, réparations et maintenance

616 primes d'assurances

617 études et recherches

618 documentation et divers

619 rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs

62 autres services extérieurs

621 personnel extérieur à l'entreprise

622 rémunérations d'intermédiaires et honoraires

623 publicités, publication, relations publiques

624 transports de biens et transport collectif du personnel

625 déplacements, missions et réceptions

626 frais postaux et de télécommunications

627 services bancaires et assimilés

628 cotisations et divers

629 rabais, remises, ristournes obtenus sur autres services extérieurs

63 Charges de personnel

631 rémunérations du personnel ¹

634 rémunérations de l'exploitant individuel

635 cotisations aux organismes sociaux

¹ Ministère des finances , conseil national de la comptabilité , Engager, 2009, p106.

636 charges sociales de l'exploitant individuel

637 autres charges sociales

638 autres charges de personnel

64 Impôts, taxes et versements assimilés

641 impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations

642 impôts et taxes non récupérables sur chiffre d'affaires

645 autres impôts et taxes (hors impôts sur les résultats)

65 autres charges opérationnelles

651 redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires

652 moins-values sur sortie d'actifs immobilisés non financiers

653 jetons de présence

654 pertes sur créances irrécouvrables

655 quote part de résultat sur opérations faites en commun

656 amendes et pénalités subventions accordées, dons et libéralités

657 charges exceptionnelles de gestion courante

658 autres charges de gestion courante

66 charges financières

661 charges d'intérêts

664 pertes sur créances liées à des participations

665 écart d'évaluation sur actifs financiers moins –values

666 Pertes de change

667 pertes nettes sur cessions d'actifs financiers

668 autres charges financières

67 Éléments extraordinaires charges**68 dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur**

681 dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur, actifs non courants

682 dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur des biens mis en concession

685 dotations aux amortissements provisions et pertes de valeur, actifs courants

686 dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur, éléments financiers

69 impôts sur les résultats et assimilés

692 Imposition différée actif

693 Imposition différée passif

695 impôts sur les bénéfices basés sur le résultat des activités ordinaires

698 autres impôts sur les résultats ¹

3 Fonctionnement des comptes de charges**60 Achats consommés :**

Les comptes 60 (matières premières consommées, autres approvisionnements consommés, marchandises vendues), relatifs à des achats stockés consommés, fonctionnent différemment selon le système d'inventaire mis en place dans l'entité : inventaire intermittent ou inventaire permanent. L'évaluation des stocks consommés est opérée au coût d'acquisition les frais accessoires d'achats (transports, commission, assurances...) venant se rajouter au prix d'achat, net de rabais remises et ristournes obtenus, les achats d'études et autres prestations de service ainsi que les achats d'équipements et de travaux directement incorporés aux ouvrages, travaux ou produits fabriqués par l'entité sont enregistrés dans les comptes 60. Les achats non stockables (eau, énergie...) sont également enregistrés en comptes 60 « achats consommés ». Les éléments enregistrés en achats non stockables (comptes 60) mais non consommés à la clôture de l'exercice. Sont inscrits en tant que charges constatées d'avance au débit du compte 48.

61 et 62 Services extérieurs :

Les comptes 61 et 62 enregistrent les charges externes autres que les achats en provenance des tiers. Le grand nombre de catégories de charges constituant les charges

¹ Ministère des finances, conseil national de la comptabilité, ENAG, Alger, 2009, p107.

externes ont conduit à l'utilisation de deux comptes divisionnaires ,61 et 62, sans distinction précise entre ces deux comptes.

Les charges de location au titre de contrats de location simples doivent être comptabilisées dans ces comptes.

63 Charges de personnel : Les charges de personnel comprennent :

- Les rémunérations du personnel, y compris les rémunérations allouées aux dirigeants sociaux et le coût des rémunérations en nature. Les rémunérations en nature sont débitées au comptes 638 «autres charges de personnel » par le crédit, soit du comptes de produits 758 « autres produits de gestion courante », soit par le crédit des comptes de charges concernés.
- Les cotisations des caisses sociales et de prévoyance, liées à ces rémunérations.
- Les autres charges sociales, telles que les œuvres sociales (cantines, comités d'entreprise).
- Dans le cadre d'une entreprise individuelle, les charges sociales facultatives et obligatoires de l'exploitant.

64 Impôts taxes et versements assimilés : Les impôts taxes et versement assimilés sont des charges correspondant :

- D'une part, à des versements obligatoires à l'état et aux collectivités locales pour subvenir aux dépenses publiques.
- D'autre part, à des versements institués par l'autorité publique notamment pour le financement d'actions intérêt économique ou social.
- L'impôt sur les bénéfices n'est pas comptabilisé sous ce poste, il est inscrit au compte 69 « impôts sur les résultats et assimilés ».

65 Autres charges opérationnelles : Les éléments par nature figurant dans le compte 65 sont réputés être constitutifs du résultat des activités ordinaires de l'entité.

Ce compte enregistre :

- Les redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (compte 651).
- Les moins-values dégagées lors d'une cession d'un actif immobilisé non financier (compte 652 sortie d'immobilisations corporelles ou incorporelles, titres de participation).
- Les rémunérations des administrateurs relatives à leur fonction (compte 653).
- Les pertes sur créances irrécouvrables (compte 654)

66 Charges financières : Ce compte est subdivisé en fonction des besoins en information afin de faire apparaître la nature ou l'origine des charges :

661 « Charges d'intérêts » .

664 « Pertes sur créances liées à des participations » .

665 « Ecart d'évaluation sur actifs financiers-moins-values ».

666 « Pertes de change » .

667 « Pertes nettes sur cessions d'actifs financiers » .

668 « Autres charges financières ».

Le compte « charges d'intérêts » est débité de l'ensemble des intérêts se rapportant à la période comptable sur emprunts, dettes et opérations de financement¹.

Le compte 664 « pertes sur créances liées à des participations » enregistre les créances irrécouvrables liées à des participations.

67 Éléments extraordinaires- charges

Le compte 67 « éléments extraordinaires-charges » n'est utilisé que dans des circonstances exceptionnelles pour l'enregistrement d'opérations extraordinaires comme par exemple en cas d'expropriation ou en cas de catastrophe naturelle imprévisible.

68 Dotations aux amortissements provisions et pertes de valeur

Les comptes 68 sont débités en contrepartie des comptes d'amortissements, de pertes de valeur et de provisions concernés.

69 Impôt sur les bénéfices et assimilés :

Le compte 69 enregistre à son débit le montant dû au titre des bénéfices imposables et devant normalement rester à la charge de la société : impôts calculés sur le montant des bénéfices, impôts forfaitaires, supplément d'impôts liés aux distributions.

Ce compte enregistre également la charge relative à la participation éventuelle (légale ou contractuelle) des salariés aux résultats de l'entité.

4. Nomenclature du compte des produits

70 ventes de marchandises, de produits fabriqués de prestations de services et produits annexes

72 production stockée ou déstockée

73 production immobilisée

74 subventions d'exploitation

75 autres produits opérationnels

¹ Ministère des finances ,op.cit, p140,p141,p142, p 143.

76 produits financiers

77 éléments extraordinaires (produit)

78 reprises sur pertes de valeur et provisions

79 disponible

5. Les formulations des comptes de produit

70 ventes de marchandises et de produits fabriqués, ventes de prestations de service et produits annexes.

700 ventes de marchandises

701 ventes de produits finis

702 ventes de produits intermédiaires

703 ventes de produit résiduels

704 vente de travaux

705 vente d'études

706 autres prestations de services

708 produits des activités annexes

709 rabais, remises et ristournes accordés

72 production stockée ou déstockée

723 variation de stocks de produits

724 variation de stocks de produits

73 Production immobilisée

731 production immobilisée d'actifs incorporels

732 production immobilisée d'actifs corporels

74 subventions d'exploitation

741 subvention d'équilibre

748 autres subventions d'exploitation

75 autres produits opérationnels

751 redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels et valeurs similaires

752 plus- values sur sorties d'actifs immobilisés non financiers

753 jetons de présence et rémunération d'administrateurs ou de gérants

754 Quottes –parts de subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice

755 quote part de résultat sur opérations faites en commun

756 rentrées sur créances amorties

757 produits exceptionnels sur opérations de gestion

758 autres produits de gestion courante

76 produits financiers

761 produits des participations

762 revenus des actifs financiers

763 revenus de créances

765 écarts d'évaluation sur actifs financiers, plus –values

766 gains de change

767 produits nets sur cessions d'actifs financiers

768 autres produits financiers

77 éléments extraordinaires (produits)

78 reprises sur pertes de valeur et provisions

781 reprises d'exploitation sur pertes de valeur et provisions – actifs non courants

785 reprises d'exploitation sur pertes de valeur et provisions – actifs courants

786 reprises financières sur pertes de valeur et provisions

79 (disponible)

6. Les jeux des comptes de produits

Le compte 70 Ventes de marchandises et de produits fabriqués, ventes de prestations de services et produits annexes :

Les ventes sont enregistrées au crédit des comptes par natures, pour leur prix net de TVA collectée, déduction faite des rabais, remises et ristournes accordés.

72. Production stockée ou déstockée :

Le compte 72 est réservé à l'enregistrement des variations de la production stockée, les variations des stocks d'approvisionnements et de marchandises sont, pour leur part portées au compte 603 « variation des stocks (approvisionnements et marchandises) ».

Dans le cadre d'un inventaire intermittent, ces comptes de variations des stocks sont débités de la valeur de la production stockée initiale et crédités de la valeur de la production stockée finale. En conséquence, le solde du compte 72 représente la variation globale de la production stockée (solde créditeur) ou déstockée (solde débiteur) entre le début et la fin de la période.

73. Production immobilisée :

Ce compte enregistre au crédit le coût de production des éléments d'actif incorporel et des éléments d'actif corporel créés par l'entité et inscrits à l'actif non courant, (les charges ayant été préalablement enregistrées dans les comptes par nature).

74. Subventions d'exploitation :

Ce compte est crédité du montant des subventions d'exploitation et d'équilibre obtenues par l'entité par le débit du compte de tiers ou de trésorerie intéressé.

75. Autres produits opérationnels :

Les éléments par nature figurant dans ce compte 75 sont réputés être constitutifs du résultat des activités ordinaires de l'entité.

76. Produits financiers :

Le compte 76 est subdivisé en fonction des besoins en information afin de faire apparaître la nature ou l'origine des charges.

77 Éléments extraordinaires- produits :

Le compte 77 « éléments extraordinaires- produits » n'est utilisé que dans des circonstances exceptionnelles pour l'enregistrement d'événements extraordinaires non liés à l'activité de l'entité. L'existence de ce compte se justifie du fait que la nature et le montant de chaque élément extraordinaire doivent être indiqués séparément au niveau des états financiers.

78 Reprises sur pertes de valeurs et provisions :

Les reprises de provisions constatent soit la diminution de la provision ramenée à un montant inférieur soit l'intégration dans les résultats de l'entreprise de la provision existante par suite de la réalisation ou l'annulation de la charge ou de la disparition du risque.¹

Ces comptes sont crédités par le débit des comptes de pertes de valeurs et de provisions concernés lorsque la provision ou la perte de valeur antérieurement constatée s'avère sans objet.

7. L'état de rapprochement bancaire :

Le rapprochement bancaire est un contrôle, réalisé par le comptable dans le but d'amener les comptes bancaires au plus proche de la réalité des relevés de compte, c'est-à-dire vérifier la concordance des deux comptes (compte banque et extrait de compte).

Le rapprochement bancaire consiste donc à associer (pointer) les opérations déjà enregistrées dans la société et à la banque afin de faire apparaître des écritures isolées (enregistrées uniquement par la banque ou l'établissement).

- On place côte à côte le compte banque tenu par l'entreprise et l'extrait de compte adressé par le banquier.

- On pointe les soldes de départ, en cas de différence, on recherche et on pointe les sommes identiques en procédant par croisement pour équilibrer les soldes de départ.

On construit l'état de rapprochement qui va récapituler les sommes non pointées et rapprocher les soldes en fin de période.

On enregistre les régularisations nécessaires dans la comptabilité de l'entreprise

En reprenant les sommes ajoutées dans l'état du côté de l'entreprise

512 Banque

¹ Ministère des finances, le système comptable financier, édition Engager, 2009, p145,p146.

Compte banque tenu par l'entreprise

(1) 20 000	5 000 (2)
(3) 30 000
.....	8 000
	37 000 S/D
50 000	50 000

Extrait de compte 31/ 12

Compte de l'entreprise tenu par la banque

(2) 5000
.....	20000 (1)
.....	30000 (3)
S/C 115 000	70 000
120 000	120000

Etat de rapprochement au 31 / 12

512 banque

Compte banque tenu par l'entreprise

Date	Libelles	Débit	Crédit
31/ 12	Solde départ	37 000	
	Vir . client	70 000	
	Solde à Nouveau		107 000
	Totaux	107 000	107000

1

¹ BECHKIR .A , MERZOUK . N , comptabilité générale approfondie , maison d'édition pour l'enseignement et la formation , Bouira , 2008 , p226, p 227.

Compte de l'entreprise tenu par la banque

Date	Libelle	Débit	Crédit
31/ 12	Solde départ		115 000
31 /12	Ch . n° remis	8000	
	Solde à nouveau	107 000	
	Totaux	115 000	115 000

8. L'enregistrement comptable

		31 / 12		
512		Banque	70000	
	411	Clients		70000
		Suivant état de rapprochement		

1

Conclusion du chapitre 02 :

Nous avons étudié dans ce chapitre le système d'information comptable qui est un élément essentielle pour collecter l'information comptable est financier et diffusé aux concernés, donc l'étude des comptes de l'entreprise, sa concerne les nomenclatures des comptes de l'actif, passif et comptes de charges avec leurs composantes et aussi le fonctionnement de ces comptes. Pour adapter une méthodologie de contrôle des comptes dans le cadre de l'audit financier, le comptable de l'entreprise établie chaque fin de période un état de rapprochement bancaire afin de comparer les comptes de l'entreprise avec les comptes de la banque et établie un état d'inventaire des stocks physiques pour la comparaison avec le stock comptable et contrôlé aussi les immobilisations et les amortissements.

¹ BECHKIR .A , MERZOUK . N , op .cit,p227.

**Chapitre 03 : le
financement de
l'entreprise par fonds
propres et par les
dettes**

Introduction :

Les capitaux propres correspondent aux fonds provenant soit des actionnaires, c'est-à-dire des associés, soit des bénéficiaires de l'entreprise ; les dettes correspondent à des fonds remboursables aux créanciers de l'entreprise (établissements de crédit, État...);

La détention de capitaux propres donne le droit de participer à la vie sociale de l'entreprise;

La rémunération des capitaux propres s'impute après le résultat. Fiscalement, cette rémunération n'est ainsi pas déductible pour l'entreprise; en outre, elle n'est pas due en cas d'absence ou d'insuffisance de bénéfice;

La rémunération des dettes est une charge au compte de résultat; elle est déductible fiscalement;

Les capitaux propres ne sont assortis d'aucune échéance de remboursement. Leur remboursement est subordonnés au remboursement des créanciers en cas de liquidation de l'entreprise bien que dans ce chapitre on va traiter trois sections la première section traitera les déferents augmentations de capital; ainsi la deuxième section analysera le cout des fonds propres et la troisième section consacré au financement par dettes.

Section 01 : Les déferentes augmentations de capital (Le financement interne).

L'augmentation de capital est une procédure juridique qui a pour but d'accroître le capital social d'une entreprise. Cette opération peut être effectuée autant de fois que nécessaire tout au long de l'existence de la société.

1. Définition des capitaux propres

Les capitaux propres sont des ressources durables financières ou en nature, ils représentent le ou les soldes créditeurs indiquant les sommes qu'une ou plusieurs personnes ont apportées à l'entreprise. Les éventuels apports en nature figurant pour leur valeur monétaire.

2. Eléments des capitaux propres

L'I.A.S.1 Stipule que les capitaux propres doivent comporter au minimum le capital émis, suffisamment renseigné (nombre d'actions, valeur de l'action, primes etc. ...) ou apporté par le propriétaire quand il s'agit d'une entreprise personnelle.¹

¹ SAHRAOUI Ali, comptabilité financière, éditions berti , Alger, 2011, p 145 .

3. Les augmentations de capital dans les SA

Au cours de son existence, une société peut être amenée à effectuer des différentes opérations sur son capital en particulier procéder à des augmentations de celui-ci. Ces augmentations peuvent provenir de l'apport par les associés de nouveaux capitaux propres, elles peuvent également résulter de la conversion en parts de capital, de créances détenues sur la société par certains créanciers. Dans les deux¹ cas, l'opération conduit à une augmentation de la masse des capitaux propres, mais une augmentation de capital peut également provenir d'une incorporation à celui-ci de sommes prélevées sur les réserves.

3.1. Les augmentations de capital par apports nouveaux

3.1.1.A Les augmentations par apports en numéraire

En contrepartie des apports reçus, la société émet de nouvelles actions ou parts sociales. L'opération relève d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire et suppose que le capital antérieur soit entièrement libéré.

4. Les modalités de l'opération et ses conséquences

4.1. La fixation du prix d'émission des actions nouvelles

Exemple :

Prenons l'exemple d'une société anonyme dont les capitaux propres comportent les postes suivants :

Capital 12000 actions de 100 Um	= 1200 000
Réserve légale	120 000
Autres réserves	2 880 000
Total	= 4200 0000

Les dirigeants souhaitent disposer d'un financement complémentaire par capitaux propres d'un montant de 900 000 un en émettant de nouvelles actions l'opération, susceptible de faire entrer de nouveaux actionnaires, ne doit pas porter atteinte aux droits patrimoniaux des anciens actionnaires, ces derniers en effet détiennent des titres dont la valeur patrimoniale peut être estimée à $4200\ 000 / 12000 = 350\text{um}$ pour une valeur nominale de 100um.

Pour atteindre cet objectif, on peut envisager d'émettre les nouvelles actions à un prix proche de 350 Um. Supposons que les dirigeants décident d'émettre 3000 actions au prix de 300Um. Ce prix d'émission correspond à une valeur nominale de 100 Um, majorée d'une prime d'émission de 200um.

Les incidences de l'opération sur le montant des capitaux propres de la société et sur la valeur de l'action sont alors les suivantes :

¹ CASPAR Bernard, ENSELME Gérard, manuel de comptabilité approfondie et révision, Lexis Nexis, paris, 2006, p 393.

Tableau N°1:augmentation de capitale

Capitaux propres avant l'augmentation	4200 000	Soit 12 000 actions x 350
Apports nouveaux	900 000	Soit 3000 actions x 300
Capitaux propres après l'augmentation	5 100 000	Soit 15 000 actions x 340

Sources : CASPAR Bernard, ENSELME Gérard, op cit, p 395.

5. Le droit préférentiel de souscription DS

A chaque action ancienne est attaché un droit préférentiel de souscription soit :

12 000 DS pour 3000 actions à souscrire

Ou 4 DS pour 1 action à souscrire.

Un actionnaire pourra utiliser ses droits s'il souhaite souscrire. Dans le cas contraire, il pourra les céder.

A) Pour l'ancien actionnaire, la vente du droit détaché de l'action ancienne doit permettre de récupérer la perte de valeur de cette action :

$$1 \text{ DS} = 350 - 340 = 10$$

B) Pour le nouvel actionnaire, la somme déboursée pour l'achat des droits ainsi que pour la souscription des actions doit être équivalente à la valeur des actions obtenues.

$$4\text{DS} + 1 \times 300 = 1 \times 340 \text{ D'où } 1 \text{ DS} = 10^1$$

Remarque

$D.S = N' (C-P) / N+N'$, avec les notions suivantes, C: valeur mathématique avant augmentation du capital, N : nombre d'action anciennes, N' nombre d'action nouvelles, P (prix de mission = valeur nominal +prime de mission)

Ou

$D.S = \text{Valeur mathématique avant augmentation du capital} \text{ émis} - \text{valeur mathématique après augmentation de capital émis.}$

6. Les augmentations de capitale par apports en nature

L'ancien capital peut être partiellement libéré les nouveaux apports en nature doivent être totalement libérés à la souscription.

Le prix d'émission des actions nouvelles est, en principe, égal à la valeur réel de l'action avant augmentation du capital; il n'existe, donc, pas de DS

Prime d'apport = prix d'émission-valeur nominale ²

Une société peut, au cours de son existence, recevoir des apports en nature, même si son capital n'est pas entièrement libéré.

Cette opération nécessite l'intervention d'un commissaire aux apports.

¹ CASPAR Bernard, ENSELME Gérard, op cit, p 396.

² ZITOUN Tayeb, comptabilité des sociétés éditions Berti , Alger 2003 , p37.

Exemple :

Une construction évaluée à 700000um a été apportée par M. LECHEMIN à la société anonyme DUVERGER. En contrepartie, la société a procédé à une émission de nouvelles actions à un prix estimé à 350um pour une valeur nominale de 100um.

En demande de comptabiliser cette opération.

La solution :¹

213	Constructions	700 000		
121	Capital (2000 x 100)		200 000	
1021	Primes d'apport (2000x250)		500 000	

7. Augmentation de capital par conversion de créances en actions

L'ancien capital doit être intégralement libéré les actionnaires renoncent souvent à leur DS.

Engagement de l'actionnaire :

Exemple :

Une SPA augmente son capital en émettant 3000 actions nouvelles au prix de 150 da,

Valeur nominale 100 DA les 3000 actions sont suscrites par le fournisseur principal de la société.

4401	Actionnaires apports		
	Appelés (D)	450 000 DA	
1042	Apports appelés non libérés (C)	300 000 DA	
122	Prime d'émission (C)	150 000 DA	
	Prime d'émission (C		
	Prime d'émission : (150 – 100) x		
	3000 =	150 000 DA	

8. Libération par compensation avec les dettes concernées :

530	Fournisseurs (D)	450 . 000 DA
4401	Actionnaires apports	
	Appelés (C)	450 000 DA
	Libération des apports	

¹ CASPAR Bernard, ENSELME Gérard, op cit, p 397 .

9. Régularisation du capital :¹

1042	Apports appelés non libérés Des particuliers (D)	300 000 DA
1043	Apports appelés libérés des particuliers (C) Régularisation du capital	300 000 DA

10. Augmentation de capital émis par incorporation de réserves.

L'augmentation de capital par incorporation de réserves est une opération qui laisse la valeur des fonds propres ou la situation nette inchangée, puisqu'elle n'apporte pas de nouvelles ressources. Ainsi, les nouvelles actions émises sont distribuées gratuitement aux anciens actionnaires. Ce type d'opération entraîne la diminution ou la disparition de compte réserves et l'augmentation du capital émis d'un montant équivalent.

L'opération de l'augmentation du capital émis par incorporation de réserves ne diffère pas de celle en numéraire, en termes de procédés de protection des actionnaires en ce qui concerne. En effet, la baisse de la valeur de l'action juste après l'augmentation du capital est directement compensée par l'attribution aux actionnaires actuels de nouvelles actions gratuites et des droits d'attribution

Par formule: $da = N' (C - P) / N + N'$

Etant donné que le prix d'émission est égal à Zéro ($p = 0$), la formule s'écrit comme suit :

Où : da = valeur mathématique avant augmentation du capital émis - valeur mathématique après augmentation de capital émis.

Avec les notations suivantes :

C : Valeur mathématique² avant augmentation du capital ;

N : Nombre d'action anciennes ;

N' : Nombre d'action nouvelles .³

P : prix d'émission.

Augmentation de la valeur nominale des actions existantes :

Il existe 2 modalités :

Nouvelle valeur nominale = Capital avant augmentation + part de réserves incorporée / Nombre d'action l

¹ ZITOUN Tayeb, op. cit, p 39, p 4

¹ MOUSSI- ASSOUS Nassima, stratégie financière, master 2, Finance d'entreprise. UMMTO, TIZI -OUZOU, 2017- 2018, p16.

Emission d'actions gratuites à la valeur nominale :

Nombre d'actions gratuites = Part de réserves incorporées / Valeur nominale

L'émission d'action gratuite se fait à la valeur nominale. Il n'existe donc pas de prime d'émission.

10.1. Calcul des droits d'attribution DA

Actionnaires anciens : perte sur actions anciennes compensée par gain obtenu (attribution d'actions gratuites ou cession des droits à un nouvel actionnaire).

Actionnaires nouveaux : somme à verser à l'actionnaire ancien pour obtenir des actions nouvelles.

Calcul

La valeur réelle de l'action avant augmentation du capital

La valeur réelle de l'action après augmentation du capital

Exemple :

Une SPA au capital de 8000000 DA représenté par 80000 actions de 100 DA chacune augmente son capital par incorporation de réserves d'un montant de : 2000000 DA.

Valeur réel de l'action avant augmentation = 220 DA

Nombre d'actions = 2000000DA / 100 = 20000 actions gratuites

Valeur réelle après augmentation du capital = 176 DA

Valeur de la DA = 220 – 176 = 44

Parité : 80000 actions anciens

20000 actions gratuit

Actionnaires ancien: pour obtenir une action gratuite (valeur réelle 176 DA), il doit utiliser ses droits (4 droit x 44 DA).

Actionnaires nouveaux : pour obtenir une action nouvelle, (valeur réel 176), il doit acheter les DA correspondants 4 droit x 44 DA) à un ancien actionnaire

11. Comptabilisation augmentation du capital ¹

13 Réserves (D)	2 000000 DA
104 Apports des particuliers (C)	2000000 DA

¹ ZITOUN Tayeb, op. cit , p 41

12. La double augmentation de capital

Il n'est pas rare qu'une société, dans le cadre de la même opération émette à la fois des actions à souscrire en numéraire et des actions gratuites par incorporation de réserves au capital. Les deux augmentations peuvent alors être :

12.1. Successives :

- Augmentation en numéraire suivie d'une augmentation par incorporation de réserves, dans des dates différentes ;
- Augmentation par incorporation de réserves suivie d'une augmentation en numéraire, dans des dates différentes.

12.2. simultanées :

Augmentation en numéraire avec une augmentation par incorporation de réserves, en même temps.

Chacune de trois méthodes présente, pour la société, les mêmes caractéristiques financières. Elles diffèrent cependant quant aux modalités d'allocation aux associés des droits préférentiels de souscription et des droits d'attribution.¹

13. Calcul des droits relatifs à une double augmentation de capital

13.1. Opérations successives

Dresser un tableau en respectant l'ordre des augmentations :

- Incorporation de réserves puis apport en numéraire.
- Apport en numéraire puis incorporation de réserves afin de calculer les valeurs réelles de l'action avant et après chaque opération.

2 Analyser les augmentations dans l'ordre en calculant :

- Le nombre de droits : DA puis DS, ou biens DS puis DA.
- Le nombre de droits pour une action nouvelle ;
- L'égalité suivante pour vérification

$DA + DS = (\text{valeur réelle de l'action avant augmentation de capital} - \text{valeur réelle de l'action après double augmentation})$

13.2. Opérations simultanées :

- Calculer directement la valeur $DA + DS$ égale à la différence entre la valeur réelle de l'action avant augmentation de capital et la valeur réelle après double augmentation du capital.
- Calculer le montant du DA et celui du DS en raisonnent par rapport à la situation du nouvel actionnaire : montant à verser pour acquérir x actions nouvelles.²

¹ CASPAR Bernard, ENSELME Gérard, op. cit, p 402.

² ZITOUN Tayeb, op. cit, p 42.

Exemple :

La société anonyme SAINT-CERGUE au capital de 10000 actions de 100 Da procède à la double augmentation de capital suivante :

Emission de 8000 actions de numéraire émises à 250 Da

Emission de 3000 actions par incorporation au capital d'une somme de 300000 Da prélevée sur les réserves facultatives.

Avant cette opération, la valeur de l'action est estimée à 400 Da.

On demande de calculer les valeurs théoriques du droit préférentiel de souscription et du droit d'attribution accordés aux anciens actionnaires dans chacune des deux hypothèses suivantes :

- Les deux augmentations sont simultanées.
- Les deux augmentations sont successives, l'émission en numéraire précédant l'incorporation de réserves .

La solution

Calcule de D.A et D.S ?¹

a) Les augmentations simultanées :

Capitaux propres avant les augmentations = 10000 actions x 400Da= 4000000

Apports en numéraire = 8000 actions x 250 da = 2000000 Da

Incorporation de réserves = 3000 actions créées = 0

Capitaux propres après les augmentations = 21000 actions x 285, 71 Da = 6000000 Da.

La valeur .M de l'action avant la double augmentation de capital = 400 Da

V.M de l'action après la double augmentation de capital= 4000000+ 2000000+0/ 10000+8000+3000 = 285, 71 Da

Donc : D.A +D.S = 400Da – 285,71Da = 114, 29

Rapport d'échange :

AA / ANP

10000 AA → 8000ANP, 285, 71= 5D.S + 4x 250 donc , D.S =

5AA → 4 ANP D.S = 28, 57

5d.s → 4 ANP AA/ ANG

10000 AA → 3000 ANG, 10 D.A = 0 + 285, 71x 3 , D.A =

10 AA → 3 ANG, D.A = 285, 71/ 10 = 28, 57 .

10 D.A → 3 ANG

b) Les augmentations successives :

Ds = ?

La valeur mathématique de l'action avant double augmentation de capital = 400 Da.

La valeur mathématique de l'action après double augmentation de capital

¹ CASPAR Bernard, ENSELME Gérard, op .cit, p 403.

$$= 4000000 + 2000000 / 8000 + 10\ 000 = 333,33$$

$$DS = 400 - 333,33 = 66,67$$

$$DS = N' (C-P) / N' + N = 8000(400 - 250) / 18000 = 66,67$$

$$DA = ?$$

Valeur mathématique de l'action avant double augmentation de capital = 333,33 Da

Valeur mathématique de l'action après double augmentation de capital = $6000000 / 80000 + 10000 + 3000 = 6000000 / 21\ 000 = 285,71$ Da

$$D.A = 333,33 - 285,71 = 47,62 \text{ Da}$$

$$D.A = N' \times C / N' + N = 3000 \times 333,33 / 21\ 000 = 47,62^1$$

14. Les augmentations de capital des entreprises cotées

Une fois que la société est cotée sur un marché boursier organisé, il lui est plus facile alors de lever des capitaux pour financer sa croissance. Pour ce faire, la société procède à des augmentations de capital

1.4.1. L'augmentation de capital sans DPS :

Une augmentation de capital sans droits préférentiels de souscription est très simple, l'entreprise annonce la quantité et le prix des actions nouvelles, et les investisseurs intéressés transmettent leurs ordres d'achat à la banque chargée de coordonner l'opération. Le placement des titres se fait par le biais d'un placement global, souvent couplé à une offre à prix ouvert.

La fixation du prix n'est donc pas simple, d'autant qu'un prix inadapté peut conduire à une perte de valeur pour les actionnaires en place, dont profiteraient les actionnaires nouveaux. Prenons un exemple. L'entreprise Alpha n'a pas de dette et son seul actif est 100um de disponibilités. Son capital est constitué de 50 actions (d'une valeur unitaire de deux euros). Alpha annonce l'émission de 50 actions nouvelles au prix de un euro, ce prix faible garantissant le succès de l'augmentation de capital. Une fois l'opération réalisée, l'entreprise dispose d'un actif de 150um et son passif est composé de 100 titres, le prix des actions est donc de 1,5um, les anciens actionnaires ont perdu 50 centimes, qu'ont gagnés les nouveaux actionnaires. La fixation du prix des actions nouvelles lors d'une augmentation de capital sans droits préférentiels de souscription est donc délicate et peut entraîner une expropriation des anciens actionnaires au profit des nouveaux.

1.4.2. L'augmentation de capital avec DPS :

L'augmentation de capital avec droit préférentiels de souscription préserve les actionnaires existants d'une possible sous-évaluation des actions nouvellement émises. Avec cette technique, le prix de vente des actions nouvelles est annoncé avant leur vente effective et comprend (volontairement) une décote significative par rapport au

¹ CASPAR Bernard, ENSELME Gérard, op .cit, p 403.p 404 .

prix de marché des actions, de 15 à 30% en général. Cela permet d'être certain qu'une baisse des cours avant ou pendant le placement des titres ne le condamnera pas à l'échec, même sur une durée de deux semaines (la durée moyenne d'une augmentation de capital). Pour éviter que les actionnaires en place ne soient lésés, ils reçoivent des droits préférentiels de souscription. Comment peuvent-ils être certains que ces DPS leur éviteront d'être victimes d'un transfert de richesse vers les nouveaux actionnaires ? Quelle est la valeur d'un DPS sur le marché secondaire ? Ce DPS « vaut de l'argent », car sans lui, impossible de participer à l'augmentation de capital.

15. Comment réagit le prix des actions lors d'une augmentation de capital ?

Une annonce d'émission d'actions nouvelles est en général accueillie par une baisse du cours du titre en question (en moyenne, de 3 à 5%). La valeur détruite par cette baisse peut donc représenter une fraction non négligeable du montant des capitaux levés. Pourquoi cette baisse ? On retrouve ici la théorie du signal et le problème de sélection adverse. La sélection adverse n'explique pas tout pour autant. D'une part, les augmentations de capital avec DPS devraient théoriquement supprimer le problème de sélection adverse, or le cours de Bourse chute même dans ces cas-là¹.

Section 02 : Le cout du capital

Conceptuellement, le cout des capitaux propres est un cout implicite difficile à apprécier, qu'il est cependant possible de saisir via le prisme actionnaires / entreprise, ainsi pour les actionnaires, bailleurs de fonds de l'entreprise, il correspond à un cout d'opportunité.

1. Définition du cout de capital :

Le cout du capital dit aussi le cout moyen pondéré du capital (C M P), représente la rentabilité minimum que doit réaliser l'entreprise, en investissant les fonds mis à sa disposition dans des projets rentables. Il s'agit du taux de rentabilité rémunérant les participations des apporteurs de fonds principalement les actionnaires et les créanciers.

Ce taux exigé par les bailleurs de fonds est réellement la rémunération susceptible d'être obtenue sur un investissement alternatif présentant le même niveau de risque.²

2. Le cout moyen pondéré du capital « C.M.P.C »

L'entreprise pour financer son investissement peut opter soit pour le financement par fonds propres soit pour le financement par dette ou bien à une combinaison entre les deux cependant, aucun de ses modes n'est sans couts.

¹ BERK Jonathan, DEMARZO Peter, finance d'entreprise, Pearson éducation, France, 2008, p 803., p805.

² MOUSSI- ASSOUS Nassima, op.cit, p33.

Le CMPC n'est rien d'autre que la somme des différents financements de l'entreprise chacun étant pondéré par l'importance relative de la source de financement dans le capital total de l'entreprise. Entre autres, il mesure la capacité de la firme à valoriser les capitaux propres qui lui ont été confiés par les actionnaires /investisseur. Il traduit ainsi le coût moyen des capitaux propres et de la dette financière de l'entreprise à des fins d'investissement.

Le CMPC est mesuré à travers l'équation suivante :

$$\text{CMPC} = K_{cp} \cdot \frac{CP}{CP+DF} + K_d (1 - \text{IBS}) \cdot \frac{DF}{CP + DF}$$

K_{cp} : coût des capitaux propres.

CP : Valeur des capitaux propres.

K_d : coût de la dette.

DF : valeur de la dette.

IBS : impôts sur les bénéfices des sociétés.¹

3. Le coût des fonds propres

Les fonds propres ne sont pas une source de fonds gratuite, bien au contraire celle-ci engendre des coûts qui peuvent être estimés selon deux méthodes : Les modèles actuariels et le modèle d'équilibre des actifs financiers (M.E.D.A.F).

3.1. L'estimation du coût des fonds propres par les modèles actuariels

Le coût des fonds propres est plus considéré comme un coût d'opportunité pour les actionnaires qu'un coût explicite pour l'entreprise car il représente la rémunération qu'attend un actionnaire sur son capital en actions compte-tenu du niveau de risque.

Afin de bien comprendre la signification du coût des fonds propres il est nécessaire de voir comment les actions sont évaluées sur le marché.

Les dividendes et les plus-values.

Le dividende n'est pas la seule source de gain pour l'actionnaire, il y'a aussi les plus-values. Soit (p_0) le prix actuel d'une action (i) est égal par construction à la somme du dividende et de la plus-value divisé par la valeur de l'action, soit $E(R_i) = (p_1 - p_0) + D_1 / p_0$

Le dividende est prélevé en grande partie sur les bénéfices de l'entreprise. Cela signifie que si l'entreprise n'est pas assez rentable, l'assemblée générale peut décider de ne rien distribuer. L'actionnaire peut toutefois encaisser d'autres revenus

¹ DERRICHE Tamazight, BOUAROUR Lyliya, l'impact de la décision de financement sur la performance financière de l'entreprise. Cas de NCA –Rouiba, master finance d'entreprise, UMMTO, 2020 / 2021, p29.

que le dividende, pendant cette période, avec les plus-values, en revendant ses actions plus chères que leur valeur d'achat.

3.1.1. Le modèle d'actualisation des dividendes de Gordon-Shapiro

Le modèle de Gordon-Shapiro est utilisé pour déterminer la valeur intrinsèque d'une action sur la base d'une série future de dividendes qui augmentent à un taux constant. Il s'agit d'une variante simple et populaire d'un modèle d'actualisation des dividendes.

3.1.1.1 La formule pour le modèle de croissance de Gordon - Shapiro

$$P_x = D / (k - g) \longrightarrow K = D / (P_x + g)$$

P_x : prix théorique de l'action

D : premier dividende à venir

K : Taux de rentabilité demandé pour les investissements

G : Taux de croissance attend des dividendes

Ce modèle tente alors de calculer la juste valeur d'une action qu'elles que soient les conditions du marché et tient compte des facteurs de distribution de dividendes et des rendements attendus du marché.¹

4. Les limites du modèle de GORDON-Shapiro :

Une seule source de financement, le réinvestissement d'une partie des profits (1-d); n'admet pas le financement externe. TRI moyen des projets d'investissement de l'entreprise est constant, ce qui est irréaliste:- En général, le TRI moyen diminue en fonction de l'augmentation des fonds investis; tous les projets ne sont pas aussi rentables²

5. Bénéfice par action et taux de capitalisation des capitaux propres

Les bénéfices réalisés par l'entreprise servent soit de rémunération aux actionnaires (dividendes) ou à accroître le niveau des capitaux propres pour la partie non distribuée ce qui augmente la valeur de l'entreprise, les bénéfices jouent alors un rôle important dans la valorisation du cours de bourse, donc ce qui détermine l'évolution des cours de bourse c'est les perspectives de bénéfices à court et moyen terme.

On distingue deux méthodes de valorisation des actions : Le PER (le price-earning ratio) et la valeur actualisée des dividendes futurs (VAC).

¹ DERRICHE Tamazight, BOUAROUR Lylia, p20 , p21.

² <http://neu.mann.hec.ca>, date de consultation le 30/07/2021.

6. Le price earnings ratio PER :

Est souvent utilise par les analystes pour déterminer si une entreprise est correctement valorisée en bourse. Le multiple du PER peut en effet être comparé à celui des autres entreprises exerçant leurs activités dans des secteurs identiques.

PER = cours du titre / bénéfice par action

L'inverse de ce ratio «bénéfice par action / cours du titre» est parfois utilisé pour présenter le taux de capitalisation qui définit la valeur des capitaux propres.

Lorsque le bénéfice est entièrement distribué aux actionnaires sou forme de dividendes la formule de base qui est :

$$P_x = B/K \longrightarrow K' = B/P_x$$

B : bénéfice par action de l'entreprise

K' : le coefficient de capitalisation des bénéfices

P_x : la valeur du titre

Deviendra :

$$P_x = B/K' = B/K \text{ si } B = D \longleftrightarrow K' = B/P_x = P/P_x = K$$

K' sera alors équivalent à K qui désigne le vrai coefficient de capitalisation recherché.

Dans le cas où une partie du bénéfice de l'entreprise est réinvestie cela engendrait une croissance par autofinancement et une valeur attendue des projets d'investissement futurs, donc ici la valeur du titre dépendra également de la VAC (valeur actuelle des opportunités de croissance).

Ainsi la valeur de l'action sera égale à :

$$P_x = B/K + VAC \longleftrightarrow B/K < B/K'$$

Ce qui nous amène à conclure que si l'investissement d'une partie des bénéfices est rentable, $VAC > 0$, le coefficient de capitalisation du bénéfice courant K' sous – estime la vraie valeur du coefficient de capitalisation K. par contre, si la $VAC < 0$ cela voudrait dire que l'investissement n'est pas rentable .Ainsi, $K = K'$ que l'orsque la $VAC = 0$ (nulle).

Si la $VAC > 0$, la relation entre K et K' est donnée par :

$$K = K' (P_x / P_x - VAC) .^1$$

¹ DERRICHE Tamazight, BOUAROUR Lylia, op.cit , p22,p23. p24.

7. L'estimation du coût des fonds propres par les modèles d'évaluation des actifs financiers (M.E.D.A.F)

7.1 Bêtas :

Dans le MEDAF , le beta d'un investissement représente le supplément de risque que l'investissement ajoute au portefeuille de marché .Les modèles multifactoriels tels que l'APT se caractérisent par le fait que le cours de chaque titre est influencé par un nombre limité de facteurs communs à l'ensemble des titres et par un facteur spécifique à ce titre et totalement indépendant de tous autres facteurs , il convient dès lors de mesurer les betas relatifs à chaque facteur .

7.2 La méthode des betas historiques :

En théorie , les betas s'obtiennent en comparant les rendements de l'investissement à ceux retirés d'un portefeuille de marché qui englobe l'ensemble des actifs échangés .

Soit $R_j = a + bR_m$

La régression des rentabilités des actions (R_j) par rapport aux rentabilités du marché

(R_m) , avec :

a = L'ordonnée à l'origine de la droite de régression ;

b = La pente de la droite de régression $.= cov(R_j , R_m) / Var (R_m)$

b correspond au beta de l'action qui mesure le risque systématique ou non diversifiable de l'action exprimé en risque de marché , les rentabilités anticipées telles qu'on les calcule dans la formulation classique du MEDAF :

$$R_j = R_f + B (R_m - R_f)$$

$$= R_f (1 - B) + BR_m^1$$

R_j : Taux de rentabilité attendue par le Maché sur l'actionnaire

R_m : Taux de rentabilité attendue sur le portefeuille de marché.

R_f : Taux de rentabilité de l'actif sans risque.

B : Coefficient de risqué systématique de l'action.

Dès lors, il suffit de comparer a avec $R_f (1 - ?)$ pour avoir une mesure de la performance de l'investissement.

Si $a > R_f (1 - ?)$ les rentabilités anticipées sur la période de régression ont été sous – évaluées .

¹ DAMODARAP Aswath , finance d'entreprise, édition de Boeck supérieur , Bruxelles , 2006 .

$a = R_f (1 - \beta)$ il y a correspondance entre les rentabilités anticipées et réalisées .

$a < R_f (1 - \beta)$ les rentabilités anticipées sur la période de régression ont été surévaluées.

La différence entre a et $R_f (1 - \beta)$ est appelé alpha de Jensen .

8 .Comment peut –on calculer le cout moyen pondéré du capital de l'entreprise ?

Le cout du capital d'une entreprise correspond au cout des différentes ressources (dettes, obligations convertibles, capitaux propres), pondérées par leur poids dans son financement.

Deux remarques doivent être formulées.

Le cout des réserves n'est pas nul .Bien que ne présentant pas le cout explicite, les réserves, constituées de bénéfices non distribués que les actionnaires ont accepté de laisser dans l'entreprises.

La pondération des différentes ressources doit être réalisée en toute rigueur en valeurs de marché.¹

9.Quelle est l'utilité du cout du capital pour une entreprise ?

La connaissance du cout du capital est essentielle pour la sélection des investissements de l'entreprises .Pour un risque égal au risque moyen de l'entreprise, on retient un investissement présentant une rentabilité au moins égale au cout on retient un investissement présentant une rentabilité au moins égale au cout des ressources, et on rejette tout investissement dont la rentabilité est inférieure à ce cout .

10.La notion de cout des capitaux propres

Pour les entreprises, le cout des capitaux propres correspond donc aux prix relatif implicite de leurs capitaux propres, c'est –à-dire au prix à payer pour obtenir le concours, le soutien et la fidélité des actionnaires.²

Cet aspect de rentabilité attendue par les actionnaires renvoie à un certain impératif pour l'entreprise d'assurer à ses actionnaires une rentabilité suffisante.³

11.Cas particuliers de financement par fonds propres externes

Le financement par des fonds propres externes peut prendre plusieurs formes, il s'agit principalement de :

a. L'introduction en bourse

Même si l'introduction en bourse n'a pas toujours à l'origine, pour motif principal, la recherche de fonds propres externes, cette dernière apparait à terme comme un élément déterminant .En effet , la cotation présente des avantages et des inconvénients .

¹ GINGLINGER Edith, les décisions de financement des entreprises, éditions Nathan, paris, 1997,p 104 .

² DAMODARAP Aswath , finance d'entreprise, édition de Boeck supérieur , Bruxelles , 2006 .

³ AYTAÇ Beysul , MANDOU Cyrille , investissement et financement de l'entreprise , édition de bork , Paris ,2015,p22.

b. Les sociétés de capital- investissement :

Le capital investissement consiste en une prise de participation en capital , dans des entreprises généralement non cotées qui n'ont donc pas accès directement aux marchés financier , il s'agit de financer des(start –up) ou des PME –PMI .

c. Les aides et subventions aux entreprises :

Les pouvoirs publics, au niveau national accordent des aides aux entreprises sous forme de subvention .Ces aides sont accordées aux entreprises qui investissent ou embauchent conformément aux objectifs prioritaires qu'ils définissent, ou porteuses de projets d'importance nationale qui ne sauraient être financés par les mécanismes classiques.

12. Les modèles actuariels d'évaluation du cout des capitaux propres**A. le modèle de croissance des dividendes**

Conceptuellement ,le modèle de croissance (exponentielle) des dividendes , ou modèle de Gordon – Shapiro , permet d'évaluer les actions suivant des dividendes actualisés avec un taux de croissance constant .En considérant que les dividendes futurs évoluent suivant un taux de croissance g constant , le dividende D_t relatif à l'année t peut ¹

s'exprimet en fonction du dividende D_1 de l'année 1 selon la formule :

$$D_t = D_1 (1+g)^{t-1}$$

B. Le price Earning Ratio (PER) ou ratio court / benefice

Soit V_0 le prix (la valeur actuelle) d'une action en t_0 tel que :

$$V_0 = BPA_0 \times PER$$

$$V_0 = D_1 / R_i - g$$

Il s'en suit que: $PER = V_0 / BPA_0 = d.BPA_0 / (R_i - g) BPA_0 = d / R_i - g$

Avec d et R_i connus, plus g est grand, plus le PER est élevé.

13. Selon Modigliani et Miller (MM) , quelle est la relation existant entre la valeur d'une firme endettée et celle d'une firme non endettée , toutes choses égales par ailleurs ,dans un monde sans impôt d'une part , dans un monde avec impôt sur les bénéfices d'autre part ?

MM avancement deux propositions, qu'ils démontrent par un raisonnement d'arbitrage.

Dans un monde sans impôt, la valeur de la firme ne dépend pas de sa structure

¹ GUENDOZI Mohammed ,analyse des spécificités et des conditions de mise en œuvre des emprunts obligataires comme alternative au financement des grandes entreprises en Algérie, doctorat ,sciences commerciales ,option ,entreprise et marché, UMMTO, 2020, p 22- p 24 .

financière .Lorsque l'impôt sur les bénéfices est introduit, du fait de la déductibilité des intérêts de la dette du résultat imposable, la valeur de la firme est une fonction croissante de son endettement.

13.1 Résumées

En l'absence d'impôt :

$$V_E = V_N$$

En présence d'un impôt sur les bénéfices

$$V_E = V_N + TD$$

Ou : V_E Valeur de la firme endettée

V_N valeur de la firme non endettée

D valeur de la dette

T taux d'impôt sur les bénéfices

14. Quelles sont les conséquences des propositions de MM sur le cout moyen pondéré de la firme ?

En l'absence d'impôt, l'égalité des valeurs des firmes endettée et non endettée implique l'égalité des couts moyens pondérés du capital.

En présence d'un impôt sur les bénéfices, le cout moyen pondéré du capital décroît avec l'endettement .¹

15. Le cout des dettes financières

Le cout des dettes financières est un cout explicite correspondant au taux d'intérêt constaté sur le marché de la dette.

Plus spécifiquement, du point de vue comptable, le cout des dettes financières correspond aux charges financières nettes des produits rapportées au niveau d'endettement net.

Du point de vue financier, le cout de la dette représente le taux de rentabilité exigé par les créanciers de l'entreprise pour financer son passif.²

Section 03 : Le financement par dettes : (le financement externe)

Les dettes à long et moyen terme des entreprises regroupent pour l'essentiel les emprunts de nature bancaire et les emprunts obligataires. Les premiers, dits aussi «indivis» sont accordés par une institution de crédit et les seconds sont réalisés directement auprès du public, en donnant lieu à l'émission de titres de créances négociables appelés «obligations».

¹ GINGLINGER Edith, op .cit ,p 104, p105 .

² AYTAç Beysul , MANDOU Cyrille, op .cit ,p 26.

1. Le financement par emprunt indivis

Il s'agit des emprunts bancaires dont la dette accordée n'étant pas divisible, puisque l'interlocuteur de l'entreprise étant unique .Il sont contractés auprès de la banque et des établissements financiers spécialisés tels que: la banque de développement régional, de développement des petites et moyennes entreprise...

Les emprunts sont accordés soit en prêts soit en crédits. Les premiers donnent lieu à un versement effectif des fonds en une ou plusieurs tranches et le remboursement s'effectue selon les clauses définies dans le contrat. Les seconds, quant à eux, ne donnent pas directement lieu à une sortie de fonds, le versement de ces derniers n'étant pas obligatoire.

La durée d'un crédit à moyen terme s'échelonne entre 02 et 07 ans, le long terme s'étend le plus souvent de 07 à 15 ans, il peut même atteindre 20 ans.

Les établissements financiers spécialisés sont généralement chargés d'assurer les prêts à long terme et les banques s'occupent des crédits à moyen terme. Il n'est pas interdit aux entreprises de bénéficier de ces deux types d'emprunts, puisqu'ils peuvent être accordés au même temps.¹

2.Le financement par emprunt obligataire

Pour emprunter des capitaux, le plus simple est de contracter un crédit auprès d'une banque .On parlera dans ce cas d'emprunt bancaire ou d'emprunt indivis .Les prêts bancaires sont peu couteux à mettre en place, mais ne sont pas liquides. Il peut également être difficile d'emprunter auprès d'une seule banque de très gros montants, les emprunts obligataires ne sont pas très différents dans leur principe d'un emprunt bancaire.

1. Comparez le risque, pour une entreprise, d'un emprunt à taux variable et d'un emprunt à taux fixe.

Tableau N°2: Le risque de taux selon que l'entreprise s'endette à taux fixe ou à taux variable.

	Emprunt à taux variable	Emprunt à taux fixe
Risque de bilan	Faible : la valeur de la dette fluctue peu avec les taux .	Elevé : la valeur de la dette augmente lorsque les taux baissent et inversement .
Risque de résultat	Elevé :les charges financières suivent l'évolution des taux .	Faible : les charges financières sont connues dès la date de conclusion de l'emprunt.

Source: GINGLINGER Edith, op.cit, p34.

¹MOUSSI- ASSOUS Nassima, op. cit, p24.

4. Les obligations privées

4.1. Les caractéristiques des titres

Obligations privées se définissent comme des titres de dette négociables émis par les entreprises de maturité initiale égale ou supérieure à cinq ans ces titres sont une source de financement particulièrement importante, mais ils sont réservés aux moyennes ou grandes entreprises, pour les autres, l'accès au marché obligataire est trop coûteux et elles ne peuvent se financer qu'auprès des banques (emprunts indivis) l'en-cours des titres de dette émis par les entreprises françaises (sociétés financières et non financières) s'élève début 2008 à 1400 milliards d'euros .

4.1.1. Valeur nominale

La valeur nominale (ou valeur faciale) représente le droit de créance porté par le titre de dette, il s'agit du montant à partir duquel seront calculés les coupons.

4.1.2. Prix d'émission et prime de remboursement

C'est le prix auquel le titre de dette est mis sur le marché, payé par les prêteurs pour en devenir propriétaires .On exprime ce prix d'émission en pourcentage de la valeur nominale, le prix d'émission n'est pas nécessairement égal à la valeur nominale : si cette dernière est supérieure au prix d'émission, une prime d'émission existe, il peut y avoir une prime de remboursement lorsque la valeur de remboursement est supérieure à la valeur nominale.

4.1.3. Périodicité des coupons

Si la plupart des obligations donne droit à un coupon annuel certaines offrent un coupon semestriel ou trimestriel.

4.1.4 Taux de coupon :

Les émetteurs peuvent choisir de s'endetter à taux fixe, à taux variable, à taux indexé ou à taux révisable.

4.1.5 Date de jouissance

Il s'agit de la date à partir de laquelle les intérêts commencent à courir, dans le cas le plus simple, cette date est la même que la date de règlement.

4.1.6 Echéance du titre

C'est la date à laquelle se produit le dernier flux de remboursement du capital ou le dernier versement d'intérêts.¹

4.1.7 Valeur de remboursement et prime de remboursement

A l'arrivée de l'échéance l'obligation est remboursée soit à la valeur nominale (au pair), soit à un prix supérieur à la valeur nominale (au-dessus du pair). Ainsi, la

¹ BERK Jonathan, DEMARZO Peter, op .cit, p812, p813, p814.

prime de remboursement correspond à la différence entre le prix de remboursement et la valeur nominale.

4.1.8 Durée de l'emprunt :

La durée de l'emprunt est le temps compris entre la date de jouissance (la date à laquelle les intérêts commencent à courir) et le dernier remboursement.¹

5. L'émission des obligations privées

Deux possibilités s'offrent à une entreprise pour émettre des obligations .La première solution, la plus légère, consiste en un placement privé. Cela signifie qu'il n'y a pas d'appel public à l'épargne et que les titres sont intégralement placés auprès d'un petit groupe d'investisseurs.

Si le placement privé n'est pas possible ou n'est pas souhaité par l'entreprise, une émission publique d'obligation est nécessaire. Dans ce cas, les règles sont relativement proches de celles d'une émission d'action, un prospectus d'émission, visé par L'AMF, doit être publié.

6. Obligations au porteur et obligations nominatives

Les titres peuvent être détenus au porteur ou au nominatif. Dans le second cas, l'entreprise émettrice des titres connaît l'identité du propriétaire des titres, ce qui n'est pas le cas lors d'une détention des titres au porteur, ou les titres sont placés sur compte ouvert chez un intermédiaire financier.

7. Les obligations domestiques, étrangères et internationales

Les obligations étrangères désignent les obligations émises par une entreprise étrangère en France, en euros et destinées principalement aux investisseurs français, les obligations étrangères sont souvent affublées de surnoms exotiques, les euros obligations n'ont, contrairement à leur non, aucun lien avec la monnaie européenne. Ce sont des obligations internationales, libellées dans une monnaie différente du pays dans lequel elles sont émises.

8. Les obligations souveraines

Les états ne peuvent financer leur déficit budgétaire, c'est-à-dire un déséquilibre entre leurs recettes et leurs dépenses, qu'en s'endettant, puisqu'il leur est impossible d'émettre des actions. Il convient de distinguer au sein de la dette publique les capitaux empruntés en monnaie domestique (dette souveraine domestique) des capitaux empruntés en monnaie étrangère (dette souveraine externe).²

¹ MOUSSI- ASSOUS Nassima, op. cit , p25.

² BERK Jonathan, DEMARZO Peter, op .cit, p 815, p816, p818.

9. Les crédits accordés par des institutions non financières (les entreprises)

9.1. Le crédit fournisseur :

Ce sont des crédits accordés par les entreprises qui obtiennent des contrats de prestation de services ou qui sont sollicités pour effectuer des travaux. Dans la pratique cela se traduit par la passation d'une convention appelée convention à paiement différent.

Ses avantages :

- Il permet tout d'abord à l'acheteur de trouver les ressources nécessaires au financement d'une partie de ses stocks et de son poste client.
- Il peut ensuite contribuer au financement de l'expansion de l'entreprise.

9.2. Le crédit acheteur :

Les entreprises qui ont obtenu un marché ou qui comptent en obtenir tentent de mettre les banques en contact avec les autorités du pays, tout en faisant passer les transactions commerciales. Dans ce type de crédit.

Nous distinguerons deux contrats, le premier est un contrat commercial entre le vendeur et l'acheteur, le second définit les conditions du crédit du banquier.

L'octroi du crédit est cependant subordonné à l'opération commerciale.¹

10. La différence entre capitaux propres et dettes

Traditionnellement, quatre différences fondamentales sont retenues pour distinguer les capitaux propres des dettes:

- Situés en partie haute du passif du bilan, les capitaux propres correspondent à des fonds dont l'entreprise dispose de façon permanente, c'est-à-dire des ressources stables, il sont constitués des ressources apportées par les associés ou actionnaires de l'entreprise (capital social) et des profits générés par son activité (réserves et résultat net comptable), matérialisés sous forme d'actions, ils sont assimilés juridiquement à des titres de propriété. Leur détenteurs n'ont donc que des droits résiduels sur les cash-flows.

Inversement, du point de vue juridique, les dettes confèrent à leurs détenteurs le droit contractuel de percevoir une série de cash-flows, les dettes jouissent donc d'une rémunération indépendante de la qualité des résultats de l'entreprise.

- Pour les entreprises rémunérer les détenteurs de titres de dettes est souvent fiscalement plus intéressant que de rémunérer les détenteurs de fonds propres.
- En plus du droit contractuel sur les cash-flows, les dettes confèrent à leurs détenteurs un droit de récupération sur les actifs de l'entreprise en cas de liquidation judiciaire de celle-ci. Droit que n'offrent pas les capitaux

¹ LAHLOUH Djamilia, financement de l'entreprise publique algérienne (1970 - 1993), Magister en gestion des entreprises, université de Tizi -ouzou,1993-1994, p 10, p11.

propres, remboursés en dernier en cas de faillite de l'entreprise, une fois tous les créanciers indemnisés.

- Parce que les titres de dettes ont une durée de vie déterminée à l'avance, ils bénéficient d'une échéance de remboursement et offrent donc une meilleure lisibilité aux investisseurs. Ce que ne permettent pas les capitaux propres, qui ont a priori une durée de vie infinie et ne jouissent donc d'aucune garantie de remboursement, la seule possibilité étant la vente.

11. La structuration de la dette

Dès lors que l'entreprise a fait le choix de se financer par endettement, il lui importe de structurer sa dette, c'est-à-dire de définir un certain nombre de critères en répondant à au moins quatre questions fondamentales :

- La dette doit-elle être contractée à court terme ou à long terme ?
- La dette doit-elle être contractée auprès d'établissement de crédits, ou auprès des marchés financiers?
- Le premier critère de réponse tient dans la taille de l'entreprise.
- La dette doit-elle être contractée à taux fixe ou à taux variable?
- Dans quelle devise l'emprunt doit-il être libellé ?¹

12. Modalités de remboursement d'un emprunt obligataire

12.1. Le remboursement par annuité constante

La émettrice est tenue de rembourser ses obligations, en leur versant annuellement des annuités constantes, contenant à la fois la part du capital remboursé (le remboursement en capital) et la somme des intérêts. La valeur de l'annuité constante est donnée par l'équation suivante :

$$a = E.i / 1 - (1+i)^{-n}$$

Avec les notations suivantes :

a : Annuité constante ;

E : Emprunt ;

i : Taux d'intérêt ;

n : Durée de l'emprunt.

12.2. L'amortissement in fine

Dans ce type d'amortissement, le remboursement du capital se fait en bloc, c'est-à-dire en une seule fois, et ce à la dernière année de la vie de l'emprunt (à l'arrivée de l'échéance). Ainsi l'émetteur n'est obligé de rembourser annuellement que les intérêts de l'emprunt. C'est la seule charge qu'il supporte avant l'arrivée de l'échéance.²

¹ AYTAC Beysul, MANDOU Cyrille, op.cit, p123,p148,p149.

² MOUSSI- ASSOUS Nassima, op.cit, p26,p27.

13. L'effet de levier de la dette

Mesure de l'effet de levier

Il est généralement intéressants dans le cadre d'une évaluation globale d'affiner l'analyse de la rentabilité des fonds propres d'une entreprise en effectuant une mesure de ce que l'on appelle «l'effet de levier».

L'effet de levier se calcule à partir des deux données suivantes :

- L'actif économique net (A. E. N) de l'entreprise.
- L'excédent net d'exploitation (E. N. E).

Les définitions de ces termes sont les suivantes

Actifs économiques net (A. E .N)

Il s'agit de la somme suivante :

- Immobilisations nettes (hors immobilisations en cours).
- Plus besoins financiers d'exploitation (stock et créances d'exploitation, moins dettes d'exploitation).

Excédents nets d'exploitation (E. N .E)

L'excédent net d'exploitation est la différence entre :

- L'excédent brut d'exploitation (c'est-à-dire valeur ajoutée moins frais de personnel moins impôts et taxes): il s'agit donc du résultat brut d'exploitation avant frais financiers).
- Et les amortissements et provisions

La rentabilité économique de l'entreprise (re) s'exprime par la relation suivante :

$$Re = \frac{ene}{aen}$$

On montre que lorsque L, I, S est au taux de 50% :

$$RfP = \frac{1}{2} Re + L$$

Avec

Rf.P = rentabilité des fonds propre.

Re = rentabilité économique de l'entreprise.

L= effet de levier de l'endettement.

La formule générale exprimant l'effet de levier est la suivante :

$$L = (1-t) (Re-I) \frac{D}{FP}$$

Avec

T= Taux de l'impôt de société.

Re-i= Le différentiel (écart entre la rentabilité économique de l'entreprise et le coût de l'endettement).

D= Dettes.

FP= Fonds propres.

La formule générale donnant la rentabilité des fonds propres et la suivante :

$$R.fP = (1-t) \left[Re + (Re-i) \frac{D}{FP} \right]$$

C'est-à-dire : $R.fP = (1-t) Re + L$ ¹ ou ,

Effet de levier (IF = la rentabilité financière-la rentabilité économique

Si LF = 0, l'endettement n'a aucun effet sur la rentabilité de l'entreprise, si LF>0, l'effet positif, alors l'endettement favorise la rentabilité économique, si LF< 0, l'effet négatif alors. L'endettement défavorise la rentabilité économique

14. Le financement de l'exploitation

Le cycle d'exploitation représente les opérations de production et de commercialisation, tout ce qui a trait aux dépenses courantes : salaires, loyers, achats des marchandises et de matières premières, et ce qui a trait aux recettes ventes.

15. Cycle d'exploitation du secteur industriel

Approvisionnement, stockage des matières premières ou marchandises (achat).

Production, transformation.

Stockage des produits finis.

Commercialisation, distribution, ventes.

16. Cycle d'exploitation du secteur de la distribution

Achats, Commercialisation, distribution ventes.¹

17. Les moyens de financement

Ce cycle est financé par un crédit à court termes dont les différents types sont :

¹ CLAUD Sicard, l'audit de stratégie, édition Dunod, France, Paris, 1997, p120, p121.

¹ AYTAC Beysul, MANDOU Cyrille, op .cit, p156.

17.1. Les crédits par caisse :

Dans ce type de crédits les avances de liquidités enregistrées sont sans garanties, ces crédits se résument en :

17.2. L'avance simple ou facilité de caisse :

L'avance simple est un concours bancaire destiné à combler l'intervalle qui sépare le paiement de l'entreprise et ses rentrées, (les sorties et les entrées de fonds). Ce décalage ne peut être que de quelques jours chaque mois. Cependant le client doit prendre des dispositions pour que le recours à ce type de financement ne soit pas permanent, cette facilité doit seulement lui donner l'assurance de faire face à ses engagements malgré un décalage imprévu rentrées. Elle ne doit pas être utilisée pour marquer un déficit chronique est de trésorerie sont montant dépasse rarement la moitié du chiffre d'affaires, l'inconvénient de ce crédit est qu'il n'est pas mobilisable et donc ne permet pas à la banque de se refinancer auprès de la banque centrale.

17.3 Le crédit de campagne :

Le crédit de campagne a pour objet le financement d'une campagne d'achat ou de fabrication qui s'étale en général de trois mois à un an . Il est souvent utilisé par les entreprises dont les achats ou les ventes sont saisonnières .Son remboursement s'effectue chaque année au moment des rentrées.

L'intervention éventuelle du banquier se fait sur la base d'un plan de financement de la campagne qui fait ressortir mois par mois, par exemple, les insuffisances ou les excédents de trésorerie qui résultent des dépenses et des recettes de chaque période. Après l'examen de ce document, le banquier prend connaissance de l'importance de ce concours et les plafonds du découvert à mettre en place pour chaque période de la campagne.

17.4 Le découvert bancaire :

A l'inverse de la facilité de caisse , le découvert est un crédit destiné à combler le manque momentané de liquidité de l'actif circulant d'une entreprise, L'entreprise peut recourir à des achats des matières premières qui dépassent ses capacités de financement et que les fournisseurs exigent des paiements au comptant .A défaut de ses ressources propres insuffisantes, elle se tourne vers la banque pour financer le besoin de liquidité .

Il est accordé, en général, oralement sous la forme d'une autorisation souvent il est sans précision de durée ou de montant, l'objet de ce crédit ne peut être que :

- Faire face à des besoins de trésorerie d'une certaine durée (2 à 3 mois);

- L'acquisition d'un équipement léger.¹

17.5 L'escompte :

Il permet d'anticiper une recette grâce à une avance immédiate consentie par la banque, qui acquiert la créance détenue par l'entreprise sur un (plusieurs) clients).

Il prend la forme d'un effet de commerce (généralement une lettre de change) payable à l'échéance de la dette.

Le cout est constitué des intérêts sur la période et de commissions.

17.6 La Cession dailly :

Elle a la même fonction que l'escompte. Elle anticipe une recette par une avance immédiate consentie par la banque. A la différence de l'escompte, le transfert de propriété se fait sans l'intervention du client. L'avantage pour l'entreprise réside donc dans le gain de temps .Cette forme de crédit est accessible aux entreprises qui ne peuvent tirer des traites sur leurs clients.

Elle prend la forme de la remise d'un bordereau (dit Dailly).

Le cout est constitué d'intérêts et de commissions.

17.7 L'affacturage :

Il a la même fonction que l'escompte et la cession dailly, c'est-à- dire anticiper une recette par une avance immédiate permettant de récupérer de la trésorerie.

La cession se fait toutefois auprès d'une société spécialisée (« factor »), qui achète la créance et se charge elle-même de son recouvrement, il prend la forme d'un contrat d'affacturage signé entre l'entreprise et le factor.

Le factor prélève :

- Une commission d'affacturage (1 à 3% du montant TTC des factures) ;
- Une commission de financement ;
- Une participation à un fonds de garantie (dépôt égal à 10% de l'en-cours des créances)
- Pour couvrir le risque d'impayé.²

18. Les crédits à l'exportation

Si les banques à charte demeurent les principaux créanciers des exportateurs canadiens, la SEE devient elle-même une banque d'affaires de plus en plus importante. Celle-ci accorde des prêts aux acheteurs étrangers avec des échéances de cinq ans et plus depuis 1969, laissant ainsi le champ libre aux banques pour le crédit fournisseur à court et moyen terme .En outre ,les banques peuvent aussi participer au crédit acheteur de la SEE, et ce, suivant deux modalités. Conformément aux pratiques internationales,

¹ LAHLOUH Djamilia, op .cit , p23 ,p 24,p25 .

² AYTAç Beysul , MANDOU Cyrille, op .cit , p168,p 169

la SEE ne s'engage jamais à financer plus de 85% de la valeur des contrats de vente, par ailleurs, en vertu d'un accord survenu entre la SEE et les banques, celles-ci sont invitées à assumer une part (allant jusqu'à 30%) du crédit à long terme de la SEE.

19. L'importance de financement public

La SEE a octroyé pour plus d'un milliard de crédits à long terme à l'étranger en 1977, une hausse de 29% par rapport à 1976, si l'on s'en tient aux exportations de biens d'équipement, le Canada fait bonne figure sur le plan international. En 1973, les crédits de la SEE s'élevaient à 8,3% des exportations de biens d'équipement (toutes destinations), alors que ceux des pays membres du groupe ECG représentaient 8,6% des mêmes exportations.

Tableau N°3 : Crédits publics octroyés en 1976 et exportations totales en 1974, en milliards de dollars US.

	Crédits	Exportations	Crédits en% Des exportations
Canada	0, 784	32	2,5
France	7, 595	46	16,5
Allemagne	1, 135	89	1, 3
Italie	1, 451	30	4,8
Japon	3,266	56	5,8
Royaume – Uni	1, 152	38	3
Etats – Unis	2, 285	98	2,3

Source : RAYNAULD André, les presses de l'université de montréal, Canada, 1979, p51

On peut néanmoins faire état compte tenu du volume des exportations, le Canada offre un financement public à long terme d'importance comparable à celui des Etats-Unis et du Royaume-Uni et supérieur à celui de l'Allemagne. Par contre, les crédits canadiens sont deux fois moins abondants qu'en Italie et ils sont très largement inférieurs à ceux du Japon et surtout à ceux de la France.¹

20. Pays et industries bénéficiaires

Les noms des douze pays qui ont bénéficié d'ouvertures de crédits de plus de 100 millions de la part du Canada pour la période allant de 1961 à 1976 se retrouvent dans le tableau suivant :

¹ RAYNAULD André, les presses de l'université de montréal, Canada, 1979, p48, p51, p52.

Tableau N° 4 : Pays bénéficiaires des crédits de la SEE 1961 à 1976 en millions de dollars

Mexique	256
Corée	250
Indonésie	243
Panama	179
Israël	172
Pologne	166
Algérie	132
Turquie	130
Argentine	129
Inde	121
Brésil	113
Royaume-Uni	106

Source : RAYNAULD André, les presses de l'université de montréal, Canada, 1979, p54.

D'après ce tableau nous constatons que le Mexique c'est le pays qui a bénéficié d'un montant plus important des crédits à l'exportation entre 1961 et 1976 avec un montant de 256 millions de dollars par contre Royaume- Uni c'est le dernier pays qui a bénéficié d'un montant moins important de 106 millions de dollars.

21. Le crédit documentaire

Le crédit documentaire est l'opération par laquelle une Banque (la Banque Emettrice) s'engage d'ordre et pour compte de son client importateur (le Donneur d'ordre, à régler à un tiers exportateur le Bénéficiaire dans un Délai déterminé ,via une Banque intermédiaire la Banque Modificatrice un Montant déterminé contre la remise de documents strictement conformes justifiant la valeur et l'expédition des Marchandises.

22. Remboursement de banque à banque (crédit documentaire)

Si un crédit documentaire est établi dans une monnaie qui n'est ni celle du pays de la banque émettrice ni celle du pays de la banque mandatée, la banque émettrice désigne une banque tierce la banque de remboursement située dans le pays de la monnaie correspondante et à laquelle la banque mandatée doit demander le paiement. Il s'agit d'une simple modalité de paiement convenue entre les banques et valant exclusivement pour les banques concernées, la Chambre de commerce internationale

CCI a défini des règles uniformes pour les remboursements entre banques dans le cadre des crédits documentaires RUR 525.¹

23.La remise documentaire (Remdoc)

Lorsqu'il existe des relations commerciales régulières entre un importateur et un exportateur, ces derniers peuvent recourir pour le règlement de leur transaction commerciale, à une technique très simple et assez souple, basée surtout sur la confiance qui existe entre les deux parties (importateur et exportateur) qui est la remise documentaire, appelée aussi encaissement documentaire.

23.1Définition

La remise documentaire est une technique de paiement dans laquelle une banque a reçu mandat d'un exportateur de ne remettre à l'acheteur les documents représentatif de la marchandise que contre paiement ou acceptation de l'effet de commerce mais il n'y a pas d'engagement à payer de la part de la banque, la remise documentaire est utilisable par tout acheteur et fournisseur souhaitant s'assurer du bon déroulement de son opération commerciale en confiant aux banques tiers neutres, les documents d'expédition de marchandises.²

24.Les techniques de financement du commerce extérieur

24.1. Les techniques de financement A court terme :

Ce sont des crédits dont la durée peut varier de deux (02) à sept (07) ans avec un différé de un (01) à deux (02) ans. De ce fait ils sont destinés à financer des équipements ou des constructions légères dont la durée d'amortissement fiscal est compatible avec celle d'un amortissement financier, les financements à court terme utilisés pour les opérations d'exportation servent à rééquilibrer la trésorerie des exportateurs, donc les principales techniques de financement à court terme sont : le crédit de préfinancement, la mobilisation des créances nées sur l'étranger, les avantages en devises, l'affacturage,

24.2 Les techniques de financement à moyen et long termes :

Les financements à moyen et long termes permettent aux exportateurs de biens d'équipement, généralement coûteux ,d'accorder à leurs clients un étalement des paiements qui ne peuvent être supportés par leur trésorerie , ce sont des crédits dont la durée est de sept 7 ans et plus généralement elle est comprise entre sept 7 et quinze 15 ans avec un différé d'amortissement de 02 à 04 ans³.

¹ HADDAD S, et collectif le crédit documentaire, Mitidja impression, Alger, 2011, p10, p 184.

² KADI Bilal, LAZIB Souhila, le financement du commerce extérieur, étude comparative entre le crédit Documentaire et la remise documentaire, cas de la BNA 584, master SC économiques option économie Monétaire et bancaire, UMMTO, 2019 / 2020, p65.

³ AKRICHE Meriem, MAHOUEL Mohammed Arezki, le financement du commerce extérieur par la méthode de leasing, master en sciences économiques spécialité, économie monétaire et bancaire, UMMTO, 2020, p 41, p48.

25La motivation de synergie

La motivation de synergie suppose que les managers des firmes cibles et acquéreuses maximisent la richesse des actionnaires et ne s'engageraient dans une Fet A que si cela se traduisait par des gains pour des deux groupes d'actionnaires.¹

Conclusion du chapitre 03 :

Le système de financement algérien connaît une nouvelle configuration qui se caractérise par :

L'organisation et le développement de marché monétaire et financier en tant que mécanisme d'allocation des ressources.

Le financement de l'entreprise se fait par l'augmentation des fonds propres ou bien par les dettes, ainsi que on peut recourir à l'augmentation de capital soi par l'augmentation de nombre des actions comme on peut augmenter la valeur de l'action , deuxième possibilité c'est d'augmenter le capital par l'apport en numéraire avec l'émission des nouvelles actions payantes, ou par la capitalisation des réserves avec l'émission des actions nouvelles gratuites, ou bien par la double augmentation de capital, c'est-à-dire par apport en numéraire et la capitalisation des réserves et cela se fait simultané ou successive, simultané c'est ou même temps, successive dans deux date différente.

Est l'entreprise se finance aussi par les dettes à long et moyen terme, comme elle peut se financer par les dettes d'exploitation, il y a aussi le financement du commerce extérieur, donc les dettes longue et moyen terme remboursable par annuité constante ou l'amortissement en fine.

Toute fois le financement quel qu'il soit, par fonds propres ou dettes financières, fait supporter à l'entreprise un cout dit: "cout du capital". Le cours suivant traitera du cout de financement estimé par le « cout du capital».

¹ MEGHOUAR Hichem, IBRAHIMI Mohamed, gestion et théorie financières, recherches en sciences de gestion, Maroc, revue numéro 144/ 2021.

Chapitre 04 : Cas de
« La SARL ALIOUA
CHODRONNERIE »
comme illustration des
développements
Théoriques

Introduction :

A travers ce chapitre nous allons présenter la SARL ALIOUA CHODRONNERIE, analyser les importants évènements qui l'ont marqué, l'objectif de ce chapitre et d'appliquer tout ce qui a été vu en théorie afin de déterminer le concept de l'audit financier comme moyen de contrôle de financement de l'entreprise, à savoir si l'entreprise est performante et créatrice de valeur tout en se basant sur les différentes techniques de l'audit financier, ce chapitre est divisé en trois sections, la première section traitera, présentation et historique de la SARL ALIOUA, CHAUDRONNERIE

La deuxième section aura pour objet l'étude système de contrôle interne de l'entreprise et la troisième section analysera le contrôle des comptes de financement de l'entreprise.

Section 01 : présentation et historique de la SARL, ALIOUA CHAUDRONNERIE.

Cette section a pour objectif de présenter l'entreprise à travers son histoire, ses activités et son développement.

1.Présentation de l'entreprise

La SARL ALIOUA Chaudronnerie a été créée au 01/01/ 1999 située à la Zone Industrielle Aïssat Idir, Oued Aïssi, Tizi-Ouzou, état de produit, produit fini, activité secondaire, travaux chauffage et plomberie, l'entreprise est structurée en services, type de marché, local et régional, niveaux de résultat réalisé année 2020, moyen à cause de baisse de l'activité économique pour cause du covid 19, nature d'investissement de remplacement, l'effectif est de 62 permanents avec 06 universitaire, dont affectés à 08 administration et bureau, 04 sécurité et gardiennage, 57 production qualifiés 55 et non qualifiés 05 nombre d'équipes, nombre de machines 16 avec 10 semi-automatique et 06 manuelles, production vendue % 44, 18, résultat net 4,80% / CA, impôts et taxe 1,79% /CA, charges salariales 26,65% / CA, la capacité de production 60%, le coût d'investissement et de 89 535 000, DA, mode de financement c'est l'autofinancement, nombre de clients 01 par jours, nature de clientèle ETB, et particuliers, le budget de publicité et 70 000 DA.

2. Nature d'activité

Fabricant et concepteur de solutions de chauffage depuis plus de 25 ans, LA SARL ALIOUA CHAUDRONNERIE est spécialisée dans les produits hautes performances de type chauffage.

Récemment, le SARL ALIOUA CHAUDRONNERIE, et cela pour compléter sa gamme de produits, s'est lancée dans la fabrication de chaudières à vapeur et d'incinérateurs de déchets. Les nouveaux produits proposés ont été l'objet d'une étude rigoureuse à tous les niveaux, avec les nouvelles normes européennes Située au sein de la zone industrielle AISSAIT Idir à OUED AISSI dans la wilaya de TIZI-OUZOU ; une zone en pleine expansion et desservie par des voies de communications qui lui permettent un accès facile.

Avec une usine spacieuse et couverte, elle répond à la demande de la clientèle dans les délais les plus brefs. La composition de son équipe de fabrication est jeune et dynamique, ayant acquis une grande expérience dans le domaine de fabrication en chaudronnerie, l'usine est moderne, et est dotée de moyens de production efficaces. Sa maîtrise de tous les matériaux de base, acier, tuyauterie, couverture minérale, peinture, soudure, lui permet de produire des matériels de très haute qualité. Grâce à la diversité de ses produits, a SARL ALIOUA CHAUDRONNERIE est à même de proposer des ensembles complets pour les installations de chauffage et eau chaude sanitaire. Ses produits, vendus sur tout le territoire national, ont acquis une notoriété auprès de sa clientèle et notamment les connaisseurs en la matière, Cette notoriété est le résultat de la politique dynamique que la SARL ALIOUA CHAUDRONNERIE s'est toujours attaché à mettre en œuvre, une place éminente est accordée à la multiplicité et la rigueur des contrôles à tous les stades de la fabrication sont les garants d'une production de qualité qui justifie la prestigieuse image de marque de nos produits. Notre clientèle a toujours trouvé une oreille attentive à ses remarques quand il s'agit d'améliorer nos produits, la taille de la SARL ALIOUA CHAUDRONNERIE est d'une dimension internationale, sans pour autant sacrifier sa dimension humaine. Elle a conservé au cours de croissance son précieux caractère familial. Les innovations se succèdent et font date, mais avec un développement qui accorde autant de place aux hommes qu'à la technicité.

3. Les activités de la SARL ALIOUA CHAUDRONNERIE

3.1 Cuves et réservoirs en plastique

Réservoirs et citernes souples en plastique, réservoirs pliants en plastique, réservoirs portables en plastique, réservoirs à carburant en plastique, réservoirs de grande capacité fabriqués sur site, en plastique armé, réservoirs et cuves en plastique pour stockage d'eau froide, réservoirs et cuves en plastique pour stockage d'eau chaude, réservoirs gonflables en polychlorure de vinyle non plastifié (PVC/u), cuves et réservoirs plastiques à double paroi pour liquides.

3.2 Tubes, tuyaux, gaines et canalisations en métaux ferreux par usage

Serpentins en métaux ferreux pour échangeurs de chaleur

3.3 Citernes, cuves et réservoirs en métal

Réservoirs en métal et plastique renforcé de fibres de verre pour liquides, réservoirs et cuves en fonte pour liquides ,réservoirs et cuves en acier pour liquides, réservoirs et cuves en acier inoxydable pour liquides, réservoirs et cuves en aluminium pour liquides, réservoirs et cuves en cuivre pour liquides, réservoirs et cuves métalliques à double paroi pour liquides, réservoirs et cuves en métal galvanisé pour liquides,

Réservoirs en tôle doublée de plomb pour liquides ,réservoirs en métal émaillé pour liquides, réservoirs métalliques boulonnés démontables pour liquides

Réservoirs sphériques métalliques pour liquides, réservoirs métalliques de grande capacité pour liquides, réservoirs sectionnelles métalliques pour liquides

Réservoirs métalliques à toit flottant, réservoirs de stockage cylindriques et horizontaux métalliques pour liquides, réservoirs et cuves métalliques pour stockage d'eau

3.4. Chaudières :

Chaudières en acier, chaudières à fioul, chaudières à gaz

3.5. Chaudières par usage :

Chaudières pour chauffage central et pour eau chaude

3.6. Chaudières industrielles à vapeur :

Installations de chaudières à vapeur industrielles, chaudières à vapeur, en fonte, chaudières à vapeur en acier, chaudières à vapeur, à sciure ou déchets de bois, chaudières à vapeur, de récupération de chaleur, chaudières à vapeur industrielles, électriques, chaudières à vapeur, tubulaires et semi-tubulaires, chaudières à vapeur, à bouilleurs, chaudières à vapeur aquatubulaires industrielles, chaudières à vapeur à tube ,field industrielles, chaudières à vapeur verticales industrielles, chaudières à vapeur horizontales industrielles, chaudières à vapeur instantanée, chaudières à vapeur radiantes industrielles, chaudières automatiques industrielles à vapeur, générateurs de vapeur industriels, désurchauffeurs.

3.7. Echangeurs de chaleur par usage :

Echangeurs de chaleur eau douce-eau de mer, échangeurs de chaleur pour papeteries, échangeurs de chaleur pour piscines, échangeurs de chaleur pour chaudières ménagères.

3.8. Installations de chauffage central :

Installations de chauffage central à fioul, installations de chauffage central à gaz

3.9. Générateurs d'air chaud :

Générateurs d'air chaud à mazout, générateurs d'air chaud à gaz

3.10. Chaudronnerie :

Chaudronnerie fer et fonte, chaudronnerie en acier et acier inoxydable, chaudronnerie en acier réfractaire, chaudronnerie en acier inoxydable, chaudronnerie d'aluminium, chaudronnerie en bronze d'aluminium, chaudronnerie de cuivre, chaudronnerie en molybdène, chaudronnerie en métaux précieux, chaudronnerie en nickel, chaudronnerie en titane

3.11. Incinérateurs industriels pour déchets :

Incinérateurs industriels à gaz

4. Information

Dénomination : Société à responsabilité limitée

Sigle : SARL ALIOUA Chaudronnerie

Capital Social : 35 000 000, 00

Secteur d'activité : Chauffage central, plomberie sanitaire, climatisation , réseau gaz et AEP , chaudronnerie .

Type d'entité : Producteur

Sit web : WWW.ALIOUA - Chaudronnerie.com

Mail : aliouachaudronnerie@hotmail.fr

N° Tel et fax : 026 41- 32- 30 / 026 - 41 - 32-33 / 026 41 32- 31

Mobile : 0661 66- 06- 54 / 0770 50- 60 -97

0661 66- 17- 64 / 0770 94- 29- 36

N° compte bancaire (RIB) : BNA Tizi -ouzou N° 001005810300301541 / 96

CPA Tizi -ouzou N° 004001944002194211 / 58

Capital : 2 000 000 000,00 DZ

N° Registre de Commerce : 99 B 0042820

N Identification Fiscale : 0999 150042820 08

N° article : 15 016 018 002

Chiffre d'affaires : 50,000.000 DA - 500,000,000 DA

Qualification et classification : CAT. V(5)

Article d'imposition N° : 15 016018002

Identification statistique N° 099915010273232

CNAS N° : 15352525 / 63 – CACOBATP N° : 15 352 525 / 63- CASNOS N° :
21515017970 / 54, 215515037447 / 56

Administrateur

Nom : ALIOUA , Prénom : Mouloud Fonction : Gérant Département, Direction Générale.

Section 02 : évaluation de système de contrôle interne

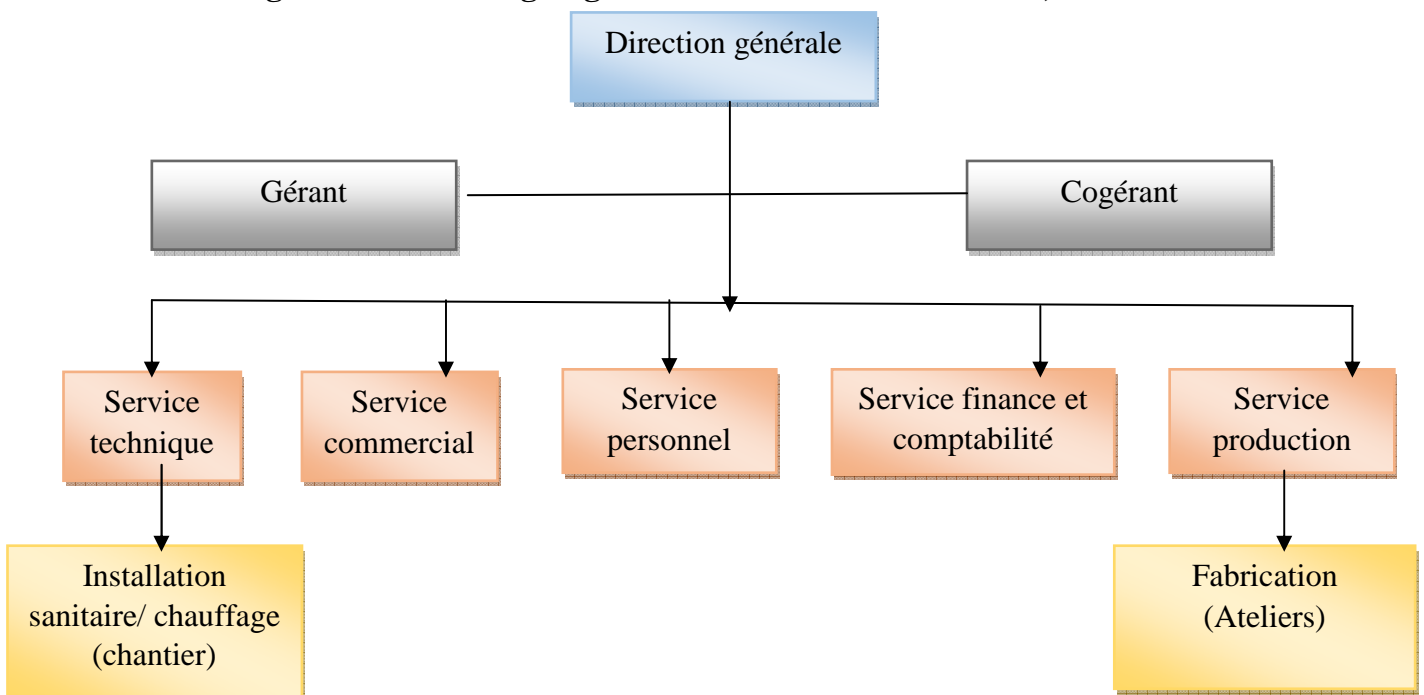
Le contrôle interne est un dispositif de la société définit et mis en œuvre sur sa responsabilité il comparant un ensemble des moyens ,des comportements ,des procédure et d'action adapté aux caractéristiques propre de chaque société .

1. L'interview:

au premier départ nous avons organisés un interview avec le personnel de la SARL ALIOUA ,Chaudronnerie qui constituer par les étapes suivante , discuter au sujet , connaître des personnes , élaboration des questions ,prendre et fixé des rdvs ,déterminer un programme de travail.

2. Interprétation de l'organigramme

Figure N° 01 : L'organigramme de la SARL ALIOUA, Chaudronnerie



Sources : Figure réalisé par nos même à partir des informations collectées.

2.1 Explication :

L'analyse et la description de l'organigramme nous permettent de distinguer les structures suivantes :

1^{er} niveau c'est la direction générale représenté par le gérant et le cogérant sa mission et s'occupe de la stratégie de l'entreprise.

2^{ème} niveau représente les services internes suivants :

Service technique reliait par les chantiers (l'extérieur) installation sanitaire/ chauffage , service commercial , service personnel , service finance et comptabilité , service production reliait par la fabrication (les ateliers), les anomalies relevées de cette organisation manquent de service d'audit interne pour une bonne contrôle et appréciation des risques , nous remarquons que le système hiérarchique adapte une bonne organisation qui répond à la fonction principale de l'entreprise donc le but de cette organigramme c'est la détermination des niveaux des responsabilités , niveau supérieur, moyen et d'exécution et permet à la circulation de l'information horizontalement et verticalement .

3 Le questionnaire de contrôle interne

Tableau N° 01 : Le questionnaire de contrôle interne de la procédure de financement

N°	Désignation	Oui	Non	Observation
01	Es -que l'entreprise Chaudronnerie procède Au financement par l'augmentation de capital ?	X		
02	Es-que l'entreprise procède au financement par emprunte individu ?		X	
03	Es-que l'entreprise procède au financement par emprunt obligataire ?		X	
04	Es –que l'entreprise fait des augmentations de capital en numéraire ?		X	
05	Es-que l'entreprise procède au augmentation de capital par incorporation des réserves ?	X		
06	Es-que l'entreprise procède au financement par double augmentation de capital simultané ?		X	
07	Es-que l'entreprise procède au financement par double augmentation de capital successive ?		X	
08	Es- que l'entreprise et coté en bourse ?		X	
09	Es-que l'entreprise procède au financement d'exploitation ?	X		
10	Es-que l'entreprise distribuer des actions gratuites ?		X	
11	Es-que les apports sont évalués par un expert des apports ?		X	
12	Es-que l'entreprise calcule le cout moyen pondéré des capitaux propres ?		X	
13	Es-que l'entreprise calcule le cout des fonds propres par le MEDAF ?		X	
14	Es-que l'entreprise désigne un expert pour estimer le confession, « B » ?		X	

Source : Tableau réalisé par nos même.

Tableau N°02 : Le questionnaire de contrôle interne de la procédure de financement

N°	Désignation	Oui	Non	Observation
01	Es- que l' entreprise procède au calcul de DPS et de D.A pour compenser la perte ?		X	
02	Es-que l'entreprise procède a la remboursement des dettes par l'amortissement in fine ?		X	
03	Es – que l'entreprise procède a la remboursement des dettes par annuité constante ?		X	
04	Existe-t-il des critères pour le choix d'investissement de l'entreprise ?		X	
05	Existe-t-il une gestion rigoureuse des risques ?	X		

Source : Tableau réalisé par nos même.

Tableau N° 0 3 : Questionnaires de contrôle interne des comptes de financement.

N°	Désignation	Oui	Non	Observation
01	Existe –il un contrôle des rapprochements bancaires par un cadre responsable ?	X		
02	Etre sur que le montant des apports dans les statuts , avec les recettes des journaux de banque sont vérifier ?	X		
03	Existe – t –il une vérification de calcule des primes (103) et leur comptabilisation ?		X	
04	Existe – il une vérification de calcule des réserves et leur comptabilisation ?	X		
05	Existe –t-il un rapprochement des montants des affectations de résultats de l'exercice avec le procès-verbaux de l'AGO ?	X		
06	Existe – t- il une analyse de tous les soldes des emprunts bancaires à court ,moyen et long terme ?		X	
07	Existe –t-il un rapprochement des montants des intérêts avec les comptes 650 intérêts des emprunts ?		X	
08	Existe – t-il une vérification de la régularité des remboursements des emprunts ?		X	

Source : Tableau réalisé par nos même.

4.Les points forts et les points faibles

4.1 Les points forts

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables. A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle par application de la loi et les procédures comptables. Nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

4.1.1 La procédure de financement

La SARL ALIOUA Chaudronnerie procède au financement par l'augmentation de capital. Elle explique que l'entreprise peut financer ses investissements avec une grande liberté, avec une rentabilité forte. Ainsi, l'entreprise procède à l'augmentation de capital par incorporation des réserves, dans ce cas le compte des réserves diminue, et la situation de l'entreprise reste inchangée. Dans le cas de financement externe, l'entreprise bénéficie des crédits à l'exploitation pour augmenter la capacité et l'autonomie financière afin d'augmenter la production. Il existe aussi une gestion rigoureuse des risques afin de diminuer les coûts, augmenter le bénéfice de l'entreprise, et maîtriser le risque financier.

4.1.2 Contrôle des comptes de financement.

L'entreprise établit un contrôle des rapprochements bancaires par un cadre responsable pour mieux contrôler les comptes de l'entreprise chez la banque et les comptes de la banque tenus chez l'entreprise avec une bonne connaissance des chèques circulants. Le montant des apports dans les statuts, avec les recettes des journaux de banque sont vérifiés donc l'entreprise contrôle ses apports avec l'utilisation d'un référentiel comptable et un bon diagnostic de la situation financière.

Il y a une vérification de calcul des réserves et leur comptabilisation ce qui explique l'existence d'une bonne gestion administrative des réserves pour constituer une stratégie financière. Ainsi que le rapprochement des montants des affectations de résultats de l'exercice avec le procès-verbal de l'AGO pour prendre des décisions rationnelles.

4.2 Les points faibles

4.2.1. Procédure de financement

L'entreprise ne procède pas au financement par emprunte individuel et obligataire, donc l'entreprise ne recourt pas au financement externe des investissements et notamment par les dettes à moyen terme et à long terme. L'entreprise ne fait pas des augmentations de capital en numéraire, car sa situation financière ne permet pas.

L'entreprise ne procède pas au financement par double augmentation de capital simultanée et successive, donc l'entreprise ne recourt pas à la détermination des ANP et des ANG cela explique que l'entreprise risque de ne pas financer suffisamment ses investissements.

L'entreprise n'est pas cotée en bourse cela explique qu'il y a une mauvaise gestion à la matière de gestion de portefeuille.

L'entreprise ne distribue pas des actions gratuites donc il n'y a pas une gestion rigoureuse pour les ressources financières de l'entreprise.

Les apports ne sont pas évalués par un expert des apports donc l'entreprise est incompatible par rapport à son environnement juridique et financière.

L'entreprise ne calcule pas le coût moyen pondéré des capitaux propres, et le coût des fonds propres par le MEDAF donc il y a un manque d'utilisation des techniques de gestion pour évaluer et calculer les coûts.

L'entreprise ne fait pas une estimation de confession, « B », donc elle ne peut pas désigner un expert pour estimer cette confession.

L'entreprise ne procède pas au calcul de DPS et de D.A pour compenser la perte subie des actions parce que l'entreprise ne prend pas en considération la stratégie financière pour les affaires des finances.

L'entreprise ne procède pas à la remboursement des dettes par l'amortissement en fine, et par annuité constante donc l'entreprise recourt à d'autres méthodes de calcul de remboursement des dettes.

Manque des critères pour le choix des investissements de l'entreprise parce que l'entreprise réalise seulement des investissements de remplacement.

4.2.2 Les comptes de financement

Il y a pas une vérification de calcul des primes (103) et leur comptabilisation, donc manque de l'information comptable pour le compte des primes.

Il y a pas une analyse des soldes des emprunts bancaires à court, moyen et long terme donc l'entreprise n'applique pas les normes d'audit algériennes.

Il y a pas un rapprochement des montants des intérêts avec les comptes 650 intérêts des emprunts, donc l'entreprise ne contrôle pas soigneusement ses charges d'intérêts.

Il y a pas une vérification de la régularité des remboursements des emprunts cela va créer des problèmes futurs pour l'entreprise.

5. La description de procédure de financement

Pour financer l'exploitation l'entreprise recourt à :

- 1) L'auto financement pour 10% de bénéfices;
- 2) Au Crédit bancaire, c'est un complément de la banque sous forme d'un crédit d'exploitation pour une période d'une année.

Ce crédit portera sur le financement :

-des importations des matières premières et fournitures, matérialisé par l'ouverture de crédit documentaire appelé CREDOC et ce à concurrence d'une ligne de crédit accordée par la banque domiciliaire.

- Cautions de garanties et bonne exécution relatives aux travaux de chantiers suivant une ligne de crédit accordée par la banque.

La procédure d'octroi de crédit se fait sur la base d'une demande formulée auprès de la banque domiciliée .Après l'étude du dossier, cette dernière donne ou refuse le crédit.

Dans le cas de la SARL ALIOUA chaudronnerie, le crédit d'exploitation (CCE), lui est accordé pour des lignes de crédit :

Crédit documentaire margé a 25% de 35 000000,00 DA

Cautions de garanties et de bonne exécution Margé à 100% de 25000000,00 DA

A cette effet la SARL ALIOUA Chaudronnerie et titulaire d'une convention de travaux N° 1137 / DEAE/SPS/ 2018 du 16 /12/ 2018 pour un montant de 6106 247,00 DA en TTC passé avec la direction de l'éducation d'Alger le dit cautionnement s'élève à 305 312 , 35 représentant 5% du montant global de la convention qui sera percevoir par la SARL après le Procès-verbal de réception définitive des travaux et l'attestation de la main levée.

Pour financer les importations de matières et fourniture l'entreprise recoure a un ouverture d'un crédit documentaire plafonné de 35 000000DA Margé a 25%.

Pour financer les cautions de garanties et de bonne exécution, la SARL ALIOUA a une ligne de créditde 25 000000 ,00 margée a 100%.Le remboursement par la banque de ces cautions se fera par la présentation du document main levée suite à la réception définitive des travaux réalisées.

Le dossier de financement est constitué par les documents ci – après :

Les états financier pour 03 année N-1,N-2,N-3 ,

rapport de certification des comptes de l'exercice clôturé au 31 /12/N-1, attestation de mises à jour (CNAS , CASNOS , CACOBATPH), copie de registre de commerce, attestation de dépôt des comptes sociaux ,copie de la carte fiscale et extrait de rôle apuré, plan de trésorerie-Etat des importations , situation comptable arrêtée au 31 /12/ N.

A la fin la banques BNA donnent une décision de financement, Crédit documentaire M 25%, pour 30 000 000,00, caution de bonne exécution et garantie (M .100%), pour 25 000 000, la soumission (M 100%) pour 5000000, 00.

Les responsables qui participent au circuit de financement il ya le gérant qui formule une demande de crédit avec le comptable , le comptable prépare le dossiers de crédit et fais une demande pour un crédit documentaire CREDOC , l'ouverture de contrat se fait par la banque et signé par le gérant, le suivi bancaire et la comptabilisation se fait par le comptable et le gérant et responsable pour la signature des chèques .

5.1 Les points faibles de système de contrôle interne :

Le comptable doit exercer une fonction dans le circuit de financement, tel que la formulation de demande de crédit d'exploitation, la préparation de dossier, la formulation de demande de CREDOC ,le suivi avec la banque, ou la comptabilisation. Carce sont des fonctions incompatibles Le gérant dois exercer une seule activité, tel quela formulation du demande de crédit d'exploitation, l'ouverture de contrat ou la

signature des chèques, il ya aussi manque d'un plan de financement, qui retrace les emplois et les ressources de l'entreprise.

Section 03 : Contrôle des comptes de financement

Le contrôle des comptes de financement consiste à faire une analyse des comptes des fonds propres et les dettes. Des contrôles destinés à apporter les éléments probants conduisant à une opinion sur les comptes et une observation physique a partir des documents créent par l'entreprise

1. La balance générale :

C'est un état récapitulative qui retrace la réouverture des comptes, actif, passif de l'exercice N-1, les mouvements des comptes du 01 /01/N au 31/12/N et les soldes des comptes au 31 /12 / N .

**Tableau N°04 : La balance générale des comptes de financement exercice
01/01/ 2015 au 31/12/2015**

De la SARL ALIOUA CHAUDRONNERIE

Compte	Libelle	Reouver Soldes		Mvm du 01/01/2015 Au 31/12/2015		Solde au 31/12/2015	
		débit	Crédit	Débit	Crédit	débit	crédit
10	Capital , réserves, et assimilés	0,00	70276535,99	0,00	7385390, 32	-	77661926,31
11	Report à nouveau	0,00	17618372,27	1028130,00	530518,00	18148890,27	17120760,27
12	Résultat de l'exercice	0,00	17385390,32	17 385390,32	0,00		00,00
20	Immobilisations Incorporelles	148 800,00	0,00	00 ,00	00,00	148800,00	-
21	Immobilisations Corporelles	78865834, 37	00,00	754205,99	00,00	79620040,36	-
27	Autres immobilisation financières -Cautionnement verses.	15181896,10 765742,78	0,00 00,00	5101222,73 10000,00	8610626,67 0,00	11672492,16 775 742 ,78	-
28	Amortissement Des immobilisations	0,00	37985159,41	00,00	4231268,76		42216428,17
31	Matières premières et fourniture	29806597,31	00,00	84 432493,16	86473512,13	27765578,34	-
35	Stocks de produits	4743000,00	00,00	8458000,00	4743000,00	8458000,00	-
51	Banque	33401783,74	00,00	174126689,99	184818935,48	22709538,25	-
53	Caisse	847685,00	00,00	43611632,74	43383345,75	1075971,99	-

Source : Tableau réalisé par nos même.

2. Remarque sur les comptes

Nous constatons que le résultat de l'exercice 2015 a enregistré un montant nul et cela revient qu'il y a une erreur dans la comptabilisation du résultat de l'exercice 2015 et que le bénéfice avant impôt n'a pas pris en considération, pour déterminer le solde finale du compte 12 résultat de l'exercice au 31 /12 / 2015, ainsi que le résultat ne doit pas être figurée à la réouverture de l'exercice en cours, le cautionnement versé

de 10 000 ne correspond pas à 5% du convention .

Le matériel de transport n'est pas amorti pour l'exercice 2015 mais il enregistre un montant de 1488740,24 avec un pourcentage de 7,5% du montant brut et qui doit être amorti à 20%

Le compte 31 matières premières et fournitures, doit être soldé par le compte 60 achat consommés, apparemment le compte 60 contient un montant important qui est de 88051494,28.

Le compte 35 stocks de produits, avec un montant de 8458000,00 et soldé par le compte 7245 produits finis.

Le compte, 51 banque enregistre un solde important au 31 /12 / 2015 de 22 709 538,25, cela revient que l'entreprise connaît des difficultés dans le programme d'investissement, ainsi que le compte caisse 53 qui détient un grand montant dans le solde arrêté au 31 /12 /2015 de 1 075 971,99 donc il y a une mauvaise gestion de la caisse.

3. Mouvement des comptes de financement, capital et dettes d'exploitation.

Les comptes de financement de la SARL constitués principalement par le compte de capital et le compte des dettes d'exploitation .

Tableau N°5 : Mouvement du compte capital

L'intitulé du compte	Solde année 2014	Solde année 2015	Solde année 2016	Ecart 1	Ecart 2
Capital 1010	15000000,00	15000000,00	20 000000,00	0	5000000,00

Source : Tableau réalisé par nous-même.

3.1 Explication :

Nous constatons qu'il y a pas une augmentation de capital entre les deux années (2014 – 2015), donc il y a pas des réserves affectées au capital, pour cela, la SARL ne procède pas tout les années à l'opération d'affectation des réserves au capital parce que il y a aussi un problème fiscal qui se pose, par conséquent il y a une augmentation de capital entre les années (2015- 2016) avec un écart de 5000000,00, donc la Société est dans une bonne situation financière, dans ce cas la Sarl ne

distribuer pas des dividendes afin de favoriser les investissements , ainsi que la SARL à bénéficie le paiement de l'IRG sur les dividendes de 15% , même que il ya le paiement de l'IBS .

Tableau N°6 : Mouvement du compte dettes d'exploitation

L'intitulé du compte	Solde année 2014	Solde année 2015	Solde année 2016	Ecart 1	Ecart 2
Fournisseurs 401	3487648, 21	1928219,15	32275776,76	(-1559429,06)	30347557,61

Source : Tableau réalisé par nos même.

3.2 Explication :

Nous remarquons que il ya une diminution des dettes d'exploitation entre les deux années (2014-2015) avec un écart négative de (- 1559429,06) , c'est un indicateur positif pour la Société , donc il ya une paiement des dettes d'exploitation ,par contre nous constatons qu'il ya une augmentation des dettes d'exploitation entre les deux années (2015-2016) avec un écart de 30347557, 61 ,donc cette augmentation sa concerne des achats qui ne sont pas encore payés , c'est des dettes de fournisseurs .

4.Le rapport d'audit

3.1. Rapport préliminaire

3.2 Rapport type

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'entreprise, notre programme a porté sur un examen global pour auditer le cycle de financement, et les compte relative au financement.

Un audit consiste à examiner par sondage les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

1.3Le Contrôle interne

De l'analyse approfondie des systèmes et procédures mises en place par les techniques de questionnaires se dégagent les constatations suivantes.

a) La procédure de financement

L'entreprise ne procède pas au financement par emprunte individu et obligataire, donc nous vous recommandons l'entreprise d'établie une demande pour avoir un emprunt individu.

L'entreprise ne fait pas des augmentations de capital en numéraire, donc nous vous recommandons l'entreprise d'augmenter son capital en numéraire.

vous l'entreprise ne procède pas au financement par double augmentation de capital simultanée et successive, donc nous vous recommandons l'entreprise de procéder au financement par double augmentation de capital, simultanée et successive.

L'entreprise n'est pas cotée en bourse donc nous vous recommandons l'entreprise d'introduire en bourse.

Il n'y a pas une gestion rigoureuse pour les ressources financières de l'entreprise. Donc nous vous recommandons de gérer les ressources financières.

L'entreprise est incompatible par rapport à son environnement juridique et financière. Donc nous vous recommandons l'entreprise d'être compatible par rapport à son environnement.

L'entreprise ne calcule pas le coût moyen pondéré des capitaux propres, et le coût des fonds propres par le MEDAF donc nous vous recommandons d'utilisation des techniques de gestion pour évaluer et calculer les coûts.

L'entreprise ne fait pas une estimation de confusion, « B », donc nous vous recommandons l'entreprise de désigner un expert pour estimer ce confusion.

L'entreprise ne prend pas en considération la stratégie financière pour les affaires des finances donc nous vous recommandons l'entreprise d'introduire la stratégie financière dans la gestion .

b) Les comptes de financement

Il n'y a pas une vérification de calcul des primes (103) et leur comptabilisation, donc nous vous recommandons l'entreprise de faire une vérification de calcul des primes et leur comptabilisation.

Il n'y a pas une analyse des soldes des emprunts bancaires à court, moyen et long terme donc nous vous recommandons l'entreprise d'appliquer les normes d'audit algériennes .

Il n'y a pas un rapprochement des montants des intérêts avec les comptes 650 intérêts des emprunts, donc nous vous recommandons l'entreprise de contrôler soigneusement ses intérêts .

Il n'y a pas une vérification de la régularité des remboursements des emprunts cela va créer des problèmes futur pour l'entreprise donc nous vous recommandons l'entreprise de vérifier la régularité des remboursements des emprunts.

c) Autre

Nous vous recommandons que le comptable ne doit pas exercer beaucoup des fonctions dans le circuit de financement

Nous vous recommandons que le gérant ne doit pas exercer deux activités, la formulation de la demande de crédit d'exploitation, et l'ouverture de contrat .

- Manque d'un plan de financement, donc nous vous recommandons d'établir un plan de financement.
- Nous recommandons l'entreprise de faire l'assainissement des comptes de banque et caisse.

Après validation des constats et des recommandations, le rapport sera diffusé conformément au processus de fin d'audit décrit.

Le comptable.
Fait A Tizi -ouzhou... . Le 22 /09 /2021.

3.3. Rapport définitif

Le projet de rapport, après réunion de validation et les mises à jour constitue le rapport définitif. Il se compose d'une synthèse destinée à être lue par les dirigeants, des fiches F.R.A.P examinées lors de la réunion de validation et d'une liste des recommandations classées par destinataires constituant leur première réponse à l'audit.

Conclusion du chapitre 04:

Cette partie empirique nous a permis de mettre en application toutes les notions abordées dans la partie théorique ,de mieux comprendre le concept audit financier qui est considéré comme un élément important pour toute entreprise, et c'est un moyen de contrôle de financement de l'entreprise , a travers notre analyse on a constaté que La SARL ALIOUA Chaudronnerie occupe une place importante dans le marché local, avec un produit de haute qualité , néanmoins l'entreprise n'est pas coté en bourse et cela ne permet pas d'intégrer au marchés financiers et absorbé les ressources financières, en ce qui concerne les actions et les obligations, l'entreprise est loin pour appliquer strictement la stratégie financière , actuellement le financement de l'entreprise se fait par deux volés interne par l'augmentation de capital avec les réserves et externe par le crédit d'exploitation et le crédit documentaire pour financer les importations des matières et fournitures . Ainsi que la SARL ALIOUA Chaudronnerie ne bénéficier pas des emprunts a long et moyen terme pour augmenter la capacité financière et financé les investissements a cause de manque d'un programme d'investissement , d'autre par l'entreprise connaisse une relation forte avec son environnement , donc l'entreprise réalise des investissements de remplacement, et ses comptes comptables son réguliers et s'incères et donnent une image fidèle , ainsi que la SARL connaitre une stagnation entre les deux années (2014-2015) et une augmentation de capital entre les deux années (2015 -2016) pour le compte de capital ,avec une diminution des dettes d'exploitation entre les deux années (2014-2015) et une augmentation des dettes d'exploitation entre les deux années (2015-2016).

Conclusion générale

Au terme de notre travail, il convient de rappeler les principaux objectifs de notre recherche ainsi que les résultats auxquels nous sommes parvenus . Nous avançons également les limites de notre étude et formulons quelques pistes de futures recherches dans le domaine du financement des entreprises avec la contribution de l'audit financier pour contrôler le processus générale de financement.

L'objectif de la recherche tenait en l'étude de l'audit financier en ce qui concerne les données nécessaires qui nous permettent de prendre un sou important dans le domaine de l'audit financier , avec l'étude approfondie des comptes comptables de l'entreprise et abordé une stratégie financière du financement de l'entreprise , avec un cas sur une entreprise algérienne .

Les apports de la recherche

Il est important de signaler que notre recherche relève d'une certaine originalité qui est justifiée notamment , par la rareté des travaux ayant porté sur l'étude de l'audit financier comme un moyen de contrôle de financement de l'entreprise pour auditer les comptes des fonds propres et les comptes de dettes , arrêté un plans général de contrôle , adapter une méthodologie convenable d'audit interne , établir le rapport et tiré des recommandations pour améliorer la gestion financière de l'entreprise , sur le plan théorique , bien que la taille de notre échantillon soit limité , il nous semble important de soulever les points suivants :

- La méthode d'audit exprimé par l'utilisation des notions théoriques sur le plan pratique, en commençant par les inter ieux jusqu'à la détermination du rapport d'audit ;
- Le traitement des points essentielles qui se caractérise par l'étude de système de contrôle interne de l'entreprise et le contrôle des comptes ;
- Constituer un dossier de travaille pour une bonne organisation.

Du point de vue empirique

Nous avons cherché à mesurer la situation des entreprises algérienne vis-à-vis de sa stratégie financière en étudiant un cas pratique sur la SARL ALIOUA CHAUDRONNERIE, l'engagement des entreprises algériennes dans le cadre du contrôle des opérations de financement est un devoir qui doit concrétiser dans les règlements internes de l'entreprise comme premier hypothèse.

L'audit financier est un moyen efficace pour mieux contrôler le programme de financement sur le plan juridique, économique et financière comme 2^{ème} hypothèse .

Une faible rentabilité financière expliqué par une mauvaise gestion financière qui influé négativement sur les décisions present par les dirigeants.

Du point de vue méthodologique

Notre étude traite d'un sujet à partir des données primaires originales, issues d'une enquête propre sur le terrain auprès de la SARL ALIOUA CHAUDRONNERIE et un questionnaire pour évaluer le système de contrôle interne de l'entreprise, comme nous avons organisé un entretien avec les responsables de l'entreprise pour définir

Le programme de travail. Ainsi que notre recherche basé sur un bibliographique afin de réaliser la partie théorique.

Toutefois, notre recherche est soumise à des limites que nous présentons ci-après :

La difficulté d'introduire d'autres aspects dans notre étude comme l'audit sociale ou bien l'audit stratégique.

Une difficulté de collecter une grande quantité d'informations qui traitent le sujet dans toutes ses côtés et cela revient qu'il ya des données tellement confidentielles au niveau de l'entreprise.

Une contrainte de temps, donc nous ne pouvons pas traiter thème profondément dans un délai défini.

Le problème sanitaire à cause du covid 19 qui nous a conduit à un obstacle contre l'avancement des travaux et agrandit les échantillons de recherche.

On a constaté une rareté des études sur la SARL ALIOUA CHAUDRONNERIE qui traite le sujet.

Les pistes futures de recherche

À partir des limites soulevées plus haut, notre étude ouvre de nouvelles possibilités de recherche dans la généralisation de l'audit et le contrôle interne, pour toutes les fonctions de l'entreprise et de créer un service d'audit financier auprès de l'entreprise afin de lutter contre le gaspillage des ressources et concurrencer le marché local et international.

L'entreprise doit mettre en place un programme annuel pour l'audit financier de la procédure de financement pour maîtriser le champ d'application de l'audit financier et établir un rapport d'audit pour sensibiliser les dirigeants.

La stratégie financière est une préoccupation pour l'entreprise pour prendre des décisions à long et moyen terme.

Le système d'information comptable est important dans l'entreprise pour la disponibilité de l'information comptable au moment voulu.

L'entreprise algérienne en générale et la SARL ALIOUA CHAUDRONNERIE doivent investir à la bourse et chercher des marchés financiers pour diversifier ses ressources financières.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

a. Ouvrages

1. Antoine MERCIER , Philippe MERLE , audit et commissariat aux comptes , éditions francis lefebvre,France, 2012.
2. AYTAC Beysul , MANDOU Cyrille , investissement et financement de l'entreprise , éditions de bork , Paris ,2015.
3. BECHKIR .A , MERZOUK . N , comptabilité générale approfondie , maison d'édition pour l'enseignement et la formation , Bouira , 2008.
4. BELAIBOUD Mokhtar , pratique de l'audit, éditions BERTI , Alger 2011 .
5. BENKACI Mohamed , normes comptables internationales IAS /IFRS , BERTI , Alger, 2009.
6. BERK Jonathan , DEMARZO Peter , finance d'entreprise , pearson education , France , 2008.
7. BOCCON-GIBOD , Sylvain VILMINT Eric , l'auditeur financier , dunod , paris , 2017.
8. BONNEBOUCHE Jean , GRENIER Claude ,NOEL MAZAT Jean , système d'information comptable, foucher, paris,2001 .
9. BOURSALI Rachida , les etats financieres et PCN du SCF , éditions aloufia talita , Oran, 2010.
10. CASPAR Bernard , ENSELME Gérard , manuel de comptabilité approfondie et révision ,LexisNexis , paris , 2006 .
11. CASTELL Robert , PASQUALINI François , le commissaire aux comptes , economica ,paris 1995.
12. CLAUD Sicard, l'audit de stratégie,éditions Dunod, France, Paris,1997 .
13. DAMODARAP Aswath , finance d'entreprise, éditions de Boeck supérieur , Bruxelles , 2006 .
14. DEYRIEUX André , le système d'information nouvel outil de stratégie , éditions maxima , paris , 2004.
15. DUCASSE. E , JALLET – AUGUSTE. A, OUVRARD . S , PRAT DIT HAURET .C , normes comptables internationales, IAS/ IFRS , éditions de boek , Bruxelles ,2010.
16. DUCASSE. E , JALLET – AUGUSTE. A, OUVRARD . S , PRAT DIT HAURET .C , normes comptables internationales, IAS/ IFRS , éditions de boek , Bruxelles ,2010.
17. GINGLINGER Edith , les décisions de financement des entreprises , éditions Nathan , paris , 1997.
18. GRIFFITHS Stéphane , comptabilité financiere, vuibert, paris, 2006.
19. GUERRA Fabienne , comptabilité managériale , de boeck,Bruxelles, 2004.

20. HADDAD . S, et collectif le crédit documentaire , mitidja impression , alger,2011.
21. HAMDI kamel , comment diagnostiquer et redresser une entreprise , éditions Rissala ,Alger , 1995.
22. Ifaci , les outils de l'audit interne ,éditions Groupe Eyrolles , paris , 2013 .
23. KHELASSI Reda , les applications de l'audit interne, éditions houma, Alger, 2010.
24. KHELASSI Rédha, BERTIN Elisabeth, comptabilité et audit , éditions berti, Alger , 2013.
25. LE MOIGNE Remy , achat ,production , logistique ,transport ,vente , dunod, paris ,2017.
26. Le système comptable financier ,maison d'édition pour l'enseignement et la formation , Bouira , 2008.
27. LIONEL Collins , GERARD Valin , Audit et contrôle interne , aspects financiers , opérationnels et stratégiques, éditions dalloz, paris , 1992.
28. MAKHLOUF. F comptabilité analytique , maison d'édition pour l'enseignement et la formation , BOUIRA ,2011.
29. Ministère des finances , conseil national de la comptabilité , ENAG,Alger, 2009 .
30. RAYNAULD André , les presses de l'université de montréal , Canada , 1979.
31. S C F , système comptable financier , pages Bleues , Bouira , 2010.
32. SAHRAOUI Ali , comptabilité financière , éditions berti , Alger , 2011.
33. ZITOUN Tayeb , comptabilité des sociétés éditions Berti , alger 2003.

b.Thèses et mémoires

1. AKRICHE Meriem , MAHOUEL Mohammed Arezki , le financement du commerce extérieur par la méthode de leasing , master en sciences économiques spécialité , économie monétaire et bancaire , UMMTO , 2020.
2. DERRICHE Tamazight, BOUAROUR Lylia ,l'impact de la décision de financement sur la performance financière de l'entreprise . Cas de NCA –Rouiba , master finance d'entreprise ,UMMTO , 2020 / 2021.
3. GUENDOUDI Mohammed ,analyse des spécificités et des conditions de mise en œuvre des emprunts obligataires comme alternative au financement des grandes entreprises en Algérie, doctorat ,sciences commerciales ,option ,entreprise et marché, UMMTO, 2020.
4. LAHLOUH Djamilia , financement de l'entreprise publique algérienne (1970 - 1993),Magister en gestion des entreprises , université de Tizi –ouzou,1993-1994.
5. MESSAOUDI Chabha , KACER Djouher , audit financier , licence ,option finance , UMMTO, 2005.

c .Les sites internet

1. Grégory Coste, mis à jour le 11 mars 2020 .
2. Entreprise ooreka , mis à jour en mai 2021.

3. www.google.fr, date de consultation le 11 /05/2021, Mis à jour le 04/02/15 .
4. [https/ itsocial .fr](https://itsocial.fr) , date de consultation le 11 juin 2021.
5. [www .papiton.com](http://www.papiton.com), date de consultation le 21 /06/ 2021 .
6. [http : // neu mann .hec .ca](http://neu.mann.hec.ca) ,date de consultation le 30/ 07/ 2021.

d. Polycop, revues

1. MEGHOUAR Hichem, IBRAHIMI Mohamed , gestion et théorie financières ,recherches en sciences de gestion ,Maroc, revue numéro 144/ 2021.
2. MOUSSI- ASSOUS Nassima , stratégie financière , master 2 ,Finance d'entreprise UMMTO, 2017- 2018.

Liste des tableaux

Liste des tableaux

Chapitre N° 01	pages
Tableau N° 01 : Liste des normes algériennes d'audit	8
Tableau N° 02 : Mise en œuvre de la méthode	13
Tableau N° 03: l'inventaire des stocks	16
Chapitre N°02	pages
Tableau N° 01 : L'arborescence des comptes	38
Tableau N°02 : Récapitulation	60
Tableau N°03 : Tableau d'amortissement linéaire	61
Tableau N° 04 : Tableau d'amortissement dégressif	62
Chapitre N° 03	pages
Tableau N°01:augmentation de capitale	95
Tableau N°02 : Le risque de taux selon que l'entreprise s'endette à taux fixe ou à taux variable	110
Tableau N°03 : Crédits publics octroyés en 1976 et exportations totales en 1974 ,en milliards de dollars US	119
Tableau N° 04 : Pays bénéficiaires des crédits de la SEE 1961 à 1976 en millions de dollars	120
Chapitre N° 04	Pages
Tableau N° 01 : Le questionnaire de contrôle interne de la procédure de financement ..	129
.....	
Tableau N°02 : Le questionnaire de contrôle interne de la procédure de financement ...	130
.....	
Tableau N° 0 3 : Questionnaires de contrôle interne des comptes de financement	131
Tableau N°04 : La balance générale exercice 01/01/ 2015 au 31/12/2015 De la SARL ALIOUA CHAUDRONNERIE	136
Tableau N°5 : Mouvement du compte capital	137
Tableau N°6 : Mouvement du compte dettes d'exploitation.....	138

Liste des figures

Liste des figures

Chapitre N°04

Pages

Figure N°01 : L'organigramme de la SARL ALIOUA, Chaudronnerie 127

Liste des annexes

Liste des annexes

N° de l'annexe	Intitulés
Annexe 01	Convention de crédit d'exploitation
Annexe 02	Renouvellement crédit d'exploitation
Annexe 03	Caution de bonne exécution et de garantie
Annexe 04	Main levee
Annexe 05	Subrogation
Annexe 06	Balance générale

Table des matières

TABLE DES MATIERES

Introduction générale	1
Chapitre 01 : les fondements de l'audit financier et la fin de mission de l'auditeur	
Introduction	5
Section 01 : Définition et objectif de l'audit financier	5
1. Un aperçu historique de l'audit	5
2. Définition de l'audit financier	6
3. L'Audit Financier et comptable	6
4. L'Audit Financier et comptable	7
5. Audit externe	7
6. Audit interne	7
7. Auditing	7
8. Normes de l'audit	8
8.1. Les normes algériennes d'audit	8
9. Objectifs de l'audit comptable et financier	9
9.1. Pourquoi demander un audit financier ? Quels sont les objectifs ?	9
Section 02 : Les outils et techniques de d'audit financier	9
1. Les moyens d'acquérir les connaissances	10
1.1 Les interviews	10
1.2 Le narratif	10
1.2.1 Les techniques suivantes	10
1.3 L'organigramme	11
1.4 Le diagramme de circulation ou Flow chart	11
1.5 Grille d'analyse des taches	12
1.5.1 Objectif	12
1.5.2 Facteurs clés de succès	12
1.5.3 Méthode	12
1.5.4 Avantages	12
1.5.5 Limites	12
2. Les techniques d'évaluation du contrôle interne et contrôle des comptes	13
2.1 Entretien	13
2.1.1 Objectif	13
2.1.2 Facteurs clés de succès	13

2.1.3. Préparer l'entretien	13
2.1.4 Conduire de l'entretien	14
2.1.4.1 Le cadrage	14
2.1.4.2 Les échanges	14
2.2. Le questionnaire de contrôle interne	14
2.2.1 Questions fondamentales	14
2.2.2. Les types de questions	15
2.2.3 Suggestions	15
2.1 .Les techniques de sondage	16
2.3.1 Les méthodes non statistiques	16
2.3.2. Précisions sur l'application des méthodes statistiques	16
2.3.2.1 Cas d'application de la méthode SUM	16
2.3.2.2 L'observation physique.....	17
2.1 Feuille de révélation et d'analyse des problèmes (F.R.A.P).....	17
2.5Les moyens d'organisation:	17
2.5.1. Le programme d'audit	17
2.5.2. Le dossier d'audit	17
2.5.3Papiers de travail	17
Section 03 : Les phases de l'audit financier	18
1. La prise de connaissance et la planification de la mission	18
2. L'évaluation du contrôle interne	19
3.Le contrôle des comptes.....	19
4. La révision des comptes	21
5. Prise de connaissance des relations et transactions de l'entité avec les parties liées. ..	21
6. L'adaptation de l'approche générale de la mission	21
7. Les procédures d'audit	22
8. Des thèmes spécifiques devant faire l'objet d'une attention particulière	22
9. La revue de cohérence d'ensemble des comptes	22
10.Le contrôle des comptes.....	22
11.La pratique des contrôles	23
12.L'évaluation du caractère suffisant et approprié des éléments probants	23
13.Le compte rendu des travaux	23
Section 4 : Synthèse des travaux de fin de mission et établissement du rapport d'audit	24
1. La finalisation de la mission et l'émission du rapport d'audit.....	24
2 La revue des événements postérieurs à la clôture.....	24

3. L'achèvement de la mission.....	24
4. La communication avec les organes de gouvernance	25
5. L'émission du rapport d'audit	25
6. Le contenu général du rapport	26
7. Présentation générale du rapport.....	27
8. La forme du rapport.....	27
Conclusion chapitre 01	28

Chapitre 02 : un aperçu général sur les comptes comptables de l'entreprise

Introduction.....	29
Section 01 : le système d'information comptable dans l'entreprise.....	29
1 Définition de système d'information	29
2. Les quatre fonctions de système d'information	29
3 Les types de système d'information	29
4. Types de systèmes d'information.....	29
4 Le cout du système d'information	30
5. L'utilisation de la comptabilité analytique	30
6. La comptabilité	30
7. L'intégration interne et externe	31
8. Elaboration d'une norme.....	31
9. Convergence entre normes nationales et normes internationales	31
10. Les états financiers.....	31
11. La philosophie des normes comptables internationales.....	32
12. Place et rôle de la théorie comptable	33
13. Théorie descriptive et approche inductive	33
14. Théorie normative et approche déductive	34
15. Le rôle de l'information dans la gestion des entreprises et des organisations.....	34
16 Définition de la comptabilité	35
17 Rôle et fonctions de la comptabilité	35
17 Les documents publiés par l'entreprise	35
19 La période d'étude	35
20. Comparaison d'entreprise	35
21 Les outils d'analyse	36
22 Régularité et sincérité des comptes – la force des règles comptables	36
23 Le droit comptable	37
24 Les principes généraux de la codification des comptes	38

Section 02 : les comptes de l'actif et du passif de bilan	39
1 Les comptes de l'actif	39
2 Quelles sont les comptes de l'actif ?.....	39
3 Quelles sont les comptes de passif ?.....	40
4 Nomenclature de compte de capitaux	40
Section 03 : les comptes de produits et de charges	80
1. Nomenclature du compte de charge.....	81
2. La formulation des comptes de charges	81
.3 Fonctionnement des comptes de charges.....	84
4. Nomenclature du compte des produits	86
5. Les formulations des comptes de produit	87
Conclusion chapitre 02	92
Chapitre 03 : le financement de l'entreprise par fonds propres et par les dettes	
Introduction	93
Section 01 : les différentes augmentations de capital	93
1. Définition des capitaux propres	93
2. Eléments des capitaux propres	93
3. Les augmentations de capital dans les SA	94
Section 02 : le cout du capital	102
1. Définition du cout de capital	102
2. Le cout moyen pondéré du capital « C.M.P.C »	102
3. Le cout des fonds propres	103
3.1 L'estimation du cout des fonds propres par les modèles actuariels.....	103
3.1.1 Le modèle d'actualisation des dividendes de Gordon – Shapiro.....	104
3.1.1.1 La formule pour le modèle de croissance de Gordon – Shapiro.....	104
4. Les limite du modèle de GORDON- Shapiro	104
5. Bénéfice par action et taux de capitalisation des capitaux propres	104
Section 03 : Le financement par dettes	109
1. Le financement par emprunt indivis	110
2. Le financement par emprunt obligataire	110
4 Les obligations privées	111
4.1 Les caractéristiques des titres de dette	111
4.1.1 Valeur nominale	111
4.1.2 Prix d'émission et prime de remboursement	111
4.1.3 Périodicité des coupons	111

4.1.4 Taux de coupon	111
4.1.5 Date de jouissance 4.1.6 Echéance du titre.....	111
4.1.7 Valeur de remboursement et prime de remboursement.....	111
4.1.8 Durée de l'emprunt	112
5. L'émission des obligations privées.....	112
6. Obligations au porteur et obligations nominatives	112
7. Les obligations domestiques, étrangères et internationales	112
8. Les obligations souveraines	112
Conclusion chapitre 03	122

Chapitre 04 : Cas de la SARL ALIOUA CHAUDRONNERIE comme illustrationdesdéveloppements Théoriques

Introduction	123
Section 01: présentation et historique de la SARL ALIOUA CHAUDRONNERIE	123
1. Présentation de l'entreprise	123
2. Nature d'activité	123
3. Les activités de la SARL ALIOUA CHAUDRONNERIE.....	124
Section 02 : évaluation de système de contrôle interne	127
1. L'interview.....	127
2. Interprétation de l'organigramme	127
3 Le questionnaire de contrôle interne.....	128
4. La description de procédure de financement	131
Section 03 : Contrôle des comptes de financement	135
1. La balance générale.....	135
2. Remarque sur les comptes	137
3. Mouvement des comptes de financement , capital et dettes d'exploitation.....	137
4. Le rapport d'audit	138
Conclusion chapitre 04	140
Conclusion générale.....	141

Bibliographie

Liste des tableaux

Liste des figures

Liste des annexes

Table des matières

Annexes

ANNEXES

Annexe n° 01

BANQUE NATIONALE D'ALGERIE
SOCIETE PAR ACTIONS
AU CAPITAL DE 41.600.000.000 DA
Siège social
8, Bd Ernesto "Che" Guévara Alger

BANQUE NATIONALE D'ALGERIE
AGENCE PLE TIZI-OUZOU "581"
AVENUE ABANE RAMDANE
TIZI-OUZOU

Inspection de l'Enregistrement
et Timbre
Le 27 MARS 2016
Droits payés 1500 DA
Voyel 112008 Case n°
Pour valoir date certaine
Le Chef d'Inspection

الإمضاء: ن. عيسى
الإمضاء: ن. عيسى

CONVENTION DE CREDIT D'EXPLOITATION « C.C.E » N°.....

Entre

La B.N.A, SPA, au capital de de DA : 41.600.000.000, ayant son siège à Alger, 8 Bd Ernesto Che Guevara, ci-après dénommée la Banque, représentée par M.MOHAMED BEDHOUCHE, Chargé de l'Interim de l'agence principale de TIZI-OUZOU "581", ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

D'une part,

Et

La SARL ALIOUA CHAUDRONNERIE, au capital social de DA : 15 000 000,00 , ci-après dénommée l'Emprunteur , ayant son siège social à : VILLAGE SIKH OUMEDOUR ROUTE NATIONALE N°42 OUED AISSI TIZI OUZOU , représentée par MALIOUA MOULOU (Gérant de la SARL) ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

D'autre part,

- Vu la demande de financement du 02/02/2016 aux termes de laquelle l'emprunteur sollicite le concours de la Banque.
- Vu l'autorisation d'engagement du 03/03/2016 émise par la DRE de TIZI-OUZOU « 183 »

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

900A

Art.1 - Nature et montant des lignes de crédits :

La Banque met à la disposition de l'Emprunteur qui accepte aux conditions stipulées dans la présente convention, les lignes de crédit suivantes :

- Crédits par caisse :

<u>Nature des crédits</u>	<u>Montant</u>	<u>Compte</u>	<u>Echéance</u>
---------------------------	----------------	---------------	-----------------

- Crédits par signature :

<u>Nature des crédits</u>	<u>Montant</u>	<u>Compte</u>	<u>Echéance</u>
- O C documentaire M25%	DA : 30 000 000,00	581 0300 301 541/96	03/03/2017
- CBE (M.100%)	DA : 25 000 000,00	//	03/03/2017
-C.Soumission (M100%)	DA : 5 000 000,00	//	03/03/2017

Art.2 - Conditions applicables aux lignes de crédits :

L'utilisation de ces lignes de crédit aura lieu aux conditions précisées ci-après :

Art.2.1 - Modalités d'utilisation :

L'accès à ces crédits est subordonné à la remise préalable :

Art.2.2 - Conditions de rémunération :

Art.2.2.1 - Crédits par caisse

Art.2.2.2 - Crédits par signature :

Les commissions sont calculées comme suit :

- O.C Documentaire: 6,25% l'an payable par trimestre mobile indivisible ;
- CBE (M.100 %) : 1% l'an payable par trimestre mobile indivisible ;
- CS (M.100 %) : 1% l'an payable par trimestre mobile indivisible.

Art.2.3 -

Les utilisations seront autorisées sur présentation des justificatifs dont la validité relève de l'appréciation de la Banque.

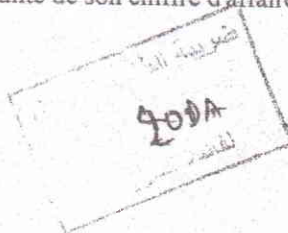
Art.2.4 -

La preuve de l'utilisation des lignes de crédits de même que celles des remboursements résulte des écritures passées par la Banque

Art.2.5 -

Durant les périodes d'utilisation et de remboursement des lignes de crédits, l'Emprunteur s'engage à confier à la Banque l'intégralité de son chiffre d'affaires.

Art.2.6 -



L'Emprunteur déclare qu'il est titulaire sur les livres de l'agence TIZI-OUZOU, domiciliataire de ses opérations de banque, du compte courant N°581 0300 301 541/96.

Art.2 .7 - Renonciation à l'utilisation des lignes de crédit :

Si pendant la période d'utilisation, l'Emprunteur décide de renoncer à l'une ou à plusieurs lignes de crédits objet de la présente convention, la rémunération due à la Banque au titre des lignes de crédits Auxquelles l'Emprunteur aura renoncé cessera d'être décomptée Jours après la réception de l'avis de renonciation.

Art.3 - Conditions de durée :

AU PLUS TARD LE : 03/03/2017.

Art.4 - Modalités de remboursement :

- Par les remises (chèques, virements, versement d'espèces) faites au compte courant pendant la durée D'utilisation des facilités accordées.
- Par la rentrée en ordre du compte courant à la fin de la période d'autorisation prévue.

Art.5 - En cas de non-remboursement des lignes de crédit et paiement des intérêts échus, et commissions dues, la Banque mettra en œuvre les procédures de mise en jeu des garanties recueillies.

Art.6 - Garanties requises :

L'accès aux crédits précités est subordonné à la remise des garanties suivantes :

A priori :

- CSL des associés ;
- DPAMR ;
- PREG/CAUTION 100% ;
- PREG/OC Documentaire 25% ;
- LFC.

A posteriori

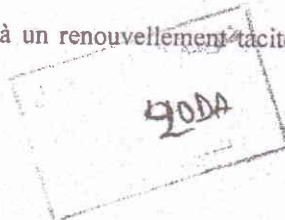
Art .7 - Clause de dénonciation :

La Banque se réserve la faculté de dénoncer à tout moment son engagement notamment dans les cas suivants :

- 1) Le crédit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été accordé.
- 2) La constatation d'un impayé dans un quelconque concours obtenu de la banque après expiration du délai réglementaire de régularisation de l'impayé.
- 3) Lorsque les garanties prévues n'ont pas été déposées dans le délai fixé de commun accord.
- 4) A l'apparition d'événement(s) que la Banque considère de nature à compromettre la bonne fin des crédits mis en place ou à déséquilibrer la surface financière de l'Emprunteur.

Art .8 - Au cas où les conditions assortissant ces crédits seraient modifiées par la Banque, et que celles-ci n'agrément plus l'Emprunteur, il lui sera loisible de cesser de recourir à leur utilisation. Dans cette situation, l'Emprunteur aura à rembourser à la Banque les crédits consommés, et à lui payer les rémunérations dues, sur la base des conditions précitées, sous délai de ... jours.

Art .9 - Les présentes facilités ne donneront pas lieu à un renouvellement tacite, même partiel et limité.



Art .10 - L'Emprunteur déclare avoir pris connaissance des conditions générales de la Banque applicables aux crédits d'exploitation et reconnaît en avoir reçu un exemplaire (joint en annexe)

Art.11 - Règlement de litige :

Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sera, à défaut de règlement à l'amiable, porté devant le tribunal de commerce de TIZI-OUZOU.

Art.12 - Election de domicile :

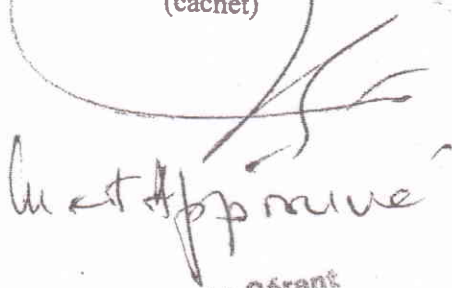
Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile aux adresses respectives indiquées dans la présente convention.

Le Client,

Signature

« lu et approuvé »

(Nom, prénom, qualité)
(cachet)



Le Gérant
ALIOUA Mouloud

LE CHARGE DE L'INTERIM

Signature

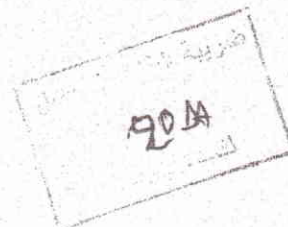
Le 16/03/2016

(Nom, prénom)
(cachet)

M.BEDHOUCHE



Le chargé de l'interim
M. BEDHOUCHE



Annexe n° 02



-SOCIETE ALGERIENNE DE CHAUDRONNERIE
S.A.R.L ALIOUA Chaudronnerie

RC N°= 99 B 042820 IF N°= 0999 1500 42820 08 AI N°= 15 016 018 002
SIKH OUMEDDOUR RN 12 OUED AISSI TIZI OUZOU
TEL 026.41.32.30-026.41.32.33 FAX. 026.41.32.31

TIZI OUZOU- LE 03 JANVIER 2021

Banque Nationale d'Algérie

AVENUE ABANE RAMDANE

TIZI-OUZOU.

Objet/ **Renouvellement
Crédit d'Exploitation.**

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint un dossier complet en trois exemplaires pour le renouvellement de notre Contrat de Crédit d'Exploitation pour une durée d'une année.

Le dossier de crédit mis à votre disposition comporte les documents énumérés ci- après :

- les Etats financiers des exercices comptables 2017-2018 -2019.
- Le Rapport de certification des comptes de l'exercice clos au 31/12/2019.
- Attestations des mises à jour (CNAS -CASNOS -CACOBATPH)
- Copie du registre de commerce et statuts modificatifs.
- Attestation de dépôt des comptes sociaux.
- Copie de la carte fiscale et Extrait de rôle apuré
- Plan de trésorerie – Etat des importations.
- Situation comptable arrêtée au 31 décembre 2020.

La nature du crédit portera sur les lignes de crédits ci-après :

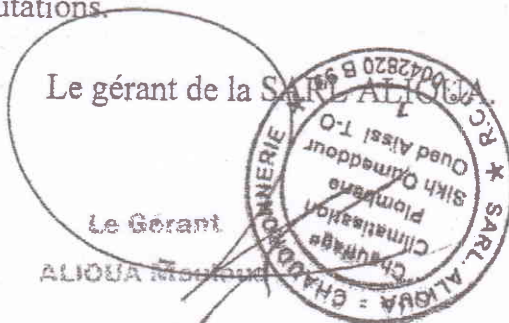
- Ouverture de crédit documentaire M 25 % de 35 000 000.00 da
- Caution de bonne Exécution et Garantie M 100 % de 25 000 000.00 da
- La garantie du crédit est l'Assurance Multirisques Professionnels des biens meubles et immeubles (Subrogation CAAT au profit de la BNA).

Dans l'attente, d'une suite favorable à notre demande, veuillez agréer, Messieurs, nos sincères salutations.

Le gérant de la S.A.R.L ALIOUA

Le Gérant

ALIOUA



CAUTION DE BONNE EXECUTION ET DE GARANTIE

Nous Soussignés, BANQUE NATIONALE D'ALGERIE, Société Nationale au Capital de 150.000.000.000 DA, dont le siège social est à Alger, 8, Bd Ernesto « Che » GUEVARA créée par Ordonnance numéro 66.178 du 13 juin 1966, agréée d'office avec dispense de tout cautionnement pour garantir la bonne exécution résultant du marché de l'état, des départements des communes et des établissements publics, en vertu du paragraphe 3 de l'article 3 de l'ordonnance susvisée.

Représentée par : **Mr M. BEDHOUCHE**, Directeur de l'agence principale TIZI-OUZOU « 581 », ayant pouvoirs nécessaires à l'effet de la présente.

Déclarons nous porter caution personnelle, et solidaire de la **SARL ALIOUA**, pour le montant du cautionnement auquel cette dernière est assujettie en qualité de titulaire d'une **Convention de travaux N°=1137/DEAE/SPS/2018 du 16/12/2018 pour un montant de DA/TTC : 6 106 247.00 DZD- SIX MILLION CENT SIX MILLE DEUX CENT QUARANTE SEPT DINARS EN TOUTES TAXES COMPRISE** passée avec **LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION D'ALGER EST** portant sur **AMÉNAGEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU CYCLE MOYEN À TRAVERS LA WILAYA D'ALGER EST. LOT N°02 : DAUD MOULOU D SIS SIDI MOUSSA : RÉHABILITATION DU CHAUFFAGE.**

Ledit cautionnement s'élève à la somme de DA : **305 312.35 DZD- TROIS CENT CINQ MILLE TROIS CENT DOUZE DINARS TRENTE CINQ CENTIME** représentant les 05% du montant global de la Convention.

Nous nous engageons à effectuer sur ordre de versement de l'administration contractante, sans pouvoir différer le paiement ou soulever de contestation pour quelque motif que ce soit jusqu'à concurrence de la somme garantie ci-dessus, le versement des sommes dont le titulaire serait débiteur au titre de la présente convention.

La présente caution de bonne exécution est valable jusqu'à la réception provisoire des travaux. A la date de réception des travaux, la présente caution de bonne exécution est transformée en caution de garantie.

La main levée sera prononcée à l'issue de la période de garantie de 12 mois après la date du procès-verbal de réception provisoire et la levée de toutes réserves constatées.

Elle doit être appelée un (01) mois après la réception définitive des équipements conformément aux articles 34 & 35 de la présente convention.



FAIT À TIZI-OUZOU, LE

110619

Le Directeur,

M. BEDHOUCHE



Ammexe n° 04

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

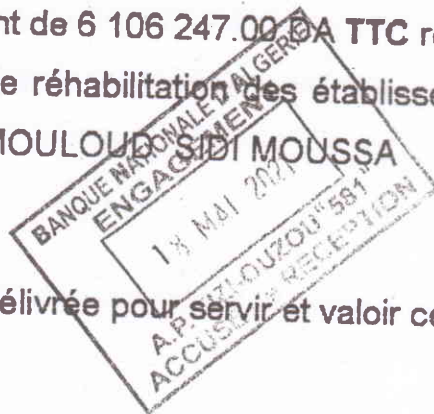
DIRECTION DE L'EDUCATION D'ALGER EST
SERVICE DE LA PROGRAMMATION ET DU SUIVI
N°: 173 /DEAE/SPS/2021

2021 ماي 1

MAIN LEVEE

Suite à la réception provisoire prononcée le 10/03/2019, et à la réception définitive prononcée le 20/07/2020

Je soussigné Monsieur le Directeur de l'Education d'Alger Est, avoir restitué a monsieur ALIOUA, gérant de l'entreprise SARL ALIOUA la caution de bonne exécution d'une valeur de 305 312.35 DA concernant le contrat sous visa n° 2583/18 un montant de 6 106 247.00 DA TTC relatif aux travaux D'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires du moyen, lot n°02 CEM-DAOUD MOULOUD SIDI MOUSSA



Cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Alger : le 23/01/2021

التربية DIRECTEUR DE L'EDUCATION

عبيدات الحبيب

Annexe n° 05

SUBROGATION

Portant sur : L'indemnité pour sinistre subi
Assuré : SARL ALLIOUA CHAUDRONNERIE
Adresse : RN 12 SIKH OUMEDDOUR OUED AISSI
1-Assurance : MULTI-RISQUES INDUSTRIELLE
Incendie et risques annexes
Police N° 150/IN//36/0
Effet du : 29.04.2015 au 28.04.2016
Valeur assurée : 60.000.000 ,00 D A .
Bénéficiaire : B N A TIZI-OUZOU

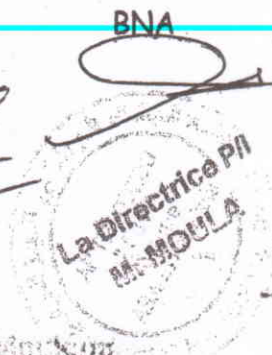
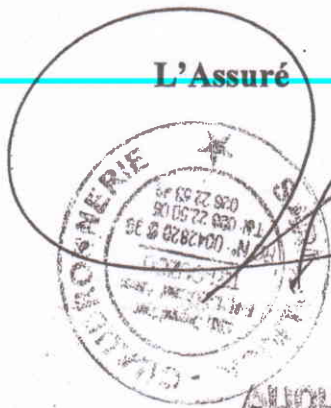
Aucune somme ne pourra être versée au titre de l'indemnité due pour sinistre subi par le risqué assuré, faisant l'objet du présent contrat d'assurance sans l'intervention et qu'entre les mains de : BNA 581 AGENCE de TIZI-OUZOU.

Cette renonciation est consentie en vue de favoriser le crédit de l'assuré, elle ne saurait profiter personnellement à ce dernier. En conséquence, et en toutes circonstances, donner lieu à l'application d'une sanction encourue si l'indemnité se trouvait être supérieure au crédit.

Nonobstant les renonciations consenties, le créancier n'aura droit « lui même à aucune indemnité, si la Compagnie établissait qu'il a eu connaissance, un mois avant l'échéance, des circonstances dont la déclaration est requise de l'assuré ou si l'assuré avait causé intentionnellement l'incendie, facilité ses progrès, et/ou entravé le sauvetage.

Le droit pour la Compagnie de résilier, lors de toutes infractions constatées, demeure entier, mais en ce qui concerne la BNA 581 AGENCE de TIZI-OUZOU créancier sus nommé. Cette résiliation ne prendra effet qu'un mois après la notification qui lui en sera en sera faite par lettre recommandée au domicile ci-dessus désigné.

Fait à Tizi-Ouzou, Le 29/04/2015.



Annexe n° 06

ALIOUA CHAUDRONNERIE

SIKH OUMEDDOUR S/ RN 12

OUED AISSI TIZI OUZOU

BALANCE GENERALE

-copie provisoire

PAGE:1

EDITION DU 22/09/2021 9:50

EXERCICE:01/01/2015 AU 31/12/2015

COMPTE	LIBELLE	REOUVERTURE(SOLDES)		MVM DU 01/01/2015 AU 31/12/2015		TOT.MVM AU 31/12/2015		SOLDE AU 31/12/2015	
		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
10	Capital, réserves et assimilés	0,00	70 276 535,99	0,00	7 385 390,32	0,00	77 661 926,31		77 661 926,31
11	Report à nouveau	0,00	17 618 372,27	1 028 130,00	530 518,00	1 028 130,00	16 148 890,27		17 120 760,27
12	Résultat de l'exercice	0,00	17 385 390,32	17 385 390,32	0,00	17 385 390,32	17 385 390,32		0,00
20	Immobilisations incorporelles	148 800,00	0,00	0,00	0,00	148 800,00	0,00	148 800,00	
21	Immobilisations corporelles	78 865 834,37	0,00	754 205,99	0,00	79 620 040,36	0,00	79 620 040,36	
27	Autres immobilisations financières	15 181 896,10	0,00	5 101 222,73	8 610 626,87	20 283 118,83	8 610 626,87	11 672 492,16	
28	Amortissement des immobilisations	0,00	37 985 159,41	0,00	4 231 268,76	0,00	42 216 428,17		42 216 428,17
31	Matières premières et fournitures	29 806 597,31	0,00	84 432 493,16	86 473 512,13	114 233 090,47	86 473 512,13	27 765 578,34	
33	En cours de production de biens	4 642 973,00	0,00	21 414 784,00	4 642 973,00	26 057 757,00	4 642 973,00	21 414 784,00	
35	Stocks de produits	4 743 000,00	0,00	8 458 000,00	4 743 000,00	13 201 000,00	4 743 000,00	8 458 000,00	
38	Achats stockés	0,00	0,00	86 887 378,13	86 887 378,13	86 887 378,13	86 887 378,13		0,00
40	Fournisseurs et comptes rattachés	0,00	5 605 972,74	110 740 826,38	106 646 116,46	110 740 826,38	112 252 091,20		1 511 264,82
41	Clients et comptes rattachés	32 300 646,40	0,00	169 601 492,03	168 155 852,32	201 902 136,43	168 155 852,32	33 746 286,11	
42	Personnel et comptes rattachés	0,00	1 781 947,80	31 739 154,59	32 333 248,73	31 739 154,59	34 115 197,53		2 376 042,94
43	Organismes sociaux et comptes rattachés	0,00	1 021 113,69	9 970 913,05	9 837 542,72	9 970 913,05	10 858 658,41		887 743,36
44	Etat, collectivités publiques, organismes internationaux et comptes rattachés	0,00	5 302 993,76	87 288 865,11	86 497 820,66	87 288 865,11	91 800 814,44		4 511 949,33
45	Groupes et associés	0,00	43 003 809,94	16 007 211,53	20 000 000,00	16 007 211,53	63 003 809,94		46 996 598,41
48	Charges ou produits constatés d'avances et provisions	42 080,00	0,00	0,00	42 080,00	42 080,00	42 080,00		0,00
51	Banque, établissements financiers et assimilés	33 401 783,74	0,00	174 126 689,99	184 818 935,48	207 528 473,73	184 818 935,48	22 709 538,25	
53	CAISSE	847 685,00	0,00	43 611 632,74	43 383 345,75	44 459 317,74	43 383 345,75	1 075 971,89	
54	Régies d'avances et accreditifs	0,00	0,00	2 509 763,70	2 509 763,70	2 509 763,70	2 509 763,70		0,00
58	Virements internes	0,00	0,00	43 496 403,24	43 496 403,24	43 496 403,24	43 496 403,24		0,00
60	Achats consommés	0,00	0,00	88 051 494,28	0,00	88 051 494,28	0,00	88 051 494,28	
61	Services extérieurs	0,00	0,00	1 229 156,35	0,00	1 229 156,35	0,00	1 229 156,35	
62	Autres services extérieurs	0,00	0,00	2 692 493,03	63 000,00	2 692 493,03	63 000,00	2 629 493,03	
63	Charges de personnel	0,00	0,00	46 092 380,89	1 018 457,00	46 092 380,89	1 018 457,00	45 073 923,89	
64	Impôts, taxes et versements assimilés	0,00	0,00	2 365 515,12	0,00	2 365 515,12	0,00	2 365 515,12	
65	Autres charges opérationnelles	0,00	0,00	893 493,56	0,00	893 493,56	0,00	893 493,56	
66	Charges financières	0,00	0,00	644 378,12	0,00	644 378,12	0,00	644 378,12	
68	Dotation aux amortissements, provisions et pertes de valeur	0,00	0,00	4 231 268,76	0,00	4 231 268,76	0,00	4 231 268,76	
	TOTAL A REPORTER	199 981 295,92	199 981 295,92	1 060 754 736,80	902 307 236,69	1 260 736 032,72	1 102 288 532,01	361 730 214,32	193 282 713,61

COMPTE	LIBELLE	REOUVERTURE(SOLDES)		MVM DU 01/01/2015 AU 31/12/2015		TOT.MVM AU 31/12/2015		SOLDE AU 31/12/2015	
		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
	REPORT	199 981 295,92	199 981 295,92	1 060 754 736,00	902 307 236,09	1 260 736 032,72	1 102 288 532,01	351 730 214,32	193 282 713,61
69	Impôts sur les résultats et assimilés	0,00	0,00	4 024 840,00	0,00	4 024 840,00	0,00	4 024 840,00	
70	Moins de rétrocessions et de produits dérivés, ventes de prestations de services et produits	0,00	0,00	0,00	141 866 231,84	0,00	141 866 231,84		141 866 231,84
72	Productions stockées	0,00	0,00	9 385 973,00	29 872 784,00	9 385 973,00	29 872 784,00		20 486 811,00
74	Subvention d'exploitation	0,00	0,00	0,00	54 545,46	0,00	54 545,46		54 545,46
75	Autres produits opérationnels	0,00	0,00	0,18	64 752,59	0,18	64 752,59		64 752,41
	TOTAL GENERAL	199 981 295,92	199 981 295,92	1 074 166 549,98	1 074 166 549,98	1 274 146 845,90	1 274 146 845,90	355 755 054,32	355 755 054,32

Résumé

L'audit s'identifie donc initialement au contrôle externe et interne des comptes, c'est la raison pour laquelle, aujourd'hui encore, on emploie souvent l'un pour l'autre, les termes audit financier utilisé comme un moyen efficace, pour évaluer le système de contrôle interne, identifier les points faibles et les points forts, analyser les comptes comptables de l'entreprise, détecter les anomalies afin de contrôler la procédure de financement.

Le financement de l'entreprise repose sur deux leviers complémentaires, les fonds propres et les dettes, les fonds propres correspondent à l'argent apporté par les associés, apports en comptes courants d'associés, les dettes financières représentent le capital prêté par les créanciers (banques ou marchés financiers), en contrepartie, l'entreprise paye des intérêts aux créanciers et s'engage à rembourser intégralement le capital emprunté, les méthodes de remboursement se fiaient par annuité constante, ou l'amortissement in fine.

Mots clés : L'audit financier, moyen efficace, le financement de l'entreprise, fonds propres, dettes financières, remboursement.

Abstract

The audit is therefore identified initially with the external and internal control of the accounts, this is the reason why, even today, we often use one for the other, the terms financial audit used as an effective means, to assess the internal control system, identify weak points and strong points, analyze the company's accounting accounts, detect anomalies in order to control the financing procedure.

The financing of the company is based on two complementary levers, equity and debts, equity corresponds to the money contributed by the partners in current accounts of partners, financial debts represent the capital loaned by creditors (banks or financial markets), in return, the company pays interest to creditors and undertakes to repay in full the borrowed capital, the repayment methods were based on constant annuity, or in fine amortization.

Keywords: Financial audit, effective means, company financing, equity, financial debts, reimbursement.

ملخص

مبدئيًا يتطابق التدقيق مع الرقابة الخارجية والداخلية للحسابات، ولهذا هو السبب حتى اليوم، غالبًا ما تستخدم لمصطلحين التدقيق المالي بالتبادل، وتستخدم كوسيلة فعالة لتقييم نظام الرقابة الداخلية، وتحديد نقاط الضعف والقوة، وتحليل حسابات الشركة المحاسبية، واكتشاف الشذوذ من أجل السيطرة في إجراءات التمويل.

يعتمد تمويل الشركة على اليتين مكملتين، رأس المال المساهم والديون، ويتوافق رأس المال المساهم مع الأموال التي يجلبها الشركاء، مساهمات في الحسابات الجارية للشركاء، وتمثل الديون المالية رأس المال الذي أقرضه الدائنون (البنوك أو الأسواق المالية)، في المقابل، تدفع الشركة فوائد للدائنين وتتعهد بسداد رأس المال المقترض بالكامل واستندت طرق السداد بطريقة الأقساط السنوية الثابتة، أو الاستهلاك في نهاية المطاف.

الكلمات المفتاحية: التدقيق المالي، الوسائل الفعالة، تمويل الشركة، رأس المال المساهم، الديون المالية، السداد.